Rapport financier annuel 2019

Fluxys

shaping together a bright energy future

Nous nous engageons à continuer de construire un avenir énergétique plus vert pour les générations futures. Les personnes, les industries et les communautés ont toutes besoin d'énergie pour se développer et prospérer. Fluxys répond à ce besoin en transportant l'énergie dans son infrastructure. Nous transportons du gaz naturel tout en ouvrant la voie au transport, dans notre infrastructure, d'hydrogène, de biométhane ou de tout autre futur vecteur énergétique neutre en carbone.

Faits marquants

Pic du trafic de navires aux terminaux GNL de Zeebrugge et de Dunkerque

Tant le Terminal GNL de Zeebrugge que le Terminal GNL de Dunkerque ont accueilli en 2019 un nombre record de navires. De plus, le Terminal de Zeebrugge a pérennisé son activité grâce au lancement du contrat à long terme avec Yamal Trade pour des services de transbordement et à un nouveau contrat à long terme avec Qatar Terminal Limited pour le déchargement de méthaniers. → p. 53

Forte dynamique au niveau du GNL à petite échelle

Nouveaux développements dans l'élaboration d'infrastructures et de services de GNL à petite échelle à Zeebrugge, Anvers, Dunkerque et Rostock. → p. 56

Mise en service de la première canalisation EUGAL

Fin 2019, la première canalisation de l'infrastructure EUGAL a été mise en service. Celle-ci est destinée à acheminer du gaz naturel en provenance du nord de l'Allemagne en direction du sud. → p. 59

Transporter les futures vecteurs énergétiques

Divers projets et initiatives pour donner forme au système énergétique de demain : développement du marché du biométhane, une installation industrielle Power-to-Gas à Zeebrugge, développement du marché de l'hydrogène et le captage et la réutilisation/le stockage de CO_2. → p. 67

Sommaire

Message du Président et de l'Administrateur délégué 4

Infrastructure gazière : pierre angulaire d'un système énergétique neutre en carbone 13

Fluxys en bref 29

Situation financière : informations clés 39

Continuer à évoluer et croître en Belgique et en Europe 45

Transporter l'énergie de l'avenir 65

Investir en dehors de l'Europe 77

Déployer la force de nos collaborateurs 81

Gestion des risques 85

Cadre légale et régulatoire 96

Gouvernement d'entreprise 101

Situation financière 103

Rapport du commissaire et déclaration des personnes responsables 272

Glossaire 281

Message du Président et de l'Administrateur délégué

Fluxys a fait de l'année 2019 une réussite : nous avons fait de grands progrès dans la mise en œuvre de notre stratégie. Pour nos infrastructures en Europe, nous avons enregistré de beaux résultats tant sur le plan opérationnel que commercial et les projets d'importations supplémentaires en Europe progressent bien. Plusieurs étapes importantes ont également été franchies sur le plan de notre croissance en dehors de l'Europe. Parallèlement, des efforts considérables ont été consentis afin de donner forme à la transition énergétique vers une économie neutre en carbone grâce à notre infrastructure existante. Au niveau des résultats financiers, 2019 était également une bonne année pour le groupe Fluxys.

Ce sont les collaborateurs de Fluxys qui ont fait de 2019 une année réussie. Nous tenons donc à les remercier chaleureusement pour leur engagement, leur professionnalisme, leur créativité et leur flexibilité qui font la force de notre entreprise.

Ces qualités ressortent une fois de plus aujourd'hui avec la propagation du coronavirus. Dans cette difficile période d'urgence que nous traversons tous, l'approvisionnement en énergie des hôpitaux, des services publics, des ménages et de beaucoup d'industries est plus que jamais primordial. Nous sommes sincèrement fiers des hommes et femmes de Fluxys, qui donnent le meilleur d'eux-mêmes afin de continuer à fournir, en toute sécurité et de manière solidaire et efficace, les services essentiels de l'entreprise à la société et à nos clients.

Ensemble, nous sommes plus forts. La crise du coronavirus l'a déjà démontré à maintes reprises. Avec les actionnaires, la direction et les collaborateurs du groupe Fluxys, nous restons plus que jamais unis pour fournir un besoin fondamental à la communauté : un approvisionnement en énergie continu, fiable et abordable.

Notre **stratégie** vise à se développer, sur la base de cette force , de manière durable sur le long terme. Grâce à nos infrastructures en Europe, nous fournissons, aussi longtemps que nécessaire, du gaz naturel comme source d'énergie à faibles émissions et nous espérons pouvoir endosser ce rôle en dehors de l'Europe également. Parallèlement, nous sommes pleinement occupés à jouer, grâce à nos infrastructures, notre rôle de transporteur des futurs vecteurs énergétiques neutres en carbone.

La manière dont le groupe a mis en œuvre sa stratégie a suscité **des retombées positives sur les prestations financières**. Entre autres parce que le Terminal GNL de Dunkerque a contribué toute une année pour la première fois, les produits des activités ordinaires sont nettement repassés au-dessus du milliard d'euros. Le résultat net a également connu une évolution positive. Si nous excluons les éléments non récurrents dans le résultat de 2018, le résultat net du groupe passe à plus de 214 millions d'euros, soit une hausse de près de 70 millions d'euros.

Avec les actionnaires, la direction et les collaborateurs du groupe Fluxys, nous restons plus que jamais unis pour fournir un besoin fondamental à la communauté : un approvisionnement en énergie continu, fiable et abordable.

Continuer à évoluer et croître en Belgique et en Europe

Pour nos **infrastructures de canalisations en Europe**, le fait que les clients privilégient l'achat de capacités à court terme pour le transport de frontière à frontière représente un défi. Cependant, nous faisons évoluer notre organisation de ventes en conséquence de manière flexible et les équipes sont ainsi parvenues à maintenir à niveau la vente de capacités en 2019.

Pour le terminalling de GNL, 2019 a été une année particulièrement intense. Tant au Terminal GNL de Zeebrugge qu'au Terminal GNL de Dunkerque, le trafic de navires a fortement augmenté. De plus, à Zeebrugge, le 5e réservoir de stockage et les installations connexes ont été achevés afin de pouvoir faire démarrer, à la fin de l'année, le contrat à long terme pour des services de transbordement avec Yamal Trade. En 2019, nous avons également conclu un contrat à long terme avec Qatar Terminal Limited pour le déchargement de navires. Les deux contrats **pérennisent l'activité** du Terminal GNL de Zeebrugge et constituent une source de revenus stable à long terme.

Les activités dans le domaine du **GNL à petite échelle** ont aussi fortement progressé. Dans le cadre de ces activités, nous collaborons à l'élaboration de solutions en vue d'engranger dès aujourd'hui des résultats avec le gaz naturel en faveur de la qualité de l'air et du climat. En développant la chaîne de GNL à petite échelle, nous encourageons en effet l'utilisation de GNL comme carburant alternatif pour le transport maritime et routier.

Au Terminal GNL de **Zeebrugge**, par exemple, le nombre de chargements de camions-citernes de GNL a fortement augmenté et le Terminal GNL de **Dunkerque** a construit une station de chargement de sorte que nous puissions également y proposer ces services. Pour le soutage de navires dans le **port d'Anvers** et sa région, Fluxys est en train de construire un ponton en collaboration avec le partenaire Titan LNG. Et dans le **port de Rostock** en Allemagne, nous avons un projet en cours avec le partenaire Novatek pour la construction d'un Terminal GNL à moyenne échelle pour lequel nous pouvons prendre cette année la décision finale d'investissement.

Nos **projets permettant des importations supplémentaires en Europe** progressent favorablement aussi. Ainsi, la pose de la canalisation TAP en Grèce, en Albanie et en Italie est achevée à plus de 90 % et fin 2019, la première canalisation de l'infrastructure EUGAL a été mise en service en Allemagne.

Investir en dehors de l'Europe

En Europe, Fluxys s'est imposée comme un partenaire de référence pour des projets d'infrastructures gazières et nous souhaitons également développer ce rôle en **dehors de l'Europe**. Pour Fluxys, il s'agit d'une double opportunité. C'est une manière supplémentaire de se développer de façon durable et en même temps de valoriser l'expertise au sein du groupe sur une base géographique plus large. En 2019, nous avons affiné notre analyse des régions où nous souhaiterions développer nos activités : l'Asie du Sud-Est et l'Amérique du Sud. Afin de viser le marché de l'Asie du Sud-Est, Fluxys a ouvert un bureau à Singapour début 2020.

Transporter l'énergie du futur

D'un **point de vue social au sens large**, 2019 fut l'année au cours de laquelle le défi climatique s'est retrouvé à l'avant-plan de l'agenda politique, avec la perspective d'un **Green Deal** en Europe visant à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre à zéro d'ici 2050. Parallèlement, il y a eu une importante évolution dans la vision de la manière d'atteindre cet objectif : outre une grande quantité d'électricité verte, beaucoup de gaz vert sera également nécessaire tout comme le captage et la réutilisation/le stockage de CO_2.

Sur ce plan, les visions politiques vont dans le sens préconisé par Fluxys et d'autres acteurs dans le secteur de l'énergie : **l'infrastructure gazière a un rôle fondamental à jouer dans le système énergétique de demain**. L'infrastructure gazière est en effet la clé pour réduire plus rapidement et plus largement tant les émissions de gaz à effet de serre que la pollution de l'air. En outre, l'infrastructure gazière a une très grande valeur pour le système énergétique : elle fournit la capacité nécessaire et une solution au besoin croissant en stockage d'énergie, et permet d'éviter d'importants investissements ailleurs dans le système énergétique.

Par le biais du rafraîchissement de notre image de marque, nous montrons notre ambition de faire progresser la transition énergétique de manière flexible et ciblée et d'ouvrir la voie au transport, dans notre infrastructure, d'hydrogène, de biométhane ou de tout autre futur vecteur énergétique neutre en carbone.

Dans cette optique, Fluxys est **pleinement engagée** avec de nombreux partenaires en Belgique **à construire l'avenir grâce au gaz vert et au captage et la réutilisation/au stockage de CO_2**. En 2019, de belles étapes ont été franchies dans différentes initiatives et une Green Gas Platform a également été créée dans l'entreprise. Il s'agit d'une équipe multidisciplinaire dont la mission est de donner corps à notre rôle en tant que transporteur de l'énergie de demain.

Ainsi, nous soutenons le développement de la **chaîne du biométhane en Belgique** en participant activement à l'élaboration des systèmes de certification nécessaires. Nous avons uni nos forces avec Colruyt pour construire à Zeebrugge une **installation industrielle de Power-to-Gas** destinée à convertir de l'électricité verte en hydrogène vert.

En outre, nous collaborons avec différents ports, différentes entreprises industrielles et d'autres entreprises d'infrastructures gazières dans le cadre de **l'importation d'hydrogène en Belgique,** et pour le Nord-Ouest de l'Europe, dans le cadre du **transport transfrontalier d'hydrogène vert** depuis des unités de production vers des centres de consommation industriels et des régions portuaires.

Le captage, la réutilisation et le stockage de CO_2 constituent un autre domaine que nous explorons activement. Fluxys coopère dans cette optique avec plusieurs ports en Belgique et aux Pays-Bas. En collaboration avec le port

d'Anvers et différentes industries dans la région portuaire, Fluxys examine par exemple quelle infrastructure serait nécessaire à cet effet. Le groupe est également actif dans deux projets d'intérêt commun qui visent à identifier des solutions concrètes pour le stockage et le transport transfrontalier de CO_2.

En d'autres termes, ces dernières années, nous avons **consenti de nombreux efforts afin de contribuer à la transition énergétique**, qui est nécessaire pour lutter contre le changement climatique et la pollution de l'air. Et nous poursuivons résolument sur cette lancée. Toutefois, notre identité visuelle ne reflétait plus cette réalité. Nous avions donc besoin d'affirmer clairement notre engagement et notre ouverture à collaborer pour faire face au défi de taille auquel nous nous attaquons, à savoir la transition énergétique. C'est pourquoi nous avons également préparé en 2019 le **renouvellement de notre image de marque**, que nous avons lancée en début d'année.

"Shaping together a bright energy future" est la phrase clé dans notre nouvelle identité visuelle. En exprimant ainsi notre rôle dans la société, nous montrons notre engagement à continuer de bâtir un avenir énergétique plus vert pour les futures générations.

Afin de respecter notre engagement et de permettre à l'infrastructure gazière de jouer pleinement son rôle dans le système énergétique, plusieurs **lignes de force fondamentales sont nécessaires** dans la politique, tant au niveau européen qu'en Belgique. Tout d'abord, Il est capital de pouvoir exploiter de manière optimale la complémentarité entre les systèmes gazier et électrique. Le remplacement des carburants les plus polluants par le gaz et l'électricité constitue aussi un point d'attention. Enfin, il est également important de créer un cadre dans lequel les technologies innovantes ainsi que le transport et l'échange international de gaz vert et de CO_2 seront soutenus et pourront être pleinement intégrés dans nos activités.

Au moment où nous approuvons ce rapport annuel pour le soumettre à l'Assemblée générale, les **répercussions de la pandémie de coronavirus** sur les activités et les résultats de Fluxys à l'avenir sont en grande partie incertaines et floues. Toutefois, une chose est sûre : avec l'ensemble de l'entreprise, nous mettons tout en œuvre afin de continuer à fournir en toute sécurité nos services essentiels à la société. En même temps, nous continuons à poursuivre notre ambition de faire progresser la transition énergétique de manière flexible et ciblée et d'ouvrir la voie au transport, dans notre infrastructure, d'hydrogène, de biométhane ou de tout autre futur vecteur énergétique neutre en carbone.

15 avril 2020

Pascal De Buck
Administrateur délégué et CEO

Daniël Termont
Président du Conseil d'administration

Infrastructure gazière : pierre angulaire d'un système énergétique neutre en carbone

Pour relever le défi climatique, le tissu économique et le système énergétique doivent devenir neutres en carbone d'ici 2050. Nous sommes convaincus que cet avenir ne peut prendre forme qu'à travers une complémentarité optimale des systèmes électrique et gazier où cohabitent électricité verte et gaz verts de manière ouverte et pragmatique. En exploitant pleinement cette complémentarité, nous pouvons parvenir à un système énergétique proposant une énergie durable, qui soit bénéfique pour le climat et la qualité de l'air, tout en offrant une sécurité d'approvisionnement en énergie et en restant financièrement abordable.

Le Green Deal promis par la Commission européenne confirme cette approche. Pour disposer à tout moment de suffisamment d'énergie verte, nous avons à la fois besoin d'électricité et de gaz neutres en carbone. L'infrastructure gazière est la pierre angulaire pour transporter et stocker ces gaz, mais également pour transporter le CO_2 capté vers un lieu de stockage ou de traitement en vue de sa réutilisation.

L’infrastructure gazière : 3 atouts essentiels

La clef d’une transition énergétique réussie réside dans l’utilisation de la bonne énergie pour la bonne application et dans l’optimisation de la complémentarité entre les systèmes gazier et électrique. Dans ce cadre, l’infrastructure gazière possède 3 atouts essentiels.

Transport de gaz vert et de CO_2

Aujourd’hui, les réseaux de gaz naturel transportent uniquement du gaz naturel, mais ils sont également capables d’acheminer du gaz vert : biométhane, gaz synthétique et, sous certaines conditions, de l'hydrogène. L'infrastructure convient également pour le transport de CO_2 dans la chaîne servant à capter le CO_2 en vue de sa réutilisation ou de son stockage. Cette chaîne revêt une importance croissante dans des applications industrielles qui utilisent par exemple du gaz naturel pour produire de la chaleur à haute température pour certains processus.

Très grande capacité et flexibilité

L’infrastructure gazière offre au système énergétique de demain la capacité nécessaire pour amener au consommateur davantage d'énergie à faible émission. Elle offre aussi la flexibilité pour pallier la production variable d’électricité issue du vent et du soleil : capacité de production d’appoint lorsqu’il y a peu de vent ou de soleil, et grande capacité de stockage pour garder en réserve les surplus d'électricité verte sous la forme de gaz durant une plus longue période.

Rentabilité

Utiliser l’infrastructure gazière pour les besoins énergétiques de demain permet de minimiser les investissements au niveau du système énergétique global. En outre, l’infrastructure gazière se révèle particulièrement efficace en raison de la densité énergétique élevée du gaz.

Le système énergétique de demain

L'efficience énergétique, l'électricité verte, le gaz vert, la capture et réutilisation/stockage de CO_2, et une interaction optimale entre l'infrastructure gazière et électrique constituent les piliers centraux d'une offre énergétique durable, abordable et fiable. L'infrastructure gazière, dans ce système multi-énergétique et neutre en carbone, permet de répondre aux besoins de la demande énergétique du futur grâce à son offre optimale de capacité, de stockage et de flexibilité.

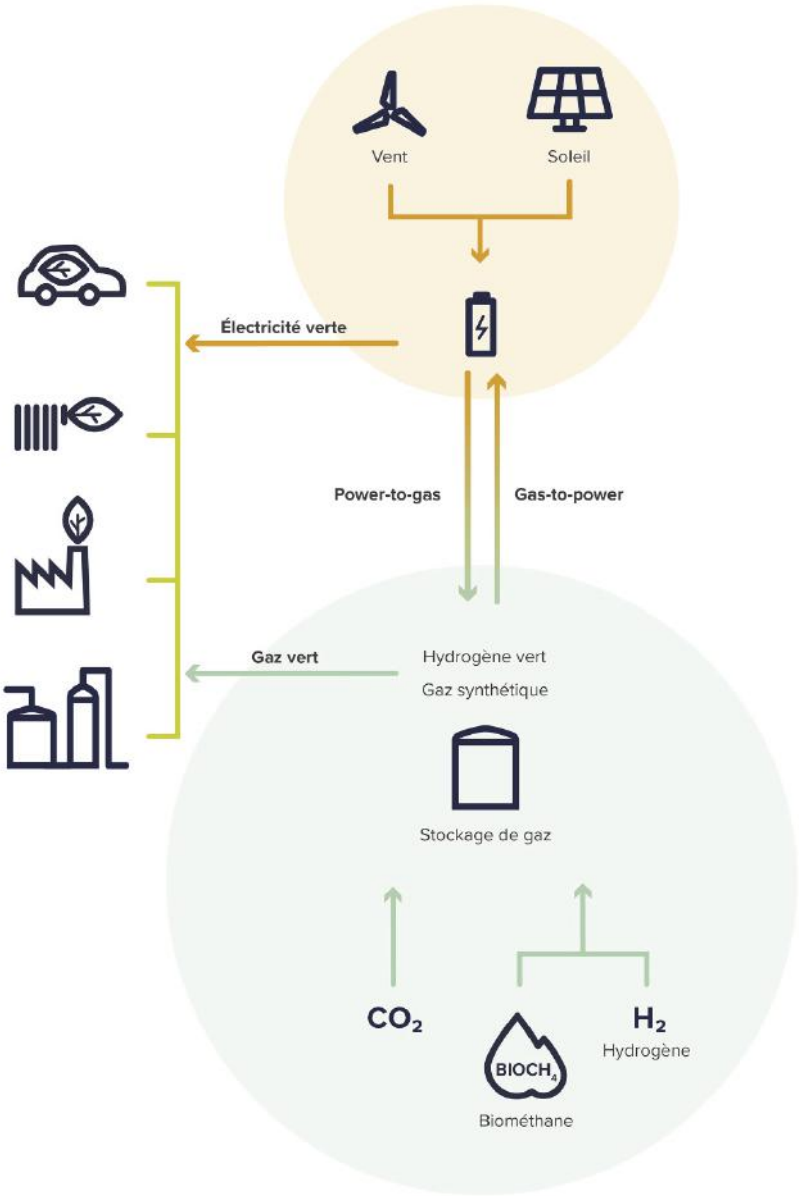

Deux piliers pour donner forme au système énergétique de demain

1. Mobiliser au maximum l'infrastructure gazière pour le transport et le stockage d'énergie

La transition énergétique représente un défi gigantesque. Si nous voulons contrer le réchauffement climatique et lutter contre la pollution de l'air, nous devons faire appel à tous les moyens disponibles et donc mobiliser également au maximum l'infrastructure gazière. Le gaz en tant que vecteur énergétique et la capacité du système gazier sont nécessaires pour fournir de façon flexible de grandes quantités d'énergie verte aux générations actuelles et futures.

Fournir suffisamment d'énergie verte

L'électricité couvre aujourd'hui presque 25 % de l'énergie consommée par les familles et les entreprises dans l'UE, et un tiers de cette électricité est verte. Il faudra dès lors encore consentir de nombreux efforts avant d'obtenir de l'électricité 100 % verte.

Le défi consiste en outre à ce que les 75 % restants d'énergie consommée soient également de l'énergie totalement verte. C'est pourquoi la transition vers un système énergétique neutre en carbone nécessite des infrastructures gazières : aujourd'hui pour le gaz naturel, qui a un profil d'émissions favorable dans le mix énergétique actuel, et demain pour le gaz vert et le transport du CO_2.

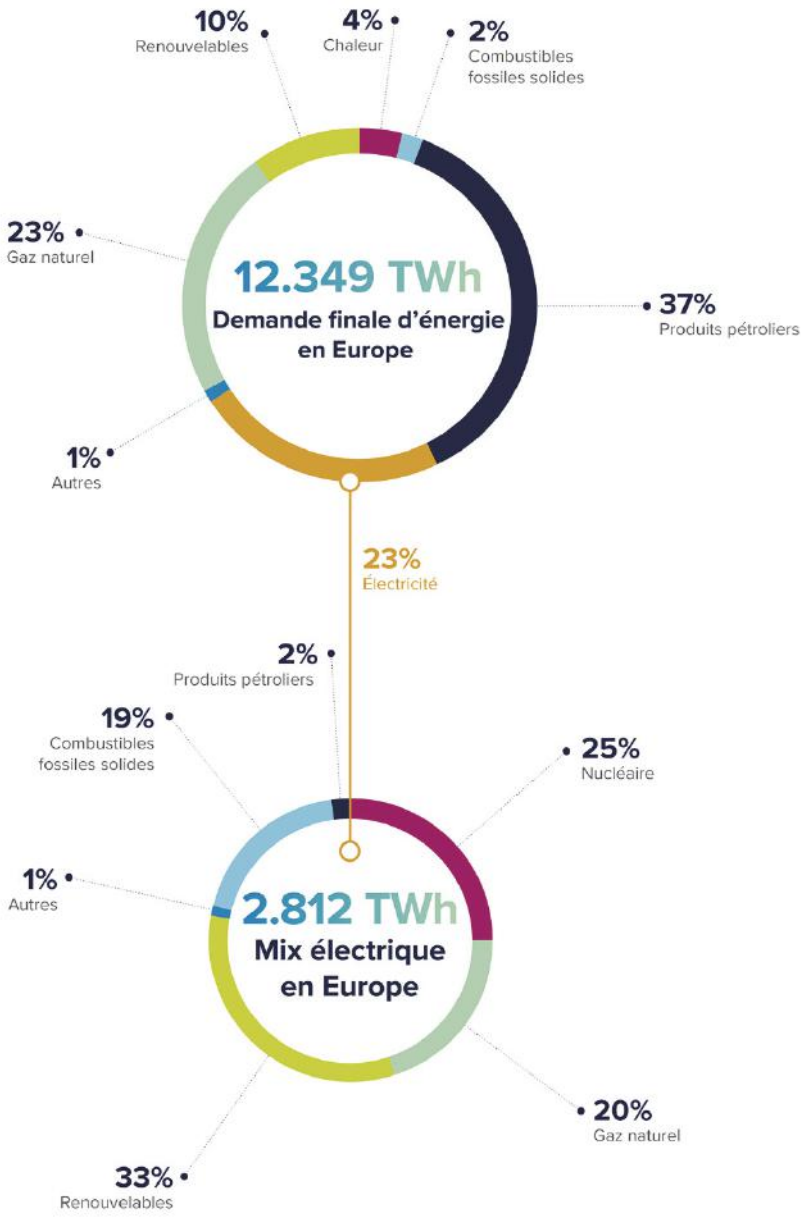

[EC Energy Statistics 02.2020 - année de référence 2018]

Utiliser la bonne énergie au bon endroit

L'énergie est utilisée pour toute une gamme d'applications et pour un grand nombre d'entre elles, le gaz – naturel aujourd'hui, et vert demain – est la solution indiquée.

- Pour le chauffage : les technologies gazières comme les piles à combustible et les unités de cogénération produisent à haut rendement tant de la chaleur que de l'électricité et peuvent ainsi soulager le système électrique.
- Pour la chaleur industrielle à haute température, le gaz est la solution indiquée.
- Comme matière première : le gaz est nécessaire en tant que matière première dans l'industrie, entre autres, dans la fabrication d'engrais.

Offrir suffisamment de capacité

L'infrastructure gazière joue aujourd'hui un rôle central dans le système énergétique : elle nous permet de disposer de suffisamment de capacité pour l'approvisionnement en énergie et peut aisément continuer à développer ce rôle dans le futur système énergétique neutre en carbone.

Capacité de pointe – Concernant le chauffage, l'infrastructure gazière est conçue pour fournir la capacité de pointe nécessaire à la demande élevée en hiver.

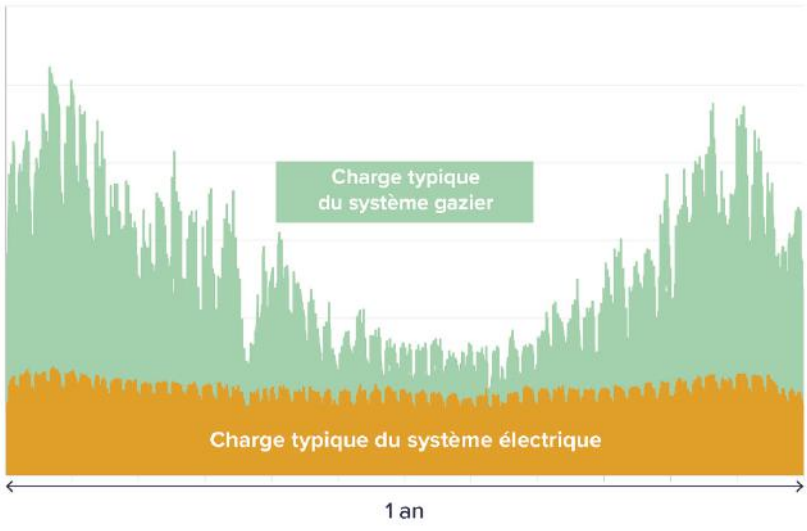

Production d'électricité - Le système gazier se tient prêt à compenser, si nécessaire, la mise hors service des centrales nucléaires et des centrales au lignite ou au charbon et à continuer de servir d'appoint à la variabilité croissante de l'énergie verte issue de l'éolien et du solaire.

Stockage et flexibilité – Le besoin de stockage et de flexibilité augmente à mesure que le système énergétique évolue vers un système pauvre en carbone dans lequel les surplus en énergie verte doivent être absorbés. Par conséquent, il est essentiel de disposer de capacités de stockage d'énergie importantes et rentables.

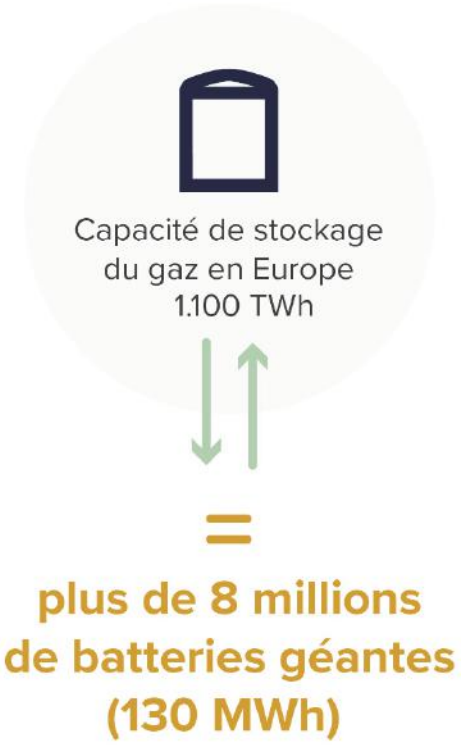

Engranger des résultats dès maintenant

Grâce à l'infrastructure gazière, nous pouvons dès à présent réduire fortement les émissions de CO_2 et la pollution de l'air dans les secteurs du chauffage, de la mobilité et de la demande de chaleur industrielle. Passer au gaz naturel réduit en effet substantiellement les émissions locales de particules fines et d'autres polluants atmosphériques comme les oxydes d'azote, ainsi que les émissions de CO_2. Et plus du gaz vert circulera dans le système gazier, plus les émissions de CO_2 seront réduites.

Pour le **chauffage et la demande de chaleur industrielle** : miser sur une technologie gazière efficace comme les chaudières à condensation, les pompes à chaleur au gaz, les piles à combustible ou la technologie de cogénération au gaz qui produit à la fois de la chaleur et de l'électricité.

Pour la **mobilité** : les véhicules au gaz naturel forment un beau tandem avec les véhicules électriques. Ils sont intéressants pour les plus longues distances parce qu'ils disposent d'une grande autonomie et leur prix à l'achat permet à un large public d'accéder à une mobilité propre.

Pour les villes en particulier, les bus et véhicules utilitaires roulant au gaz naturel offrent une solution immédiate à la problématique des particules fines. Quant au transport routier et fluvial, il deviendra plus durable en optant pour le gaz naturel liquide (GNL et bio-GNL) comme carburant alternatif.

2. Miser sur le gaz vert et les technologies gazières innovantes

L'énergie du futur doit être neutre en carbone. En plus des énergies renouvelables comme l'énergie éolienne et solaire, le gaz vert fera également partie du mix énergétique durable. Le gaz vert peut être du biométhane, du gaz synthétique ou de l'hydrogène vert. Il existe également le potentiel de ce que l'on appelle l'hydrogène bleu en tant que vecteur d'énergie neutre en carbone: l'hydrogène qui est produit à partir de gaz naturel et par lequel le CO_2 libéré pendant le processus de production est capté et réutilisé ou stocké.

Grâce aux infrastructures gazières et aux technologies gazières innovantes, les ménages et les entreprises accéderont à une source d'énergie neutre en carbone supplémentaire sous forme de gaz vert. L'infrastructure gazière représentera également un maillon important de la chaîne pour capter le CO_2 libéré lors de certains processus et le transporter ensuite vers des centres où il sera réutilisé ou stocké.

Le potentiel important du biogaz et du biométhane

Neutre en carbone, le biogaz peut être produit à partir de matières organiques comme les boues, les déchets verts, les résidus des fruits et légumes et matière organiques animales comme les bouses de vaches. Après purification du biogaz en biométhane, ce dernier peut être transporté de façon illimitée dans le système de gaz naturel existant. Pour stimuler le transport transfrontalier de biométhane, un système international de garanties d'origine doit être mis sur pied.

Le biométhane a un potentiel important en Europe. L'étude de Gas for Climate ('The optimal role for gas in a net-zero emissions energy system', voir également p. 66) démontre que le niveau de production européen actuel de près de 20 TWh par an peut être amené de manière durable à plus de 1.000 TWh par an (la demande en gaz naturel actuelle est de 5.000 TWh environ).

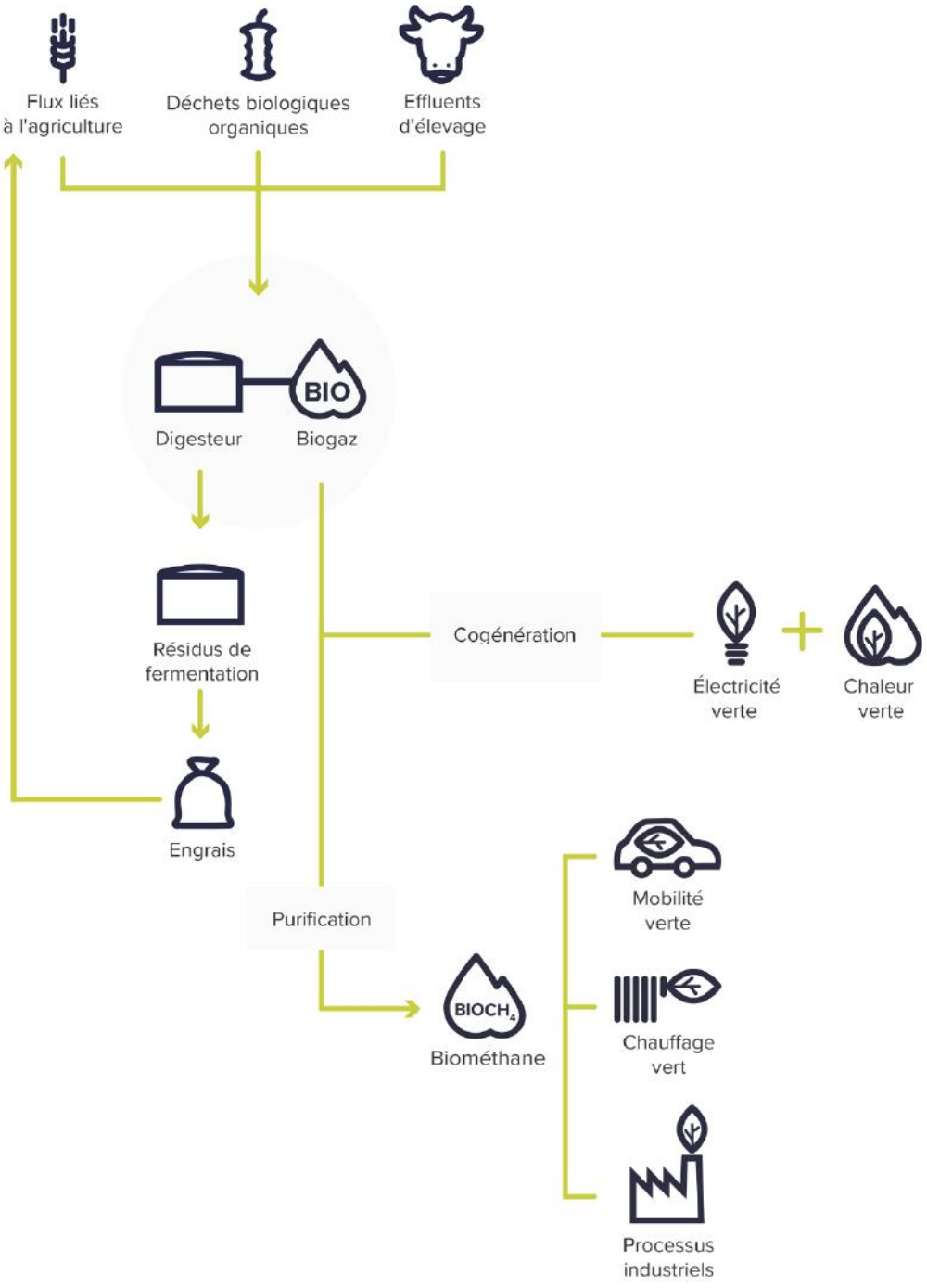

Pour de plus amples informations sur le développement du marché de biométhane en Belgique, voir 'Transporter l'énergie de l'avenir' à la p. 67.

Power-to-gas : maillon incontournable entre les systèmes de gaz et d'électricité

Parfois, le vent souffle fort ou le soleil rayonne intensément alors que la demande n'est pas suffisante pour absorber l'électricité verte produite. À mesure que la production éolienne et solaire augmente, le risque de surplus en électricité, et donc de déséquilibre dans le système électrique, augmente lui aussi. En cas de surproduction d'électricité solaire ou éolienne par rapport à la demande, la technologie actuellement disponible n'offre pas de solution efficace pour stocker ce surplus. Toutefois, grâce à la technologie power-to-gas, ces surplus peuvent être absorbés : cette technologie permet de transformer l'électricité en gaz vert qui peut ensuite être transporté et stocké dans le système gazier.

Le gaz vert issu du power-to-gas peut être de l'hydrogène vert ou du gaz synthétique. L'électricité verte est tout d'abord transformée par électrolyse en hydrogène vert qui peut contribuer à la transition énergétique de différentes manières. Il peut servir d'énergie pour des processus industriels qui ont besoin d'une chaleur élevée, mais aussi de matière première durable dans l'industrie chimique. L'hydrogène vert peut en outre devenir un important vecteur d'énergie pour rendre le trafic routier plus durable.

Le gaz synthétique résulte de la combinaison de l'hydrogène vert et du CO_2 capté, lequel se voit donc réutilisé de façon circulaire. Le gaz synthétique a pour avantage de pouvoir être mélangé au gaz naturel de façon illimitée dans le système gazier, tandis qu'il existe des restrictions au mélange de gaz naturel et d'hydrogène vert. Toutefois, des parties distinctes du réseau peuvent être mobilisées pour assurer le transport d'hydrogène.

En d'autres mots, le power-to-gas est un maillon incontournable dans l'exploitation de la complémentarité entre les systèmes gazier et électrique : cette technologie utilise l'électricité verte, qui aurait été perdue, tout en offrant une solution au besoin en stockage d'électricité et en permettant de maintenir le système énergétique en équilibre.

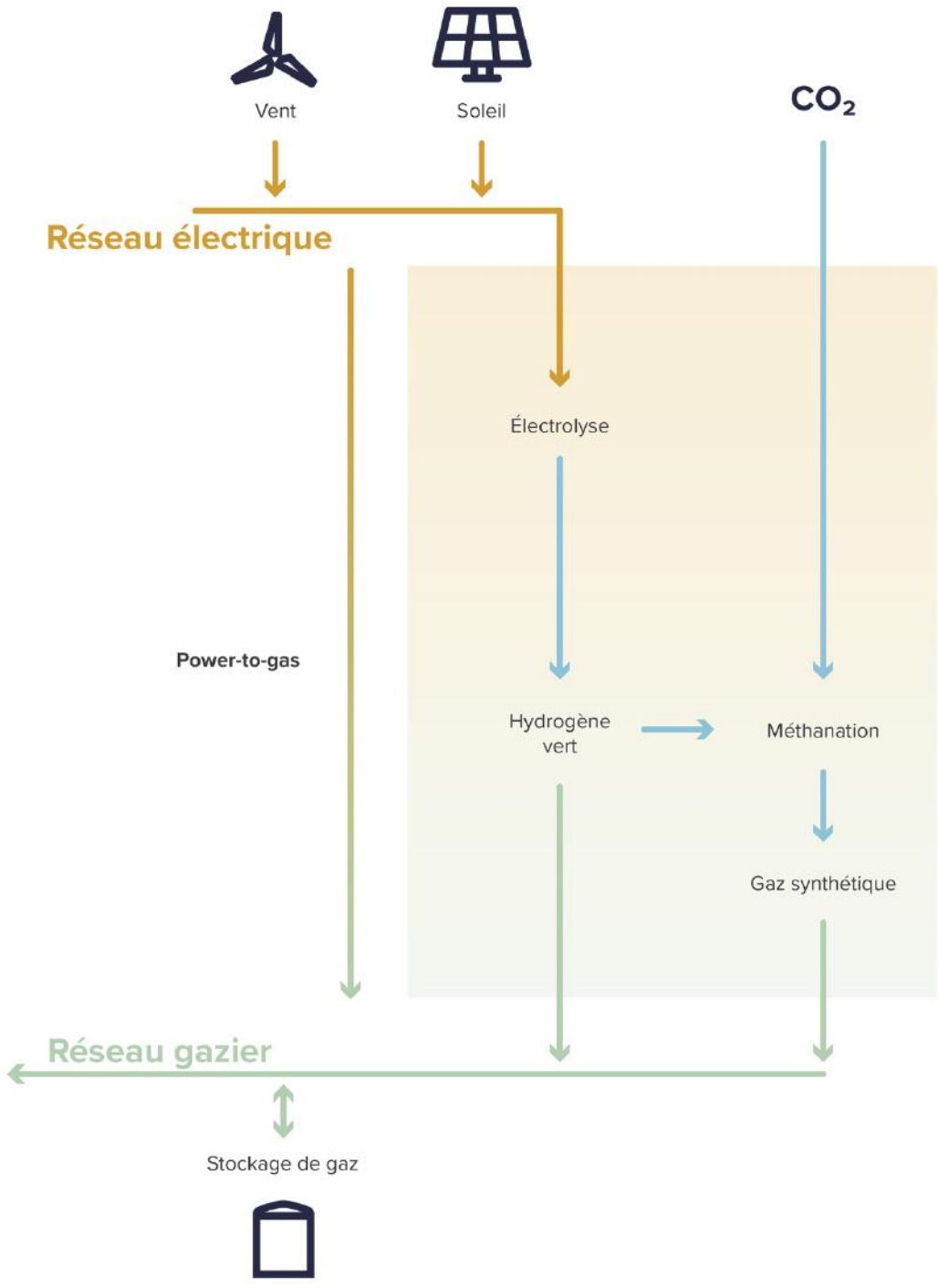

Pour de plus amples informations sur le développement du marché de l'hydrogène en Belgique, voir 'Transporter l'énergie de l'avenir' à la p. 69.

Captage et réutilisation/stockage de CO_2

Le dernier rapport climatique des Nations Unies indique clairement que les technologies de captation de CO_2 seront indispensables pour limiter radicalement les émissions de CO_2. Certains secteurs industriels, par exemple, ont besoin de chaleur industrielle à haute température qui ne peut être produite avec de l'électricité ou recourent à des procédés qui libèrent du CO_2.

Le CO_2 ainsi produit et capté peut être réutilisé dans des produits comme les polymères ou l'acier, et de multiples recherches dans le monde se concentrent sur d'autres utilisations potentielles. Les quantités de CO_2 capté qui ne peuvent être réutilisées doivent être stockées notamment dans des champs gaziers ou pétroliers vides.

L'infrastructure gazière représentera un maillon important de la chaîne pour capter le CO_2 libéré lors de certains processus et le transporter ensuite vers des centres où il sera réutilisé ou stocké.

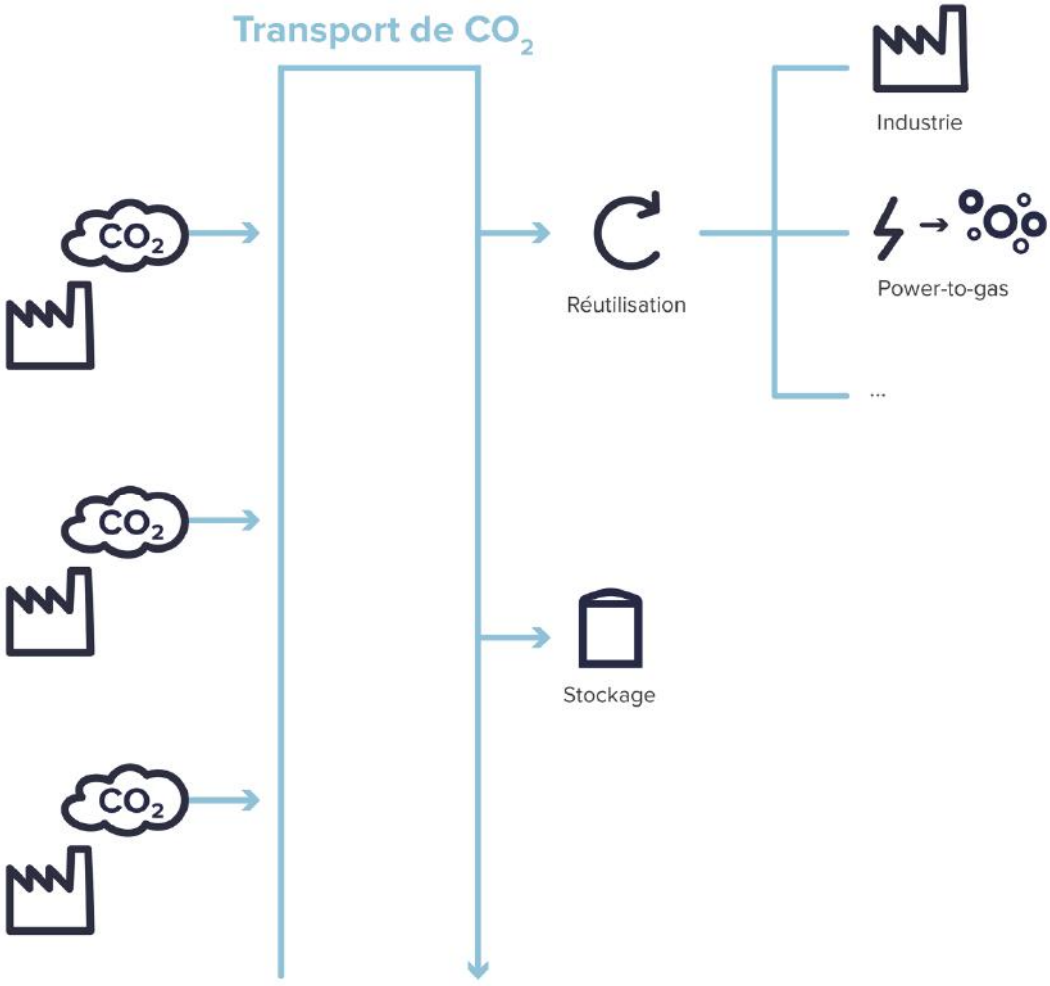

Pour de plus amples informations sur le développement du captage et de la réutilisation/stockage de CO_2 en Belgique, voir 'Transporter l'énergie de l'avenir' à la p. 73.

Fluxys en bref

Entreprise indépendante d'infrastructures gazières

Totalement dissociée

Fluxys est une entreprise d'infrastructures gazières qui peut faire valoir 90 ans d'expérience dans le développement, le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures gazières. En tant qu'entreprise fonctionnant selon le modèle de dissociation totale de propriété (*full ownership unbundling*), Fluxys n'a aucun intérêt dans la production ou la vente d'énergie. Les revenus de l'entreprise proviennent de la vente de capacités dans son infrastructure et de services annexes.

Active dans le segment midstream

Fluxys est active dans ce qui est appelé le segment *midstream* de la chaîne du gaz naturel, c'est-à-dire le segment du transport de gaz naturel par canalisation à haute pression, du stockage de gaz naturel et du transbordement de gaz naturel liquéfié (GNL). Nous formons le maillon entre :

- d'une part, les producteurs de gaz naturel actifs à travers le monde dans l'exploration et l'extraction de gaz naturel ainsi que dans la production de gaz naturel liquéfié (GNL), les grossistes et les négociants en gaz naturel ;
- et, d'autre part, les fournisseurs qui vendent du gaz naturel aux consommateurs finaux et les gestionnaires de réseau de distribution qui acheminent le gaz naturel à basse pression jusqu'aux ménages et PME.

Prête pour les futurs vecteurs d'énergie

Grâce aux infrastructures gazières et aux technologies gazières innovantes, les ménages et les entreprises accéderont progressivement de plus en plus à une source d'énergie neutre en carbone supplémentaire sous forme de gaz vert. Fluxys examine dans ce cadre les modalités d'introduction de nouveaux vecteurs d'énergie tels que le biométhane et l'hydrogène dans son infrastructure.

Notre vision

Fluxys, la référence en tant que partenaire mondial d'infrastructures gazières

Ces dix dernières années, Fluxys est devenue un partenaire de référence pour des projets d'infrastructures en Europe. Notre ambition est de poursuivre notre croissance et de saisir les opportunités de se profiler aussi comme un partenaire privilégié pour les infrastructures gazières en dehors de l'Europe.

Notre mission

En tant qu'entreprise indépendante d'infrastructures gazières, Fluxys contribue à un avenir énergétique durable et nos équipes passionnées assurent au marché des flux énergétiques fiables et abordables.

Pour se développer, la société a besoin tous les jours en permanence d'un apport d'énergie fiable, tandis que le défi climatique, la pollution atmosphérique et les exigences socio-économiques nécessitent que cette énergie soit à la fois durable et abordable.

Fluxys est résolue à faire progresser la transition énergétique. Le gaz naturel et le gaz vert ont un rôle important à jouer dans le développement d'une économie neutre en carbone associée à une meilleure qualité de l'air. C'est pourquoi l'infrastructure gazière est essentielle à la réussite d'une transition énergétique en douceur. Elle forme un complément indispensable à l'infrastructure électrique et est un élément clé dans un système énergétique fiable, durable et abordable.

Notre stratégie

En route vers un avenir énergétique vert via des investissements en Belgique, en Europe et au-delà

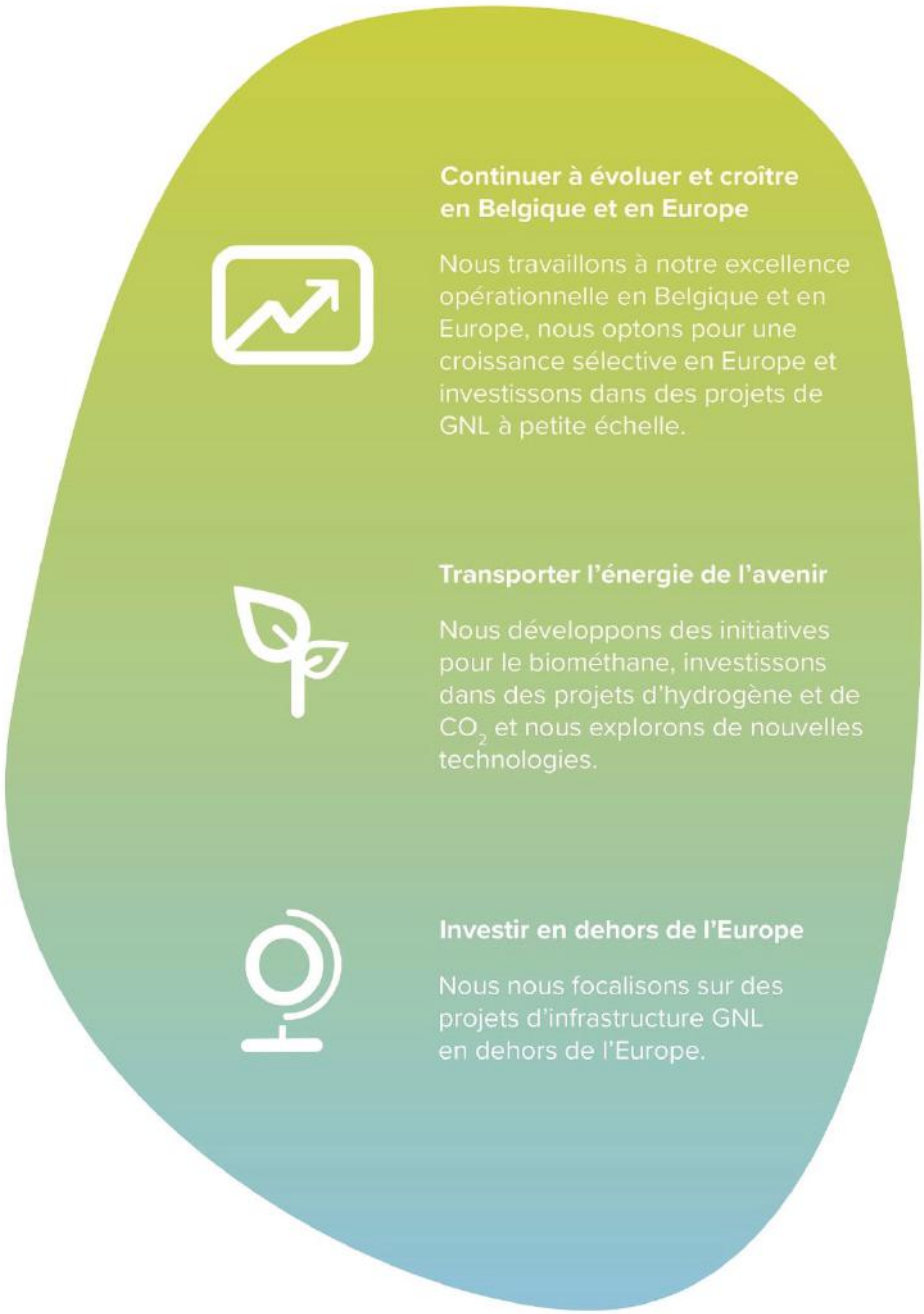

Notre présence en Europe

Nos valeurs

Orientation client – Nous suivons de près notre environnement et sommes à l'écoute de nos clients. Cette attitude nous sert de dynamique pour atteindre les résultats visés.

Cohésion – La coopération et l'esprit d'équipe sont pour nous indispensables pour atteindre ensemble les résultats voulus.

Professionnalisme et engagement – Nous nous engageons à atteindre nos résultats grâce à une approche efficace qui intègre les meilleures pratiques dans tout ce que nous entreprenons. Nous développons systématiquement notre expertise et cherchons des solutions créatives et justifiées sur le plan des coûts.

Sécurité et environnement – Ensemble, nous accordons la priorité à la sécurité de nos installations car nous sommes responsables du transport d'une énergie présentant des risques. Dans un même esprit durable, nous visons à réduire le plus possible l'impact de notre activité sur l'environnement tout en veillant au bien-être au travail.

Bon voisinage – Notre activité est une activité d'intérêt économique général qui doit s'intégrer dans son environnement. Par le dialogue ouvert, nous souhaitons vivre en bonne entente avec tous ceux qui sont concernés par la construction et l'exploitation de nos installations.

Nos actionnaires au 25 mars 2020

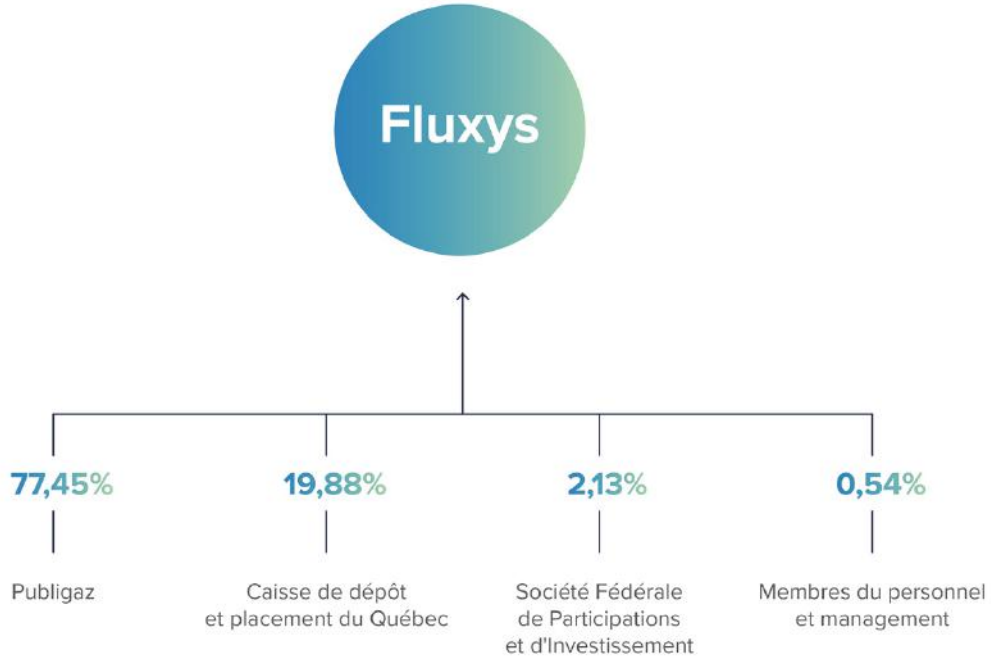

Publigaz gère les intérêts des communes belges dans Fluxys.

La **Caisse de dépôt et placement du Québec** est une institution financière qui gère des fonds provenant principalement de régimes de retraite et d'assurances publiques et privées au Canada (Québec). Dans les secteurs du transport de gaz naturel et de son infrastructure, la Caisse a acquis une expérience considérable via ses participations dans des entreprises de transport et de distribution de gaz naturel aux États-Unis, au Canada et en Europe.

La **Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI)** est un holding fédéral belge créé pour gérer, pour le compte de l'État belge, les participations dans des entreprises publiques et privées qui revêtent un intérêt stratégique et économique pour le pays.

Depuis 2012, les **membres du personnel et le management du groupe Fluxys** ont eu plusieurs fois la possibilité de devenir actionnaires de Fluxys.

Structure simplifiée du groupe Fluxys au 25 mars 2020

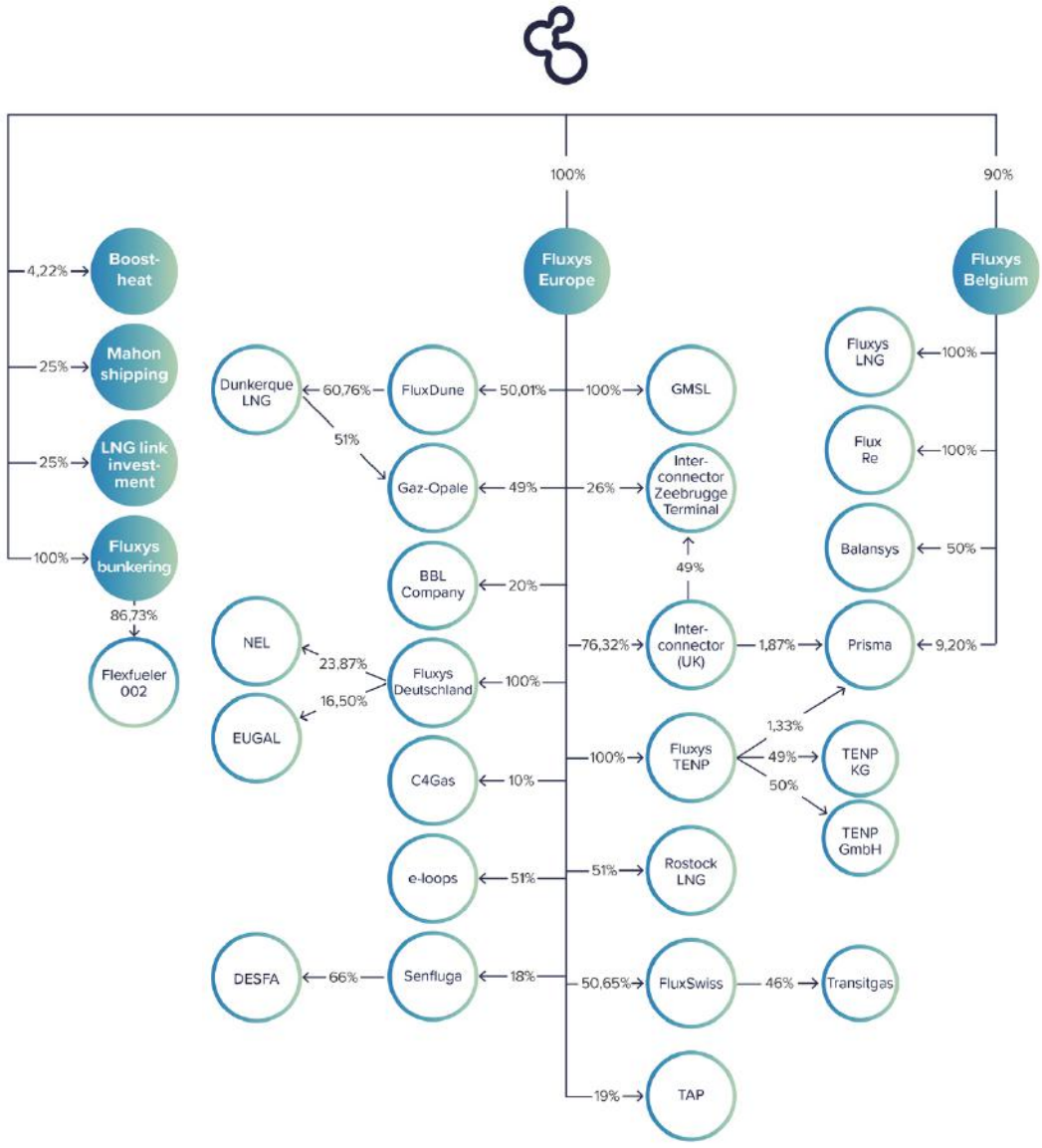

Composition des organes de gestion au 25 mars 2020

Conseil d'administration

- Daniël Termont, Président du Conseil d'administration
- Claude Grégoire, Vice-président du Conseil d'administration
- Pascal De Buck, administrateur délégué
- Jos Ansoms
- André Boulanger
- François Fontaine
- Andries Gryffroy
- Luc Hujoel
- Ludo Kelchtermans
- Renaud Moens
- Chantale Pelletier
- Josly Piette

Comité d'audit

- Renaud Moens, Président du Comité d'audit
- Luc Hujoel
- Patrick Côté
- Ludo Kelchtermans
- Pascal De Buck, administrateur délégué
  (invité avec voix consultative)

Comité de nomination et de rémunération

- Luc Hujoel, Président du Comité de nomination et de rémunération
- Ludo Kelchtermans
- Pascal De Buck, administrateur délégué
  (invité avec voix consultative)

Management team

Le management team est chargé de la gestion journalière et opérationnelle de la société. Le management team formule également au Conseil d'administration des propositions d'investissements dans le cadre de la stratégie de l'entreprise.

- Pascal De Buck, administrateur délégué et CEO
- Arno Büx, Chief Commercial Officer
- Christian Leclercq, Chief Financial Officer
- Peter Verhaeghe, Chief Technical Officer

Situation financière : informations clés

Principaux chiffres financiers 2019 (consolidés)

Ratios financiers		
	2019	**2018 Révisé**
Solvabilité : Quotient de (i) l'endettement financier net* et (ii) de la somme des capitaux propres et de l'endettement financier net*	46%	46%
Couverture des intérêts : Quotient de (i) la somme des FFO* et dépenses d'intérêts et (ii) des dépenses d'intérêts	9,7	9,1
Endettement financier net*/RAB étendue* : Quotient de (i) l'endettement financier net et (ii) de la RAB étendue	47%	46%
FFO*/endettement financier net* : Quotient (i) des FFO et (ii) de l'endettement financier net	19%	18%
RCF*/endettement financier net* : Quotient (i) du RCF et (ii) de l'endettement financier net	13%	12%

*Voir glossaire p. 281

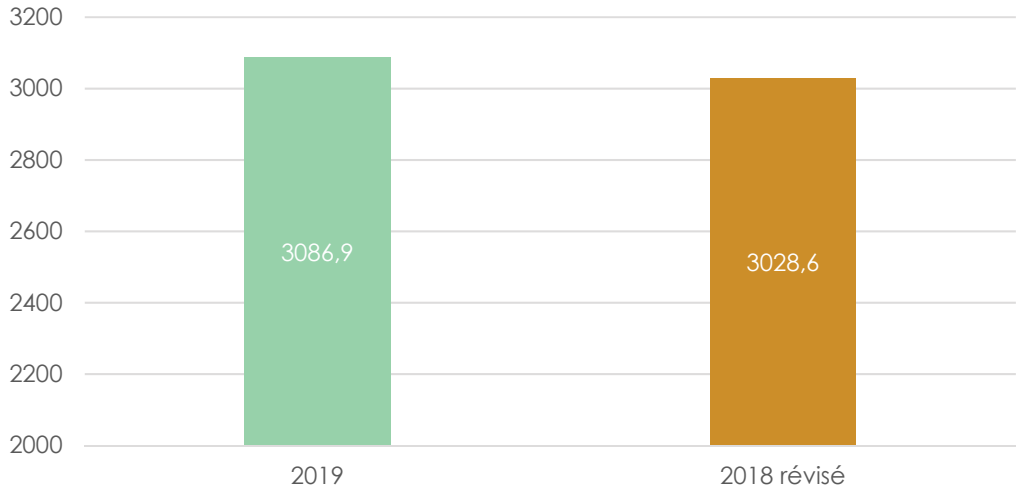

Endettement financier net (hors dette régulatoire) – en mio €

Indicateurs	31.12.2019	31.12.2018 Révisé
RAB étendu* (en M€)	6.523,7	6.556,6
Transport	2.939,7	2.874,1
Stockage	239,7	246,1
Terminalling de GNL (en Belgique)	314,4	324,6
Autres investissements corporels hors RAB* (en M€)	3.029,9	3.111,8

*Voir glossaire p. 281

Compte de résultat (en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018 Révisé
Produits des activités ordinaires	1.111.885	981.050
EBITDA*	744.274	633.129
EBIT*	350.168	257.965
Résultat net	214.163	448.189
Bilan (en milliers d'euros)	**31.12.2019**	**31.12.2018 Révisé**
Investissements de la période en immobilisations corporelles	281.002	238.431
Total des immobilisations corporelles	5.534.337	5.537.966
Capitaux propres	3.642.174	3.622.693
Endettement financier net *	3.086.947	3.028.572
Total du bilan consolidé	8.321.955	8.473.823

*Voir glossaire p. 281

Fluxys SA – Résultats 2019 (consolidés)

Périmètre de consolidation

Cette année, le périmètre de consolidation et les pourcentages d'intérêts ont évolué comme suit :

- Entrée de Titan LNG au capital de Flexfueler 002, réduisant la part du groupe à 86.73% ;
- Regroupement des participations Interconnector (UK) (76,32%), IZT (26%) et GMSL (100%) sous Fluxys UK, sans effet sur les comptes consolidés ;
- Transfert de 89% des actions de Fluxys TENP de Fluxys Europe vers Fluxys Germany Holding. Fluxys Europe garde 11% des titres, et cette réorganisation interne n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés.

Le groupe Fluxys a pris le contrôle de Dunkerque LNG et Gaz-Opale en 2018. Ces sociétés ont été consolidées globalement à partir de novembre 2018. L'exercice d'allocation du prix payé pour Dunkerque LNG a été finalisé en 2019 et les comptes 2018 ont été retraités pour refléter cette allocation finale.

Produits de activités ordinaires

Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe Fluxys s'élève à 1.111,9 M€ en 2019 contre 981,1 M€ en 2018. Cette augmentation s'explique essentiellement par le fait que Dunkerque LNG a contribué pendant toute l'année 2019 contre seulement 2 mois en 2018, l'entité étant intégrée globalement dans les comptes consolidés du groupe depuis novembre 2018. Cet effet positif de Dunkerque LNG est très partiellement compensé par la fin des contrats de transport à long terme d'Interconnector (UK) qui se fait sentir depuis septembre 2018.

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

- 522,3 M€ générés par les activités de transport, stockage, terminalling et par d'autres activités complémentaires en Belgique, soit 47,0% du total des produits ordinaires, et
- 589,6 M€ générés par les activités hors de la Belgique, soit 53,0 % du total des produits ordinaires.

EBIT

Le groupe Fluxys a généré un EBIT de 350,2 M€ en 2019, soit une augmentation de 92,2 M€ par rapport à 2018 (258,0 M€). L'EBIT du segment 'Belgium' est en légère augmentation, notamment grâce aux activités de transbordement. L'EBIT du segment 'Europe' a progressé de 76,2 M€. Cette augmentation résulte partiellement de la première année entière d'intégration globale de Dunkerque LNG, mais elle reflète aussi la progression des activités d'Interconnector UK (malgré la fin des contrats à long terme, dont les effets ont été plus que compensés par un plan de réduction de coûts et de moindres amortissements) et de SwissGroup, ainsi qu'en Allemagne.

Résultat net

Le résultat net du groupe Fluxys s'élève à 214,2 M€ en 2019, contre 448,2 M€ en 2018, soit une diminution de 234,0 M€.

Le résultat 2018 était impacté favorablement par un profit net total de 303,9 M€ résultant de variations de périmètre. Celles-ci étaient liées à la vente de la participation de 50% de Swedegas Holding (23,8 M€) et à la prise de contrôle de Dunkerque LNG en fin octobre 2018 (le groupe Fluxys a décomptabilisé la participation de 25 % mise en équivalence jusqu'à cette date, et la mise à la juste valeur de cette participation a généré la comptabilisation d'un profit de 280,1 M€).

En dehors de ces effets non-récurrents 2018 précités, le résultat net a progressé de 69,9 M€. La progression s'explique notamment par l'évolution de l'EBIT, décrite ci-dessus.

Investissements dans des projets d'infrastructure

En 2019, le groupe Fluxys a continué à investir en infrastructure dans ses trois activités de base (transport, stockage et terminalling GNL). Les investissements en Belgique (91 M€) concernent essentiellement les installations de transbordement au terminal LNG de Zeebrugge tandis que les investissements corporels hors Belgique (190 M€) concernent essentiellement le projet EUGAL en Allemagne.

Participations financières

Le groupe Fluxys a investi 35 M€ dans ses participations financières, principalement dans TAP (31 M€).

Fluxys SA – Résultats 2019 (en normes belges)

Le résultat net de Fluxys s'élève à 135.868 k€, contre 144.818 k€ l'année précédente. Le résultat de la société est constitué essentiellement de dividendes versés par Fluxys Belgium et Fluxys Europe.

Si la proposition d'affectation du résultat est acceptée par l'Assemblée générale, le dividende brut total s'élèvera à 139.019 k€ pour l'exercice 2019, en légère hausse par rapport à 2018 (138.929 k€).

Perspectives 2020

À ce stade, il est difficile d'estimer l'impact potentiel que pourrait avoir l'épidémie de Covid-19 sur les résultats financiers de groupe Fluxys en 2020 (voir 'Gestion des risques', p. 93). Cependant, la situation financière de l'entreprise est saine.

Continuer à évoluer et croître en Belgique et en Europe

Nous travaillons à notre excellence opérationnelle en Belgique et en Europe, nous optons pour une croissance sélective en Europe et investissons dans des projets de GNL à petite échelle.

Ventes de capacités de transport : poursuite de la transition vers un marché à court terme

Les utilisateurs du réseau optimisent leur portefeuille de capacités

La vente de capacités sur le marché européen du transport de gaz naturel est sous pression depuis plusieurs années déjà. Les utilisateurs du réseau optimisent de plus en plus leur portefeuille de capacités : ils calculent les quantités à contracter le plus précisément possible en évaluant au mieux les capacités exactes nécessaires pour fournir leurs clients.

Le long terme cède du terrain au profit du court terme

Cette évolution vers une optimisation croissante des portefeuilles de capacités a également pour conséquence que les réservations de capacités à long terme cèdent de plus en plus du terrain aux réservations de capacités à court terme. Ainsi, les fournisseurs achètent leur gaz naturel de plus en plus à court terme sur les points de négoce gazier, ce qui se traduit par un plus grand nombre de contrats de capacités à court terme.

Cette transition vers des contrats à court terme est encore accentuée par les règles européennes harmonisées en matière d'utilisation des réseaux. Lorsque, par exemple, des contrats à long terme arrivent à échéance, les capacités ainsi libérées doivent être vendues aux enchères. Et vu que les capacités disponibles dans le Nord-Ouest de l'Europe sont amplement suffisantes, les utilisateurs du réseau sont enclins à acheter uniquement des capacités à court terme.

Défis pour les gestionnaires de réseau de transport

Avec des contrats à long terme, les gestionnaires de réseau de transport disposent de perspectives de revenus stables sur une longue période, quel que soit le taux d'utilisation de l'infrastructure. Plus les capacités sont vendues à court terme, plus les revenus fluctuent en fonction de l'utilisation réelle des capacités, qui est variable. Elle est en effet fonction entre autres de la consommation finale

qui est en grande partie dépendante des variations de température et de la stratégie d'achat des utilisateurs du réseau.

Cette évolution des revenus en fonction du profil variable de l'utilisation réelle des capacités constitue pour les opérateurs d'infrastructures régulées un défi majeur, puisque la base des coûts reste la même, que l'utilisation des capacités soit plus ou moins importante.

La transition vers un marché du court terme implique, d'un point de vue commercial, non seulement une autre approche qui répond au nouveau contexte de marché mais aussi des adaptations en profondeur dans la gestion et la numérisation des transactions. En effet, nous passons de la gestion d'un nombre limité de contrats à long terme impliquant de gros volumes à celle d'un très grand nombre de transactions concernant des volumes de capacités plus petits.

Ventes de capacités de transport positives

Dans un marché de transport de frontière à frontière où les réservations à court terme prennent de plus en plus le pas, il est essentiel pour les entreprises du groupe Fluxys de maintenir des tarifs compétitifs dans les différents pays ayant des régimes régulatoires différents. À cet effet, des efforts importants en matière

d'efficacité sont consentis à travers le groupe et des synergies sont créées dans divers domaines.

En pratiquant une écoute active des besoins des acteurs du marché, les équipes de vente ont réussi à maintenir à niveau les ventes de capacités de transport dans ce contexte du court terme. Malgré l'arrivée à échéance fin 2018 d'un certain nombre de contrats à long terme, Interconnector UK et Fluxys Belgium ont réussi en 2019 à maintenir un bon niveau de ventes avec des produits à court terme. Les efforts consentis en Allemagne ont également porté leurs fruits : malgré la limitation des capacités dans la canalisation TENP, les flux sont restés élevés et les acteurs du marché n'ont donc pas opté pour d'autres axes d'approvisionnement. En Suisse, FluxSwiss est restée très compétitive sur le marché en alignant minutieusement son offre de capacités sur le marché.

Nouveaux points d'interconnexion virtuels Belgique/Allemagne et Allemagne/Suisse

Un défi majeur pour les gestionnaires de réseau de transport européens est la création de points d'interconnexion virtuels. Ces points virtuels simplifient la réservation de capacités pour les utilisateurs du réseau : ces derniers peuvent réserver des flux entre deux pays sur un seul point virtuel, et ne sont donc plus tenus d'effectuer une réservation aux différents points d'interconnexion physiques ou auprès de différents gestionnaires de réseau de transport à un même point d'interconnexion. Les gestionnaires de réseau assurent quant à eux toute la complexité logistique sous-jacente.

En juillet 2019, Fluxys Belgium, Fluxys TENP et les autres gestionnaires de réseau de transport concernés ont lancé deux points d'interconnexion virtuels :

- VIP Belgium-NCG qui propose les capacités entre le point de négoce gazier belge ZTP et le point de négoce gazier allemand NCG.
- VIP Germany-CH qui propose les capacités entre le point de négoce gazier allemand NCG et la Suisse.

Passage du gaz naturel à bas pouvoir calorifique au gaz naturel à haut pouvoir calorifique en Belgique, en Allemagne et en France

Épuisement des sources de gaz naturel à bas pouvoir calorifique

La diminution de la production issue du champ de Groningen, une source de gaz naturel à bas pouvoir calorifique (ou gaz L), incite les Pays-Bas, entre autres mesures, à procéder à un arrêt graduel de l'exportation de gaz L. Les exportations vers l'Allemagne diminueront progressivement entre 2020 et 2030, tandis qu'il sera mis un terme à celles vers la Belgique et la France entre 2024 et 2030. De plus, pour tenir compte des séismes dans la région du champ de Groningen, la production du champ a été limitée à plusieurs reprises depuis 2014.

Dans la perspective d'une exportation en baisse de gaz L à partir des Pays-Bas, la Belgique, la France et l'Allemagne doivent adapter leurs réseaux pour remplacer progressivement les importations de gaz L par du gaz naturel à haut pouvoir calorifique (gaz H) en provenance d'autres sources.

La conversion L/H suit le planning en Belgique

Actuellement, la Belgique importe environ 46 TWh de gaz L par an pour la consommation sur le marché belge. Parallèlement, le réseau belge sert également de corridor permettant d'acheminer du gaz L vers la France. Le gaz de Groningen représente dans notre pays près d'un quart de l'approvisionnement total et environ la moitié du gaz naturel consommé par les ménages et les petites et moyennes entreprises.

Après plusieurs petits projets de conversion au cours de la période 2016-2017, Fluxys Belgium a réalisé, en collaboration avec les gestionnaires de réseau de distribution concernés, des conversions à plus grande échelle en 2018 et 2019. Fluxys Belgium et les gestionnaires de réseau de distribution sont également prêts pour terminer la conversion en 2029 selon le planning prévu.

Infrastructures de Fluxys pour acheminer du gaz H à destination de l'Allemagne

L'Allemagne consomme environ 230 TWh de gaz L. Ces volumes devront être progressivement remplacés d'ici 2030 par du gaz H issu d'autres sources. L'infrastructure de Fluxys offre différentes solutions pour l'acheminement de gaz H supplémentaire vers l'Allemagne.

- Via le point d'interconnexion belgo-allemand Eynatten à l'ouest, l'Allemagne peut importer plus de gaz H en provenance du réseau de canalisations en Belgique. Grâce à la connexion directe des terminaux GNL de Zeebrugge et Dunkerque avec le réseau belge, l'approvisionnement à partir de l'ouest de l'Allemagne offre également la possibilité de diversifier en toute souplesse son portefeuille d'approvisionnement en GNL.
- Via le point d'interconnexion helvético-allemand de Wallbach dans le sud : grâce aux capacités disponibles pour acheminer du gaz naturel vers le Sud de l'Allemagne depuis la Suisse.
- Les canalisation NEL et EUGAL qui permettent l'acheminement de gaz H supplémentaire à partir du nord.

Nouveaux tronçons de canalisation pour TENP I

L'infrastructure TENP comprend deux canalisations. Sur la base d'un examen approfondi, la capacité disponible dans la canalisation TENP I est limitée depuis 2017 par mesure de précaution concernant la qualité de l'infrastructure. Afin d'apporter une solution à cette situation et de prendre également en compte les besoins en capacités de Baden-Württemberg, Fluxys TENP et Open Grid Europe, en tant qu'actionnaires de l'infrastructure TENP, ont soumis un scénario dans le cadre du Plan de développement du réseau de 2018 pour construire deux nouveaux tronçons de canalisation et les connecter à la canalisation TENP II. Le régulateur allemand, BNetzA, a confirmé la nécessité de ces investissements et les a approuvés. Jusqu'à la mise en service des nouveaux tronçons de canalisation, la capacité disponible dans l'infrastructure reste limitée au niveau actuel.

En 2019, Fluxys TENP et Open Grid Europe ont également réalisé, en collaboration avec les autres gestionnaires de réseau de transport concernés, une nouvelle analyse des besoins de capacités. Sur la base de cette dernière et dans le cadre du Plan de développement du réseau 2020, un nouveau scénario a été présenté pour offrir suffisamment de capacités aux utilisateurs du réseau concernés tant pour l'approvisionnement des marchés locaux dans le Sud de l'Allemagne que pour l'approvisionnement de la Suisse et l'acheminement vers l'Italie. BNetzA a également approuvé ce scénario. Le coût des investissements nécessaires pour le scénario sera calculé en 2020. Le résultat sera soumis au marché et à BNetzA dans le courant de l'année dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement du réseau gazier 2020.

Installation de désodorisation en construction

Depuis 2018, les utilisateurs du réseau peuvent acheter des capacités chez FluxSwiss et Fluxys TENP pour transporter du gaz naturel du sud vers le nord via les canalisations Transitgas et TENP. Jusque-là, le gaz naturel ne pouvait circuler dans les canalisations que du nord vers le sud. Dans le cadre de ces flux vers le nord, Fluxys TENP et Open Grid Europa construisent une installation industrielle de désodorisation à Schwörstadt, dans le Sud de l'Allemagne.

Grâce à cette installation, les gestionnaires de réseau de transport concernés disposeront d'une flexibilité accrue pour l'envoi de gaz naturel vers l'Allemagne. En Allemagne, aucune substance odorante n'est admise dans les réseaux de transport, contrairement aux pratiques en vigueur en Suisse, Italie et France. Grâce à l'installation de désodorisation, la substance odorante peut le cas échéant être retirée des flux de gaz naturel.

En raison de son rôle positif dans l'ouverture des flux de gaz naturel du sud vers le nord, les investissements dans l'installation de désodorisation sont soutenus par le programme "Connecting Europe Facility". L'installation sera mise en service en 2020.

Cofinancé par le mécanisme pour l'interconnexion en Europe de l'Union européenne

Première année positive en tant que partenaire dans DESFA

Depuis fin 2018, Fluxys est devenue, avec Snam et Enagás, partenaire à hauteur de 66 % dans DESFA, le propriétaire et gestionnaire du réseau haute pression et du terminal GNL de Revithoussa en Grèce. D'un point de vue européen, la Grèce revêt une importance stratégique car avec la canalisation TAP en construction et les diverses autres initiatives en phase de projet, le pays forme un axe important pour la diversification des sources et des routes d'approvisionnement de gaz naturel, et pourrait ainsi se transformer en une plaque tournante pour le gaz naturel dans le Sud-Est de l'Europe.

En tant que partenaires industriels, Fluxys et ses partenaires de consortium mettent leur expertise à disposition afin que DESFA puisse exploiter pleinement sa position stratégique dans la région méditerranéenne. En ligne avec la modification de l'actionnariat, le management a été renouvelé en 2019 et d'importantes avancées ont pu être réalisées. Ainsi, un nouveau Plan de développement du réseau a été élaboré et comprend entre autres des raccordements supplémentaires dans le nord du pays pour répondre à la disparition progressive du lignite.

Au cours de l'été 2019, Fluxys, Snam et Enagás ont convenu avec le Copelouzos Group que ce dernier deviendrait partenaire à 10 % de leur consortium. Cet élargissement renforce l'ancrage grec du consortium et la transaction a été conclue en janvier 2020.

Le trafic de navires aux terminaux GNL de Zeebrugge et de Dunkerque en forte hausse

En 2019, 130 navires ont amarré au Terminal GNL de Zeebrugge, pulvérisant le précédent record de 82 navires en 2009. Par rapport à 2018, le nombre de navires venus décharger du GNL a plus que doublé et le nombre d'opérations de transbordement de GNL entre deux navires a doublé.

Au Terminal GNL de Dunkerque aussi, le trafic de navires a connu un grand essor : 72 navires ont amarré, contre 17 l'année précédente. Au cours de l'année, l'infrastructure en vue du chargement rapide de navires a également été mise en service.

Zeebrugge : lancement du contrat à long terme pour des transbordements

En décembre 2019, au Terminal GNL, le navire Yenisei River a été chargé de GNL provenant du 5e réservoir de stockage de GNL qui venait d'être mis en service. Le chargement a marqué le lancement du contrat à long terme pour le transbordement de navires qui avait été conclu en 2015 avec Yamal Trade.

Grâce au 5e réservoir de stockage de GNL et aux installations de process annexes, des méthaniers brise-glace en provenance du terminal de production de Yamal en Sibérie peuvent transborder du GNL vers des méthaniers conventionnels sans que les deux navires ne soient tenus d'être à quai simultanément.

Dans le cadre du contrat avec Yamal Trade, un volume pouvant atteindre 8 millions de tonnes de GNL par an peut être transbordé au Terminal de Zeebrugge. Soit jusqu'à 214 méthaniers supplémentaires qui pourraient accoster chaque année. Avant que la nouvelle capacité soit disponible en décembre, le Terminal avait déjà procédé depuis mai 2018 à toute une série d'opérations de transbordement entre deux navires amarrés en même temps.

Zeebrugge : nouveau contrat à long terme pour le déchargement de méthaniers

Au Terminal GNL de Zeebrugge, les clients disposent de contrats à long terme pour le déchargement de 110 grands méthaniers par an. En septembre 2019, Qatar Terminal Limited a réservé à long terme les slots de déchargement disponibles à mesure que les contrats actuels arrivent à échéance. Le contrat

court jusque fin 2044, avec l'option de pouvoir y mettre un terme de manière anticipée fin 2039 sous certaines conditions.

Le nouveau contrat à long terme consolide considérablement l'activité future au Terminal de Zeebrugge et renforce la position de ce dernier en tant que porte d'entrée polyvalente du GNL en Europe, puisqu'il offre une flexibilité maximale de destinations. En effet, le Terminal dispose non seulement d'une capacité de transport par canalisations largement suffisante pour un acheminement à travers le Nord-Ouest de l'Europe, mais également d'un large éventail de solutions pour la chaîne de distribution de GNL à petite échelle.

Dunkerque : consultation de marché pour la vente de capacités de regazéification

Début 2020, le terminal GNL de Dunkerque a lancé une consultation pour sonder l'intérêt du marché pour la réservation, à partir de janvier 2021, de capacités de regazéification à long terme. La capacité disponible est de 3,5 milliards de mètres cubes par an et les signaux émis par le marché dans la première phase non contraignante de la consultation étaient positifs. Les résultats de la consultation sont attendus en été 2020.

Forte dynamique au niveau du GNL à petite échelle

Fluxys est active sur plusieurs fronts en vue de promouvoir l'utilisation du gaz naturel, du biométhane et, par la suite, de l'hydrogène comme énergie alternative. Le GNL à petite échelle est le marché sur lequel de petites quantités de GNL sont distribuées comme carburant de substitution pour les navires, pour le transport routier longue distance, ou comme énergie pour les sites industriels qui ne disposent pas d'un réseau de gaz naturel à proximité.

Zeebrugge et Anvers

Les navires utilisant le GNL comme carburant peuvent s'approvisionner via le navire de soutage GNL Engie Zeebrugge dans lequel Fluxys est partenaire. Le navire de soutage a Zeebrugge comme port d'attache et vient charger au Terminal GNL de Zeebrugge.

Fin 2018, le Terminal a mis en service une deuxième station de chargement de camions-citernes de GNL pour pouvoir continuer à répondre à la demande. En 2019, le nombre de chargements a augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 1.200 à plus de 2.600.

Fluxys est également active dans le port d'Anvers afin de mettre davantage le GNL à disposition en tant que carburant. Ainsi, au quai 526/528, Fluxys propose des services de soutage de navire à l'aide de camions-citernes de GNL et à côté du quai, G&V Energy Group et Rolande LNG (filiale de Titan LNG) construisent une station-service de GNL pour les camions. Fluxys et Titan LNG utiliseront l'infrastructure afin de proposer un point de soutage permanent au quai 526/528 également. En outre, Fluxys construit, en collaboration avec Titan LNG, un ponton pour le soutage de navires dans le port d'Anvers et la région. Les installations de remplissage et de soutage de GNL supplémentaires seront mises en service au cours de l'année 2020.

Dunkerque

En 2019, le terminal GNL de Dunkerque a travaillé activement à la construction d'une première station de chargement pour les camions-citernes de GNL. La station, qui disposera d'une capacité de 3 000 chargements par an, sera mise en service au printemps 2020.

Le terminal prépare également l'adaptation de l'appontement afin de pouvoir charger dès mi-2020 des navires de soutage de GNL d'une capacité à partir de 5 000 m³. Actuellement, seuls des méthaniers d'une capacité à partir de 65 000 m³ peuvent être accueillis à l'appontement.

Rostock

Fluxys et Novatek ont créé la joint-venture Rostock LNG pour la construction et l'exploitation d'un terminal de stockage de GNL à moyenne échelle dans le port de Rostock en Allemagne. Le but de ce projet d'infrastructure est de mettre à disposition le GNL comme source d'énergie alternative à faibles émissions en Europe septentrionale et centrale, ainsi que dans la zone de la mer Baltique.

Le concept de l'installation est un terminal GNL qui réceptionnera et déchargera des méthaniers de taille moyenne, stockera leur cargaison de GNL et offrira des services de distribution de GNL :

- Chargement de camions-citernes (et, éventuellement, de convois ferroviaires) pour acheminer le GNL vers les industries ou les stations-service pour les camions utilisant le GNL comme carburant,
- Chargement de navires pour fournir du GNL comme carburant maritime, entre autres pour les navires opérant en mer Baltique.

Le terminal devrait accueillir des méthaniers en provenance de l'installation de liquéfaction que Novatek a construite avec Gazprom dans le port de Vysotsk, près de Saint-Pétersbourg, et qui a été mise en service en 2019.

Le contrat de concession pour le terminal a été conclu avec le port de Rostock et, à la fin 2019, le projet était en phase d'engineering, de demandes de permis et de sélection du contractant EPC. La décision finale d'investissement devrait pouvoir être prise à la mi-2020.

Capacités d'importation supplémentaires vers l'Europe

La production de gaz naturel en Europe continue de baisser structurellement étant donné l'épuisement progressif de réserves de gaz conventionnelles. Le recul s'accélère encore en raison des limites successives fixées aux Pays-Bas pour la production du champ de Groningen. Cette diminution de la production européenne de gaz naturel implique donc un besoin important de nouveaux flux d'importation.

Fluxys est activement impliquée dans divers projets destinés à renforcer la capacité d'approvisionnement pour l'Europe. Par ailleurs, grâce à sa situation, l'infrastructure existante de Fluxys est bien positionnée pour assurer son rôle dans les nouveaux flux qui résulteront de ces importations supplémentaires.

Depuis le nord : première canalisation EUGAL mise en service

Fluxys détient une participation de 16,5 % dans le projet de canalisation EUGAL en Allemagne (Europäische Gas-Anbindungsleitung). Le projet comprend la construction de deux canalisations parallèles en vue de transporter du gaz vers le sud depuis les canalisations Nord Stream II dans le nord de l'Allemagne jusqu'à la frontière avec la République tchèque. En décembre 2019, EUGAL a mis la première canalisation en service. La seconde canalisation sera opérationnelle fin 2020.

La mise en service des canalisations Nord Stream II a été avancée par rapport au planning initial. En attendant, EUGAL reçoit des flux depuis les canalisations Nord Stream I existantes et présente un taux d'utilisation élevé depuis sa mise en service.

Depuis le sud : Trans Adriatic Pipeline

TAP : la branche ouest du Corridor gazier sud-européen

Fluxys est partenaire à 19 % dans la canalisation Trans Adriatic Pipeline (TAP). Cette dernière est actuellement en construction et forme la branche ouest du Corridor gazier sud-européen, qui permettra d'approvisionner l'Europe en gaz naturel provenant du champ de Shah Deniz II en Azerbaïdjan. Dans une première phase, la canalisation pourra transporter jusqu'à 10 milliards de mètres cubes de gaz naturel par an.

La mise à disposition d'une nouvelle source fait du TAP un chaînon important pour la diversification des sources et la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel de l'Europe. Dans ce contexte, l'Europe a conféré au TAP le statut de Projet d'Intérêt commun (*Project of Common Interest* - PCI) dans le cadre de la Trans-European Networks for Energy (TEN-E).

Achevé à plus de 90 %

Les travaux pour la pose du TAP ont débuté en 2016 et à la fin 2019, le projet était achevé à plus de 90 %. Selon le planning actuel, la canalisation pourra être mise en service dans la seconde moitié de 2020.

- En Grèce et en Albanie, la pose de la canalisation est quasiment complètement terminée et les stations de compression à Fier (Albanie) et à Kopoi (Grèce) sont prêtes à être mises en service.
- Pour les travaux en Italie, TAP met tout en œuvre pour apporter une réponse, dans un esprit de bon voisinage et de concertation, aux inquiétudes des autorités locales. Selon l'avancement des travaux pour le point d'atterrage, la canalisation terrestre et le poste de réception, les infrastructures en Italie pourront être mis en service au second semestre de 2020.
- Les travaux pour la pose de la canalisation offshore entre l'Italie et l'Albanie ont commencé début 2020.

Fluxys apporte son expertise

En tant que partenaire industriel, Fluxys met ses connaissances et son expertise à disposition de manière étendue pour préparer opérationnellement la canalisation TAP en termes de gestion des flux gaziers et d'exploitation de la canalisation en toute sécurité.

Test de marché pour extension de capacités : signaux positifs

La capacité de départ dans la canalisation TAP (10 milliards de mètres cubes par an) pourra par la suite être augmentée pour atteindre 20 milliards de mètres cubes par an. Le gaz proviendra de différentes sources, situées entre autres dans l'ensemble de la région caspienne, au Moyen-Orient et dans l'est de la Méditerranée.

Dans l'optique de l'extension éventuelle de capacités, TAP a réalisé au cours de l'été 2019 un test de marché pour déterminer si le marché serait intéressé par l'achat de capacités supplémentaires à long terme dans la canalisation. Les signaux du marché reçus pendant cette phase non contraignante étaient positifs. La phase contraignante du test de marché quant à elle sera réalisée en 2020.

Recherche et développement

La politique de recherche et de développement de Fluxys vise à acquérir des connaissances et des technologies permettant de renforcer et de continuer à développer les activités du groupe. Dans cette optique, des études appliquées sont réalisées au sein du groupe, seul ou en collaboration avec le monde académique ou avec d'autres entreprises européennes sous l'égide de plusieurs organisations :

- le Pipeline Operators Forum (POF) ;
- le Groupe européen de Recherches gazières (GERG) ;
- Comité européen de normalisation (CEN) ;
- European Pipeline Research Group (EPRG) ;
- l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ;
- EASEE-gas (European Association for the Streamlining of Energy Exchange – gas) ;
- Marcogaz, l'association technique de l'industrie du gaz naturel en Europe.

En 2019, Fluxys a contribué à des projets de recherche et de développement sur, entre autres, l'optimisation de l'exploitation des infrastructures gazières. En outre, une attention particulière a été portée à la recherche liée au transport des vecteurs énergétiques du futur (voir ‘Transporter l’énergie de l’avenir’, p. 65).

Transporter l'énergie de l'avenir

Nous développons des initiatives pour le biométhane, investissons dans des projets de transport d'hydrogène et de CO_2 et explorons de nouvelles technologies. L'énergie de l'avenir devra en effet être neutre en carbone et le gaz vert coexistera avec l'électricité verte dans le mix énergétique durable.

Grâce aux infrastructures gazières et aux technologies gazières innovantes, les ménages et les entreprises accéderont à une source d'énergie neutre en carbone supplémentaire sous forme de gaz vert. L'infrastructure gazière représentera également un maillon important de la chaîne pour capter le CO_2 libéré lors de certains processus pour ensuite le transporter vers des centres en vue d'être réutilisé ou stocké.

Collaboration internationale avec Gas for Climate

D'ici 2050, les émissions à effet de serre de l'économie mondiale doivent être ramenées à zéro pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris : contenir le réchauffement climatique en dessous de 2 °C dans le monde entier. Dans cette optique, Fluxys Belgium est membre du consortium Gas for Climate créé dans le but d'analyser et de documenter le rôle du gaz renouvelable et du gaz à faible teneur en carbone dans le système énergétique futur ainsi que d'en quantifier la contribution dans la réalisation de nos objectifs climatiques.

Outre Fluxys Belgium, huit autres gestionnaires de réseaux de transport de gaz en Europe (Enagás, Energienet, Gasunie, GRTgaz, Open Grid Europe, Ontras, Snam et Terega) et deux organisations représentant des producteurs de gaz renouvelable (European Biogas Association et Consorzio Italiano Biogas) font partie de Gas for Climate.

En 2018, Gas for Climate a demandé de réaliser une étude sur le futur rôle du gaz dans un système énergétique sans émissions de gaz à effet de serre. En 2019, l'étude a été approfondie pour intégrer plus en détail l'industrie, le transport et d'autres segments de consommation et également pour prendre en considération des possibilités supplémentaires de gaz pauvre en carbone. L'étude démontre qu'il est possible, en intensifiant la production de gaz

Pour le moment, Gas for Climate examine différents trajets d'intensification de la production de gaz renouvelables et ce que ces trajets impliquent pour l'infrastructure gazière. L'objectif est de terminer l'analyse au premier semestre 2020. Dans le contexte de l'ambitieux Green Deal de l'Union européenne, l'analyse comprendra des propositions concrètes sur la meilleure manière d'utiliser l'infrastructure gazière comme un atout afin de devenir neutre en carbone d'une manière rapide, efficace et durable, et ce, au prix le plus bas possible.

renouvelable, de créer d'ici 2050 un système gazier zéro émission dans l'UE. L'étude montre par ailleurs qu'un scénario intégrant le gaz renouvelable permettrait de réduire le coût sociétal de plus de 200 milliards d'euros par an par rapport à un scénario avec une utilisation minimale de gaz.

Gas for Climate a également examiné quel serait l'impact de l'intensification de la production de gaz renouvelables sur l'emploi. L'étude révèle que 600 000 à 850 000 emplois directs seraient créés résultant d'investissements dans les installations de production de biométhane et d'hydrogène. En outre, il s'agit d'emplois qui, de par leur nature, ne se prêtent pas à une délocalisation à terme.

Développement du marché du biométhane en Belgique

Marché naissant

Par rapport aux pays voisins, la production de biométhane en Belgique n'en est qu'à ses débuts. Actuellement, l'installation de biométhanisation de l'intercommunale IOK Afvalbeheer en Campine est la seule unité de production. En Wallonie, une première installation sera mise en service à Sombreffe en 2020. Plusieurs projets sont également en préparation et pourraient déboucher sur une injection supplémentaire de biométhane dans les réseaux gaziers en 2021.

Potentiel important

En 2019, Valbiom a examiné pour la fédération gazière belge gas.be quelle pourrait être la contribution possible du biogaz pour la Belgique et est arrivé à un potentiel réaliste de 15,6 TWh par an, ce qui correspond à environ 8 % de la consommation actuelle en gaz naturel. L'utilisation de ce potentiel signifierait une réduction annuelle de 6 millions de tonnes de CO_2, soit environ 5 % des émissions totales.

Une fois purifié en biométhane, près de 70 % du biogaz peut être injecté dans les réseaux de distribution. Si le biométhane est également introduit dans le réseau de transport de Fluxys Belgium, cette part de 70% pourrait encore être augmentée.

Le biométhane peut en outre être largement importé : le réseau gazier de Fluxys Belgium bénéficie en effet d'une interconnexion optimale avec tous les pays voisins. Pour stimuler le transport transfrontalier de biométhane, un système international de garanties d'origine doit être mis sur pied.

Travailler à des systèmes de certification

Fluxys soutient le développement de la chaîne du biométhane en Belgique en participant activement à l'élaboration des systèmes de certification nécessaires. Ces derniers constituent la base pour permettre aux consommateurs d'acheter du gaz vert comme du biométhane. Le développement d'un tel marché de la demande stimule à son tour les initiatives en matière de production.

Projet Power-to-Gas avec Eoly et Parkwind

Par le biais du projet d'énergie verte Hyoffwind, Fluxys souhaite, en collaboration avec Eoly (filiale de Colruyt Group) et Parkwind, construire à Zeebrugge une installation Power-to-Gas pour convertir de l'électricité renouvelable en hydrogène vert par électrolyse. Hyoffwind a été conçu comme un projet d'installation à échelle industrielle (capacité d'électrolyse de 25 MW d'électricité). Il s'agirait d'ailleurs de la première installation disposant d'une telle capacité en Belgique.

Dans une première phase, avec le soutien du Fonds de transition énergétique fédéral, la faisabilité de l'installation a été étudiée de façon détaillée et le résultat est positif. La technologie est suffisamment mature pour réaliser une production industrialisée d'hydrogène vert, et sur le plan du cadre législatif et des permis, il existe une base suffisante sur laquelle s'appuyer pour la réalisation du projet.

En février 2020, un appel d'offres a été lancé pour le projet. Il est attendu que la décision d'investissement finale puisse être prise après l'été 2020. Sur la base du planning actuel, l'installation pourrait être mise en service en 2023.

Recherches avec la Vlerick Business School et l'Université de Liège

Fluxys mène en collaboration avec la Vlerick Business School et l'Université de Liège deux projets de recherche complémentaires sur le power-to-gas. La recherche avec l'Université de Liège explore le potentiel du power-to-gas en Belgique et comment investir de manière optimale dans les réseaux énergétiques. L'étude avec la Vlerick Business School examine les interactions économiques entre le power-to-gas et le marché de l'électricité.

Unir ses forces autour de l'introduction de l'hydrogène

Pour que l'économie de l'hydrogène soit viable, il faut pouvoir produire suffisamment d'électricité renouvelable pour la production d'hydrogène vert. Toutefois, le potentiel de production d'électricité renouvelable comme source d'hydrogène vert est limité en Belgique. Par conséquent, des importations d'hydrogène vert seront également nécessaires si l'économie de l'hydrogène se poursuit.

Les solutions techniques et économiques pour l'importation, le transport et le stockage d'hydrogène exigent un savoir-faire spécifique. C'est pourquoi Fluxys unit ses forces avec d'autres acteurs industriels et instances publiques. En 2019, Fluxys a conclu une convention de collaboration avec Deme, Engie, Exmar, le port d'Anvers, le port de Zeebrugge et WaterstofNet pour coordonner leurs savoir-faire respectifs et de rechercher comment et sous la forme de quelles molécules l'hydrogène vert peut être le mieux importé comme vecteur d'énergie.

Dans une première phase, les partenaires réaliseront une analyse commune de la chaîne d'importation et de transport de l'hydrogène afin de cerner tous les aspects financiers, techniques et réglementaires de toute la chaîne logistique: production, chargement et déchargement, transport par mer et par canalisation. Cette analyse doit leur fournir une feuille de route sur la manière appropriée d'amener vers la Belgique l'hydrogène vert en tant que vecteur d'énergie. Les résultats de cette analyse constitueront la base de projets concrets.

Transport de l’hydrogène du point de vue du Nord-Ouest de l'Europe : Green Octopus

Du point de vue du Nord-Ouest de l'Europe, Fluxys travaille dans le cadre de l'initiative Green Octopus sur le transport de l'hydrogène en collaboration avec notamment Engie, Gasunie, le port d'Anvers, Salzgitter et Waterstofnet. La Commission européenne a reconnu le projet Green Octopus comme une initiative qui peut entrer en ligne de compte comme Projet important d'intérêt européen commun.

La collaboration Green Octopus a pour objectif de réutiliser des parties de l'infrastructure de gaz naturel existante pour en faire un réseau de canalisations transfrontalier en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne et en France en vue du transport d'hydrogène vert, et ainsi de créer des connexions depuis des unités de production situées près des parcs éoliens en mer jusqu'aux centres de consommation industriels et régions portuaires.

Spécifiquement pour la Belgique, Fluxys étudie dans un premier temps les connexions nécessaires entre le port d'Anvers, les ports présents dans North Sea Port et le port de Zeebrugge.

Collaboration autour du captage, de la réutilisation et du stockage de CO_2 dans les ports

Pour l'industrie dans les ports, le captage, la réutilisation et le stockage de CO_2 constituent un important moyen de lutte contre le réchauffement climatique. Fluxys collabore dans cette optique avec plusieurs ports en Belgique et aux Pays-Bas.

En 2019, Fluxys a terminé une étude préliminaire en collaboration avec le port d'Anvers. Dans la foulée, le port d'Anvers, Fluxys, Air Liquide, BASF, Borealis, INEOS, ExxonMobil et Total ont conclu une convention de collaboration. Le but est d'examiner la faisabilité technique de l'infrastructure nécessaire pour le captage, la réutilisation et le stockage de CO_2. Le point de départ est que l'infrastructure doit être de type 'accès ouvert' et peut donc être utilisée par l'ensemble de la communauté industrielle portuaire.

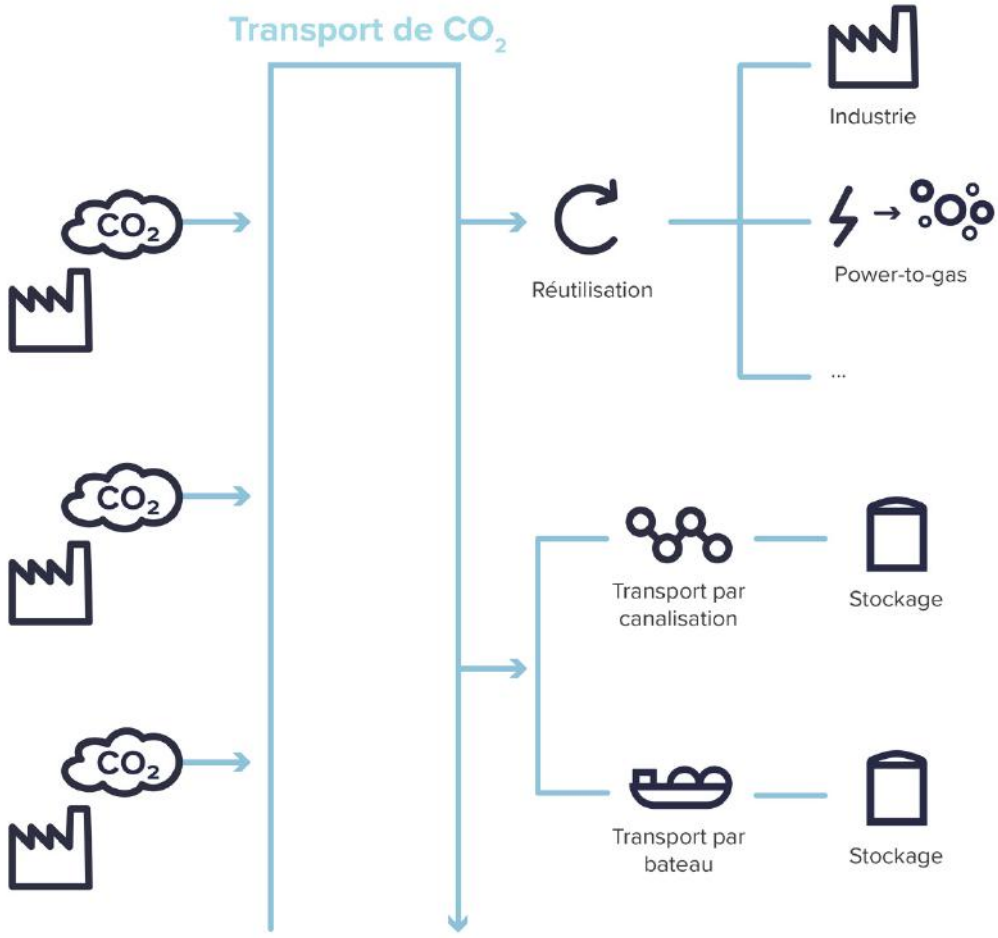

Pour garantir la réussite de la réalisation de l'infrastructure CO_2 nécessaire dans le port d'Anvers, un large soutien financier des autorités belges et de l'Europe est indispensable. C'est pourquoi, outre l'étude de faisabilité, la préparation de dossiers de demande de subventions constitue également une partie importante de la collaboration.

Projets d'intérêt commun autour du captage, de la réutilisation et du stockage de CO_2

Dans le domaine du captage, de la réutilisation et du stockage de CO_2, Fluxys est impliquée dans deux projets internationaux qui ont été reconnus par la Commission européenne comme Projet d'intérêt commun. Les deux projets ont une valeur ajoutée considérable en matière de partage de connaissances et de stimulation de la collaboration entre des sites potentiels de captage, de transport et de stockage.

CO_2 TransPorts

Le projet CO_2 TransPorts est une collaboration entre le port d'Anvers, les ports présents dans North Sea Port, le port de Rotterdam, EBN, Fluxys et Gasunie. L'idée est de développer une infrastructure ouverte pour le transport et le stockage du CO_2 capté depuis des sites industriels dans les ports concernés. L'initiative CO_2 TransPorts est en même temps une plateforme destinée à un dialogue et une coordination entre les pays, régions portuaires et fournisseurs d'infrastructures concernés.

Northern Lights

Le projet Northern Lights est une collaboration qui réunit entre autres Equinor, Total, Shell, le port d'Anvers et Fluxys. Le concept de ce projet est de charger sur un navire du CO_2 capté provenant de sites industriels en Europe et de le décharger sur la côte ouest de la Norvège pour un stockage intermédiaire. De là, le CO_2 capté sera transporté par canalisation jusqu'à un champ de gaz naturel sous-marin vide pour y être stocké à une profondeur de 3 000 mètres.

Investir en dehors de l'Europe

Ces dix dernières années, Fluxys est devenue un partenaire de référence pour des projets d'infrastructures en Europe. Notre ambition est de poursuivre notre croissance et de saisir les opportunités de se profiler aussi comme un partenaire privilégié pour les infrastructures gazières en dehors de l'Europe. Pour ce faire, Nous nous focalisons sur des projets d'infrastructure GNL.

Une croissance durable sur une base géographique plus large

De nombreuses régions en dehors de l'Europe présentent des perspectives importantes de croissance pour la demande en gaz pour concilier le besoin d'énergie supplémentaire et les défis en matière de climat et de qualité de l'air. Pour Fluxys, il s'agit d'une double opportunité : une manière supplémentaire de se développer de façon durable et en même temps de valoriser sur une base géographique plus large l'expertise et les connaissances au sein de l'entreprise.

Focus sur l'Asie du Sud-Est et l'Amérique du Sud

En 2019, Fluxys a affiné son analyse des régions où l'entreprise souhaiterait de préférence développer ses activités, en tenant compte tant des perspectives en termes de demande énergétique que de la durabilité du climat d'investissement et du contexte sociétal. Sur cette base, nous nous concentrons sur l'Asie du Sud-Est et l'Amérique du Sud et évaluons avec des partenaires actifs dans ces régions différents projets dans diverses phases de développement.

Siège à Singapour actif

En dehors de l'Europe, une présence locale est d'une importance particulière afin de développer une connaissance maximale du marché et de prendre de l'ampleur en tant que partenaire industriel. C'est pourquoi, en 2019, Fluxys s'est préparée à ouvrir un siège à Singapour avec deux collaborateurs Fluxys qui, à leur tour, font appel à des agents actifs dans la région. Au cours du premier trimestre de 2020, Fluxys a commencé ses activités au siège à Singapour.

Déployer la force de nos collaborateurs

En tant qu'entreprise du secteur de l'énergie, Fluxys est active sur un marché en rapide et perpétuelle évolution. Pour continuer à engranger des succès dans ce contexte, nous devons pouvoir continuer à compter sur des collaborateurs compétents et motivés ainsi que sur une constante employabilité de chacun. Cela requiert beaucoup d'agilité et de capacité d'adaptation, dans une synergie entre individus, processus et structures.

La politique du personnel vise à activer autant que possible la capacité d'adaptation tout en tenant compte des opportunités et défis que comporte la digitalisation. Cette politique veille également à ce que les bons talents soient présents au bon endroit au bon moment afin de contribuer de manière optimale au succès global de l'organisation.

Une organisation en ligne avec la stratégie de croissance

Fluxys réévalue constamment ses processus et structures à la lumière des nouveaux défis qui se présentent. En effet, un marché en pleine évolution requiert une organisation qui puisse s'adapter à ces changements rapides. Grâce entre autres à l'utilisation adéquate des bonnes technologies de digitalisation, nous aspirons à des processus et structures plus efficaces permettant à l'entreprise d'améliorer ses performances. De cette manière, Fluxys peut continuer à se développer de manière durable et à renforcer davantage sa position sur le marché.

En 2019, Fluxys a créé la Green Gas Platform, une équipe multidisciplinaire qui permet de renforcer la stratégie pour devenir le transporteur de l'énergie de demain. La Green Gas Platform fait office de centre de compétences et a pour objectif de stimuler le développement de marchés pour les nouveaux vecteurs d'énergie.

Les structures et processus seuls ne suffisent pas pour réaliser la stratégie de croissance. L'apport de chacun des collaborateurs est également prépondérant. C'est pourquoi il est attendu de tous les collaborateurs qu'ils gardent un œil critique sur leur travail journalier et qu'ils abordent les changements avec agilité et ouverture d'esprit.

Attirer les bons talents pour aujourd'hui et demain

Sur la base des objectifs d'entreprise, Fluxys établit ses besoins futurs en personnel afin de déterminer les compétences dont elle a besoin aujourd'hui et dont elle aura besoin demain. Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter une approche en matière de recrutement qui soit durable et axée sur l'avenir : nous souhaitons attirer des personnes prêtes à réaliser leur travail avec engagement, motivation et enthousiasme et qui, à terme, pourront également apporter une plus-value ailleurs au sein du groupe Fluxys.

A l'instar d'autres entreprises, Fluxys est confrontée à une réelle "war for talent". Pour pouvoir y faire face, innover en termes de recrutement est un atout. Nous utilisons ainsi le concept de 'Fluxys Job Apero' pour attirer et embaucher de potentiels collaborateurs de manière originale et dans un contexte informel. Les premières éditions furent un grand succès : elles ont permis à l'entreprise d'engager divers nouveaux collaborateurs tout en renforçant l'image de Fluxys en tant qu'employeur.

En 2019, Fluxys a préparé une nouvelle campagne 'Employer Branding' qui a été déployée début 2020. La base de la nouvelle campagne est une Employee Value Proposition forte et crédible, un élément déterminant pour attirer de nouveaux collaborateurs et motiver les collaborateurs actuels. Pour développer l'Employee Value Proposition, Fluxys a réalisé une large enquête auprès de ses collaborateurs pour connaître leur perception de la valeur de l'entreprise.

Faire contribuer les talents aux objectifs de l’entreprise

La gestion des compétences et l'offre en matière de développement et de formations chez Fluxys ont été conçues pour apporter un soutien optimal aux collaborateurs, afin qu'ils soient aptes à concrétiser les objectifs de l'entreprise et leurs ambitions propres. Pour assurer un démarrage rapide et performant de nouveaux collaborateurs et de collaborateurs occupant une nouvelle fonction par exemple, Fluxys s’appuie sur un programme d'accueil et d'intégration personnalisé.

Créer un engagement

Fluxys attache une grande importance à ce que les collaborateurs soient familiers avec le contexte de l'entreprise et les défis qui l'attendent. C’est ce qui permet de renforcer leur engagement autour de la vision, de la stratégie et des objectifs de l’entreprise. Par le biais de plusieurs canaux, nous fournissons des efforts particuliers afin que les collaborateurs comprennent mieux les changements dans le monde de l'énergie, la manière dont l'entreprise adapte sa stratégie et ses objectifs en fonction de ces changements, et ce que ces objectifs signifient pour chacun.

Un dialogue social transparent et constructif

Un climat social serein est essentiel à la cohésion au sein de l'entreprise et au développement des activités. C’est la raison pour laquelle Fluxys poursuit un dialogue social transparent et constructif avec l'ensemble des partenaires sociaux.

Gestion des risques

Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques

Cadre de référence

Fluxys a développé un système de gestion des risques sur la base du référentiel COSO. Une ligne directrice décrit les activités de gestion des risques devant être réalisées, le moment où elles doivent avoir lieu, et les responsables de ces activités.

Rôles et responsabilités

Le Conseil d'administration établit, sur proposition de l'administrateur délégué, le degré de risque que l'entreprise est prête à prendre, conformément aux valeurs, à la stratégie et aux lignes stratégiques fondamentales. Le Conseil d'administration approuve le cadre de référence pour le contrôle interne et la gestion des risques, et évalue la mise en œuvre de ce dernier. Le Comité d'audit émet un avis à ce sujet au Conseil d'administration.

Au moins une fois par an, le Comité d'audit évalue les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par l'administrateur délégué dans les filiales (contrôlées à 100 % et majoritairement) de Fluxys. De la sorte, le Comité s'assure que les principaux risques sont reconnus, gérés et communiqués de manière adéquate. Les risques liés aux aspects sociaux, environnementaux et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption sont également examinés. Les principaux risques font régulièrement l'objet d'un suivi et d'un rapport à l'administrateur délégué. L'exécution de la gestion des risques relève de la responsabilité de l'administrateur délégué. En cette qualité, l'administrateur délégué évalue les risques et les mesures de mitigation relatives à ces derniers.

Afin de garantir des contrôles internes efficaces, Fluxys a organisé une séparation des fonctions dans les processus et dans les systèmes IT de façon à limiter le risque d'erreurs et de fraude dans les comptes. Par ailleurs, des fonctions de

contrôle ont été créées au sein des départements les plus importants afin d'évaluer, sur base régulière, les risques et contrôles, de les corriger et d'en effectuer un reporting. Un suivi budgétaire est aussi organisé régulièrement dans le cadre du reporting financier.

Registre des risques

Les risques identifiés sont évalués soit quantitativement, soit qualitativement, en termes de probabilité d'occurrence (*likelihood*) et de degré de gravité (*impact*). Les critères d'évaluation de l'impact peuvent être liés à la situation financière, mais également à la réputation, à la sécurité, à l'environnement et à la disponibilité. Fluxys envisage l'impact comme une combinaison de ces différents éléments. Certains risques peuvent avoir un impact sur la situation financière, tandis que d'autres peuvent avoir une influence plus importante sur la réputation ou la sécurité. Si l'impact d'un risque porte sur plusieurs critères (finance, réputation, etc.), Fluxys opte alors pour le critère qui a le plus grand impact (selon le principe de précaution). Le profil de risque de l'entreprise est ainsi adapté périodiquement.

Les risques sont soumis à une matrice de risque. Dans ce cadre, Fluxys distingue trois niveaux de risques :

- Les risques inacceptables sont des risques pour lesquels des mesures doivent toujours et immédiatement être prises pour les réduire.
- Les risques pour lesquels des mesures sont prises afin de les réduire conformément au principe ALARP (*as low as reasonably possible*). Les moyens technologiques, les contraintes économiques et la faisabilité des mesures sont soigneusement évalués par rapport à l'effet de réduction du risque que ces mesures entraînent. Les directions suivent les risques de près.
- Les risques qui sont acceptables car les contrôles et mesures nécessaires existent.

Mesures de contrôle

Le profil de risque, comme il en ressort du registre des risques, est comparé à la tolérance au risque et des mesures complémentaires sont envisagées le cas échéant afin que tous les risques restent dans des limites acceptables. Ces mesures se traduisent par une politique, des procédures et des instructions, et la mise en œuvre des mesures fait l'objet d'évaluations régulières via des audits internes et externes, des audits techniques et des contrôles qualité. Ceci permet de renforcer au sein de l'organisation l'attention qui est associée aux risques et à leur gestion.

Département Audit interne

Le département Audit interne est une entité indépendante et objective chargée du contrôle interne de l'organisation de Fluxys. Le manager d'audit interne remet des rapports fonctionnels au Président du Comité d'audit, permettant de garantir l'indépendance. Le département Audit interne s'appuie sur une approche systématique et rigoureuse pour évaluer et améliorer l'efficacité de la gestion des risques, du contrôle des risques et des processus.

À partir d'un plan d'audit pluriannuel basé sur les risques, un plan d'audit annuel est rédigé chaque année. Plusieurs parties prenantes sont associées à ce processus de planification. En impliquant le business et la gestion des risques dans le processus de planification, l'audit peut être consacré aux risques et contrôles pertinents et importants.

Aperçu des principaux risques

Risque de marché

Compte tenu de la situation actuelle du marché, tant le transport que le stockage de gaz naturel sont sous pression, ce qui a un impact sur les capacités effectivement réservées. Dans ce contexte, Fluxys et ses filiales veillent à rendre leur offre de services encore plus attractive et à maintenir des tarifs aussi compétitifs que possible. Les technologies numériques permettent non seulement

de développer de nouveaux produits et services, mais également d'optimiser ou de moderniser des business models et processus existants.

Face à la politique énergétique et climatique européenne, la tendance à une plus grande efficacité énergétique et à un mix énergétique neutre en carbone, en faveur notamment des sources d'énergie renouvelable, rend l'évolution de la demande de gaz naturel à long terme incertaine. De même, les contrats à long terme pour des services de transport sont en diminution, tandis que les contrats à court terme pour ces mêmes services sont en augmentation. C'est pourquoi Fluxys analyse soigneusement les projets de nouvelles infrastructures dans lesquels investir.

La fin du gaz L néerlandais d'ici 2030 et la baisse de ses exportations dès 2024 marqueront la fin des flux de transit de gaz L passant par la Belgique et il est difficile de savoir avec certitude si ces derniers seront compensés par des flux de gaz H. De plus, la disparition progressive du gaz L et la conversion au gaz H qui en découle représentent un risque potentiel de perte de parts de marché parce que les consommateurs de gaz L pourraient opter pour des sources d'énergie autres que le gaz naturel. D'un autre côté, cela ouvre également des possibilités pour Fluxys, grâce à la connexion avec du gaz russe via la NEL, de faciliter la conversion du gaz L en gaz H dans le nord-ouest de l'Allemagne.

Dans le segment de la production d'électricité, le taux d'utilisation des centrales au gaz en Europe dépend de divers facteurs, tels que l'ampleur et le rythme de l'augmentation de la capacité de production à l'aide de sources d'énergie renouvelable, les conditions météorologiques, l'évolution du prix du charbon et des droits d'émission de CO_2. Cette incertitude relative aux taux d'utilisation des centrales au gaz se traduit pour les entreprises de transport de gaz naturel par une incertitude quant aux réservations de capacités pour ces centrales. D'un autre côté, les infrastructures de Fluxys sont prêtes pour l'approvisionnement vers des nouvelles centrales au gaz dans les pays qui ont opté pour une sortie nucléaire et/ou l'abandon progressif de leur parc de production au charbon et lignite.

Par ailleurs, la transition énergétique et le défi lié à la qualité de l'air offrent des opportunités pour Fluxys en tant qu'entreprise d'infrastructures gazières. Grâce à l'infrastructure gazière, de grandes avancées peuvent aujourd'hui être réalisées en vue de réduire les émissions de CO_2 et la pollution de l'air dans les secteurs du chauffage, de la mobilité et de la demande de chaleur industrielle. Passer au gaz naturel permet en effet de réduire non seulement les émissions de CO_2 mais aussi les émissions de particules fines et d'autres polluants atmosphériques comme les oxydes d'azote. De plus, l'infrastructure actuelle pourra, faire office de tampon pour répondre au besoin croissant en flexibilité résultant de l'énergie renouvelable (en raison des fluctuations de l'énergie éolienne et solaire).

Dans un système énergétique neutre en carbone, l'infrastructure gazière est également nécessaire pour répondre aux contraintes de l'électrification avec de l'électricité renouvelable. En effet, grâce aux infrastructures gazières et aux technologies gazières innovantes, les ménages et les entreprises accéderont à une source d'énergie neutre en carbone supplémentaire sous forme de gaz vert. L'infrastructure gazière représentera également un maillon important de la chaîne pour capter le CO_2 libéré lors de certains processus et le transporter ensuite vers des centres où il sera réutilisé ou stocké. Dans ce contexte, il convient d'examiner quels investissements dans les infrastructures gazières sont nécessaires en fonction des types de nouvelles molécules à transporter.

Cadre réglementaire

L'Union européenne prévoit un système d'accès régulé aux réseaux de transport de gaz naturel et aux installations de stockage et de terminalling de GNL qui ne sont pas exemptées de régulation. Ces activités régulées sont placées sous la surveillance des autorités réglementaires nationales. Au niveau européen, les autorités régulatoires nationales coopèrent via l'agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER – Agency for the Cooperation of Energy Regulators). Ce sont cependant les autorités régulatoires nationales qui déterminent la méthodologie tarifaire et approuvent les propositions tarifaires pour l'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel et des installations de stockage et de terminalling de GNL qui ne sont pas exemptées de régulation.

La réglementation européenne englobe également une procédure de certification pour les gestionnaires du réseau de transport en vue de s'assurer le suivi des exigences de dégroupage ('*unbundling*') par les propriétaires-exploitants. En effet, les propriétaires-exploitants ne peuvent pas être liés à des fournisseurs ou producteurs d'énergie. En tant que propriétaire-exploitant, Fluxys est active dans le cadre du régime de dégroupage.

Les activités de FluxSwiss ne sont actuellement pas régulées. À terme, toutefois, il se pourrait que le transport de gaz naturel en Suisse soit soumis à une forme de régulation qui serait inspirée du cadre régulatoire appliqué au sein de l'Union européenne.

Chaque modification du cadre régulatoire peut avoir un impact significatif sur les activités, les résultats et la position financière de Fluxys.

Risque de contrepartie

Les excédents de trésorerie appartenant à des filiales du groupe Fluxys sont placés auprès de Fluxys dans le cadre de conventions de *cash pooling* (sauf pour Flux Re, les filiales ayant conclu des financements de projet et les filiales où Fluxys ne détient pas une participation majoritaire dans le capital social). Ces excédents de trésorerie sont prêtés à des filiales du groupe, aux conditions du marché, via des emprunts intragroupes. Grâce au contrôle effectué par Fluxys sur ses filiales, ce risque de contrepartie sur les filiales est limité et sous contrôle.

Les excédents de trésorerie restants sont investis dans des produits financiers. Au niveau de Fluxys, le risque de défaillance d'une contrepartie est dans ces cas très limité. En effet, les excédents de trésorerie sont placés par Fluxys soit auprès d'institutions financières de premier plan, soit sous forme d'instruments financiers émis par des sociétés bénéficiant de notations de haut niveau, soit enfin dans des instruments financiers d'émetteurs dont l'actionnariat est majoritairement public.

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques liés aux contreparties, Fluxys accomplit elle-même une analyse de crédit de ses clients sur le plan de la rentabilité, de la liquidité et de la solvabilité, en se basant sur des informations

internes et sur des bases de données spécialisées contenant des informations financières et de marché. Cette analyse est complétée par des informations sur des évaluations externes de leur notation lorsque celles-ci sont disponibles. Par cette approche, le groupe limite son exposition aux risques de crédit, tant en termes de niveau de défaillance qu'en termes de concentration de clients. Les fournisseurs importants sont également examinés avec attention afin de garantir une coopération à long terme.

Risque de change

Une partie des flux de trésorerie actuels du groupe Fluxys est générée dans des devises autres que l'euro, principalement en CHF et GBP. Étant donné que l'euro est la monnaie fonctionnelle du groupe Fluxys, une variation du taux de change entre l'euro et les flux de trésorerie dans des devises étrangères pourrait être susceptible d'affecter le compte de résultat et le bilan consolidé de Fluxys lorsque ces devises sont converties en euros. Conformément à la politique financière du groupe, l'exposition au risque de change est toutefois couverte dès le moment où il est confirmé, au moyen d'instruments financiers, tels que les *foreign exchange swaps*, les *forwards* et les *cross currency rate swaps*. Ces instruments financiers sont autant que possible qualifiés d'instruments de couverture, pour limiter l'impact comptable des variations du taux de change sur le compte de résultat.

Risque d'intérêt

Une partie des financements actuels du groupe Fluxys a été conclue à un taux d'intérêt variable. Une variation des taux d'intérêt pourrait influencer le compte de résultat de Fluxys. Conformément à la politique financière du groupe, Fluxys veille toutefois à couvrir au maximum ces risques au moyen d'instruments financiers, tels que les *interest rate swaps* (IRS). Dans plusieurs contrats de financement, les taux d'intérêt variable payables dans le cadre de la convention de prêt ont été limités à un taux plancher de 0 % (dans certains cas, ce taux plancher n'est lié qu'au taux de référence, dans tous les autres cas au taux d'intérêt *all-in*, marge incluse). Le prêt dans FluxSwiss et Transitgas est totalement couvert par le biais d'instruments dérivés, des caps.

Risque de liquidité

Le groupe Fluxys mène des activités à forte intensité de capital et dépend de ce fait (entre autres) de financements externes pour financer ses activités opérationnelles et d'investissement. Dans le cadre du développement de ses activités et de ses obligations de refinancement, le groupe est exposé à un risque de liquidité. Les marchés financiers n'offrent pas toujours un accès suffisant aux liquidités nécessaires, surtout dans des périodes d'instabilité économique et géopolitique. La politique de Fluxys vise à maintenir un accès privilégié à ces financements via l'implémentation de lignes de crédit suffisantes et confirmées, un solide réseau de banques et de financiers, et des paramètres financiers solides pour la solvabilité de l'entreprise qui montrent à ses créanciers que Fluxys est une contrepartie fiable.

Croissance des activités

Afin d'assurer sa croissance et sa rentabilité sur un marché gazier européen en rapide évolution, Fluxys peut compter sur sa position unique, ses compétences et son savoir-faire pour saisir des opportunités d'investissement dans des réseaux de transport de gaz naturel, des canalisations, des terminaux de GNL, nouveaux ou existants ou dans l'utilisation innovante du gaz. Outre ces projets, Fluxys réfléchit à la possibilité de mettre en place de nouveaux modèles commerciaux

L'implémentation de tels projets peut donner lieu à différents types de risques et d'incertitudes, comme des développements géopolitiques, des différences de culture d'entreprise, de services, de régulation, de marché, des risques opérationnels et techniques ainsi que des mises en service dans les délais et des dépassements budgétaires. Pour chaque projet, Fluxys procède donc à une analyse approfondie des risques et en assure un suivi minutieux. En outre, les grands projets d'augmentation de capacités sont soutenus par des contrats à long terme.

Impact de la pandémie de Covid-19

Au moment de l'adoption du rapport financier annuel 2019, il est difficile d'estimer l'impact financier de la pandémie de Covid-19 sur le groupe Fluxys en 2020 étant donné le caractère incertain et la progression rapide de cette pandémie en Belgique et dans toute l'Europe.

L'impact de la pandémie de Covid-19 dépendra de son évolution future, de sa durée, de ses répercussions sur l'économie belge et, en particulier, sur la demande en énergie, ainsi que de la capacité des mesures gouvernementales à mitiger les effets négatifs de la pandémie pour soutenir l'économie.

Fluxys suit la situation de près afin de pouvoir, dans la mesure du possible, atténuer les effets négatifs de la pandémie sur les activités et les résultats financiers de Fluxys.

Risque industriel – continuité des activités

Fluxys dispose de plans et procédures d'urgence couvrant à la fois les activités opérationnelles et ICT, plusieurs scénarios étant régulièrement testés. Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, l'entreprise a activé son plan d'urgence et pris les mesures nécessaires pour assurer la continuité des activités et la sécurité de l'approvisionnement tout en se conformant soigneusement aux recommandations des autorités nationales afin de limiter la propagation du virus.

Tous les employés dont la présence sur site n'est pas indispensable pour garantir la continuité des activités travaillent à domicile. Le plan d'urgence comprend également une série de mesures spécifiques, telles qu'une réorganisation des équipes, l'isolement des employés cruciaux, l'intensification des actions de nettoyage et de désinfection, la coordination avec le plan d'urgence de fournisseurs de services essentiels ainsi que l'identification et l'achat supplémentaire de matériel critique.

Conformément aux recommandations des autorités nationales et à l'option par défaut de travailler à domicile, toutes les activités impliquant un déplacement ou un contact physique sont limitées autant que possible.

Toutes ces mesures impliqueront certains coûts additionnels restreints à condition que la crise soit limitée dans le temps. Les mesures prises occasionnent également des retards au niveau des travaux de maintenance et de construction en cours ou planifiés étant donné que ceux-ci ne sont pour le moment pas essentiels pour la sécurité d'approvisionnement.

Risque de marché

Le Covid-19 peut avoir une incidence sur les ventes, car le ralentissement ou la récession économique entraîne une diminution des réservations à court terme et, à l'avenir, des réservations à long terme. Comme une grande partie des activités de Fluxys est régulée, une baisse au niveau de la demande de ses services (scénario de faible demande de gaz) pourrait conduire à une révision des tarifs, bien que les régulateurs nationaux des différents pays puissent réagir différemment à la situation. Concernant les activités non régulées ou exemptées, qui reposent en grande partie sur des contrats à long terme, une baisse de la demande pourrait entraîner une diminution des revenus supplémentaires.

Risque de contrepartie

Le Covid-19 aura des répercussions sur la solidité financière des clients, fournisseurs et contreparties financières en raison des restrictions et mesures imposées par les autorités. Par conséquent, il est possible que certaines contreparties ne soient plus en mesure de remplir leurs obligations financières, en partie ou en totalité. Cependant, les clients de Fluxys sont pour la plupart de grandes entreprises solides.

Risque de liquidité / Risque d'intérêt / Risque de change

À l'heure actuelle, Fluxys dispose de suffisamment de liquidités et de lignes de crédit disponibles pour assurer la liquidité pendant une période raisonnable. La plupart des financements de Fluxys sont à taux d'intérêt fixes ou couverts, ce qui réduit le risque d'intérêt.

En cas de baisse des revenus, l'entreprise pourrait être amenée à trouver un financement supplémentaire à un moment où l'accès aux marchés financiers peut s'avérer difficile ou uniquement possible à des conditions défavorables.

La politique de Fluxys est de couvrir son exposition au risque de change. Des taux de change moins favorables pourraient influencer les revenus futurs.

Expansion / Croissance des activités

En fonction de la durée de l'épidémie de Covid-19 et de la possible émergence d'une récession économique, la demande mondiale en gaz naturel et/ou GNL pourrait être affectée. Si c'est le cas, les projets Greenfield pourraient devenir moins viables et être mis en suspens voire annulés en raison d'un manque de clients solvables ou de difficultés à trouver un financement. D'autre part, les projets existants pourraient enregistrer des retards dus aux mesures de quarantaine. Les projets d'acquisition, quant à eux, pourraient être reportés, interrompus ou devenir plus compliqués étant donné que la performance financière des actifs pourrait s'avérer moins prévisible.

Cadre légale et régulatoire

Depuis le 3 mars 2011, le marché du gaz naturel en Europe est réglementé par le troisième paquet "Énergie" de l'Union européenne.

- Directive 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel et abrogeant la directive 2003/55/CE (la 3e directive Gaz) ;
- Règlement (CE) N° 715/2009 du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant les conditions d'accès aux réseaux de transport de gaz naturel et abrogeant le règlement (CE) N° 1775/2005 (2e règlement Gaz) ;
- Règlement (CE) N° 713/2009 du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 instituant une agence de coopération des régulateurs de l'énergie (Règlement ACER).

Détermination des tarifs

Général

Un code de réseau relatif aux tarifs (TAR-NC) a été adopté par le règlement (UE) N° 2017/460 de la Commission européenne le 16 mars 2017. Il vise à harmoniser les méthodes tarifaires pour le transport du gaz en Europe et fixe diverses exigences en matière de publication de données et consultation sur les tarifs. Ce code aura une incidence sur la détermination des tarifs de la prochaine période régulatoire.

Le groupe Fluxys se compose d'entités régulées (Fluxys Belgium, Fluxys LNG, Fluxys Deutschland & Fluxys TENP, DESFA), d'entités exemptées ou sous un modèle marchand (Interconnector UK, Fluxys BBL, Dunkerque LNG, TAP) et pour finir, d'entités non régulées (FluxSwiss & GMSL).

Principes

Principe de revenu des activités de transport / stockage dans les entités régulées au sein de l'UE

Le transport et le stockage de gaz, ainsi que les activités de terminalling, sont des activités à tarifs réglementés au sein de l'UE. Le principe de base de la régulation prévoit que les revenus doivent être tels qu'ils couvrent les coûts éligibles et permettent aux actionnaires d'obtenir un rendement équitable (en fonction des capitaux propres régulés alloués et, généralement, du rendement des obligations d'État à 10 ans). À cet effet, les revenus doivent être fixés en tenant compte des éléments suivants :

- Charges opérationnelles ;
- Amortissements autorisés ;
- Coûts de la dette ; et
- Marge équitable aux actionnaires.

Explication des revenus régulés

La régulation prévoit des périodes régulatoires d'une durée déterminée (par exemple, 4 ans en Belgique et en Grèce, 5 ans en Allemagne). Avant que la période régulatoire ne commence, le gestionnaire de réseau de transport (GRT) soumet un budget couvrant la période régulatoire (charges opérationnelles, amortissements autorisés, coûts de la dette et marge équitable).

En outre, la quantité de capacités vendues par an (Q) est estimée. Ensuite, le tarif unitaire (T) est calculé en divisant la somme des revenus budgétés, en prenant en considération l'utilisation du compte de régularisation, par la somme des capacités vendues estimées au cours de la période. Ce tarif doit être appliqué à l'ensemble des contrats avec des clients au cours de la période convenue (tarif unique par service régulé).

Par ailleurs, il est probable que les chiffres réels d'un exercice diffèrent des montants budgétés. C'est pourquoi un décompte est réalisé chaque année. Les chiffres réels sont à ce moment-là comparés à ceux autorisés et les écarts définis sont transférés vers / depuis le compte de régularisation. Par exemple, si les revenus facturés aux clients (recettes), calculés en multipliant les quantités

effectivement vendues par le tarif applicable, sont supérieurs aux revenus régulés autorisés (la somme des coûts réels à couvrir - les 4 éléments susmentionnés), le surplus doit être transféré des bénéfices et pertes vers le crédit du compte de régularisation (en tant que produits à reporter). Ce surplus peut s'expliquer par plusieurs raisons, par exemple (liste non exhaustive) :

- Frais opérationnels en baisse (coûts non gérables ou partie des coûts gérables) ;
- Éléments basés sur la quantité de gaz transitée ;
- Capacités vendues.

Par contre, si les revenus facturés aux clients (recettes) sont inférieurs à la somme des coûts réels à couvrir, le déficit sera comptabilisé au débit du compte de régularisation (en tant que revenus cumulés) en IFRS.

Par conséquent, les bénéfices et pertes ne comprendront que les revenus régulés autorisés (revenus facturés (recettes) plus/moins les mouvements du compte de régularisation).

Certains régulateurs distinguent les coûts opérationnels gérables et ceux non gérables. Les coûts opérationnels gérables sont les coûts qui peuvent être contrôlés par l'entreprise, contrairement aux coûts non gérables dont l'évolution dépasse le contrôle de l'entreprise.

Comme mesure incitative, une partie de la différence entre le montant budgété et le réel montant des coûts opérationnels gérables doit être traitée par le biais du compte de régularisation.

De plus, le groupe Fluxys vend des matières premières (gaz) à des fins d'équilibrage. L'équilibrage est le fait de vendre et d'acheter du gaz flexible de sorte que le réseau reste dans des limites opérationnelles sûres. Cette activité est totalement régulée.

Principe de revenu des activités de terminalling dans les entités régulées au sein de l'UE

La régulation s'applique aux activités de terminalling de la même manière que pour les activités de transport / stockage. Cependant, certains investissements peuvent être rémunérés via un modèle de taux de rendement interne (comme c'est le cas en Belgique).

Le traitement des différences entre les chiffres autorisés et les chiffres réels est similaire à celui décrit précédemment pour les activités de transport / stockage. Tous les coûts opérationnels sont considérés comme non gérables en Belgique.

Entités exemptées et régulations pour les interconnexions

Dans certains pays, le régulateur offrait une dérogation à la régulation pour une durée déterminée. Ces dérogations encouragent de nouveaux investissements dans les infrastructures de transport / stockage / terminalling en permettant la conclusion de contrats à long terme avec des affréteurs intéressés. C'est le cas de TAP, BBL Company VOF et de Dunkerque LNG, et c'était le cas également pour Interconnector UK jusqu'à septembre 2018. Toutefois, à l'issue de la période de dérogation, la régulation s'applique telle que décrite ci-dessus.

Les entités comme Interconnector UK ou BBL Company VOF sont soumises à une régulation spécifique aux interconnexions, en tant que modèle marchand. En réalité, sous ce modèle, les principes généraux d'un marché régulé doivent être respectés, cependant, les entités bénéficient d'une certaine flexibilité commerciale, entre autres concernant les revenus à générer. Par exemple, le bénéfice net d'Interconnector UK est plafonné ; si le bénéfice net dépasse le plafond, le surplus est considéré comme une dette régulatoire envers le marché. Le plafond est établi pour une certaine période et peut être revu par le régulateur si les entités démontrent que ce plafond ne leur permet pas de couvrir les coûts opérationnels, les amortissements et la marge équitable pour les actionnaires.

Revenus non régulés

Actuellement, le marché du gaz naturel n'est pas régulé en Suisse (voir ‘Cadre réglementaire’ dans le chapitre ‘Gestion des risques’, p. 89). Par conséquent, les revenus de FluxSxiss relatifs à la fourniture de capacités pour le transport de gaz ne sont pas soumis au règlement européen.

En plus des services de fourniture de capacités, le groupe Fluxys offre également des services supplémentaires en tant que support opérationnel via GMSL. Ces services ne sont pas régulés et leurs prix dépendent des contrats et de l'environnement de marché.

Gouvernement d'entreprise

Cadre

Aspects légaux

Fluxys est soumise à la législation belge. Dans ce cadre, la société a rédigé une Charte de gouvernement d'entreprise qui décrit son fonctionnement. Cette charte contient entre autres un règlement d'ordre intérieur pour le Comité d'audit et le Comité de nomination et de rémunération créés par le Conseil d'administration.

Code de bonne conduite

De plus, Fluxys a élaboré un Code de bonne conduite décrivant les principes d'intégrité, d'éthique et de conduite générale applicables à tous les employés de l'organisation.

Composition du Conseil d'administration

Au cours de l'Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2019, le mandat d'administrateur de Christian Viaene a été renouvelé jusqu'au 30 novembre 2019.

Pour le remplacer, Ludo Kelchtermans a été coopté en qualité d'administrateur par le Conseil d'administration du 18 décembre 2019, avec effet au 1er décembre 2019, pour un mandat de 6 ans qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025. La prochaine Assemblée générale devra se prononcer sur sa nomination définitive.

La procédure en matière de nouvelles nominations du Comité de nomination et de rémunération a été respectée.

Jetons de présence

Un jeton de présence de 250 € par réunion du Conseil d'administration et des Comités est octroyé aux administrateurs.

Commissaire

L'Assemblée générale ordinaire s'est prononcée sur les émoluments annuels de la SCRL Ernst & Young, Réviseurs d'entreprises.

Pour son mandat auprès du groupe Fluxys SA, Ernst & Young a perçu en 2019 des émoluments de 396.253 €. En outre, Ernst & Young a effectué d'autres missions pour un montant total de 63.715 €. Les émoluments se décomposent comme suit:

- Missions d'audit en tant que commissaire auprès du groupe en Belgique : 146.253 €.
- Missions d'audit en tant que commissaire auprès des filiales du groupe par des entités liées au commissaire: 250.000 €.
- Autres missions avant la nomination en tant que commissaire: 40.315 €
- Autres missions: 23.400 €.

Situation financière

Etats financiers consolidés en IFRS 107

Renseignements de caractère général concernant la société 107

Etats financiers consolidés du groupe Fluxys en IFRS 108

Bilan consolidé 108

Compte de résultat consolidé 110

Etat consolidé du résultat global 111

Etat consolidé des variations de capitaux propres 112

Tableau consolidé des flux de trésorerie (méthode indirecte) 114

Notes 117

Note 1a. Actionnariat et augmentations de capital 117

Note 1b. Déclaration de conformité aux IFRS 117

Note 1c. Jugement et utilisation d'estimations 117

Note 1d. Date d'autorisation de publication 119

Note 1e. Modifications ou compléments aux principes et méthodes comptables 119

Note 1f. Normes, amendements et interprétations applicables à partir du 1er janvier 2020 et après 125

Note 2. Principes et méthodes comptables 126

Note 3. Participations 154

Note 4. Compte de résultat et secteurs opérationnels 170

Note 5. Bilan sectoriel 188

Note 6. Instruments financiers 235

Note 7. Actifs et passifs éventuels - droits et engagements du groupe 248

Note 8. Parties liées 253

Note 9. Rémunération aux administrateurs et aux principaux dirigeants 258

Note 10. Evénements postérieurs à la clôture 258

Comptes annuels statutaires de Fluxys SA en normes belges 259

1. Bilan 260
2. Compte de résultats 262
3. Affectation et prélèvements 263
4. Etat du capital au terme de l'exercice 264
5. Impôts sur le résultat 265
6. Bilan Social 266

Etats financiers consolidés en IFRS

Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination et siège social. Le siège social de la société mère Fluxys SA est situé en Belgique à 1040 Bruxelles, Avenue des Arts 31.

Activités du groupe. Les activités du groupe Fluxys se répartissent essentiellement en deux pôles.

Le premier a essentiellement pour activités le transport et le stockage de gaz naturel ainsi que les services de Terminalling de gaz naturel liquéfié (GNL) en Belgique. Outre ces activités soumises à la Loi Gaz[1], il assure également des services supplémentaires liés aux activités décrites ci-dessus.

Le second pôle assure essentiellement les activités qui se situent à l'étranger.

Nous renvoyons le lecteur aux chapitres spécifiques du rapport de gestion pour plus d'informations sur ces activités.

[1] Loi du 12 avril 1965 relative au transport de produits gazeux et autres par canalisations telle que modifiée ultérieurement.

Etats financiers consolidés du groupe Fluxys en IFRS

Bilan consolidé

Bilan consolidé			En milliers d'euros
	Notes	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
I. Actifs non courants		**7.688.165**	**7.633.877**
Immobilisations corporelles	5.1	5.534.337	5.537.966
Immobilisations incorporelles	5.2	1.422.230	1.506.714
Goodwill	5.3	128.613	128.613
Actifs au titre du droit d'utilisation	5.4	142.611	0
Participations mises en équivalence	5.5	255.357	243.648
Autres actifs financiers	5.5/6	98.308	88.995
Autres créances	5.7/6	97.596	109.276
Autres actifs non courants	5.7	9.113	18.665
II. Actifs courants		**633.790**	**839.946**
Stocks	5.8	38.312	40.069
Autres actifs financiers courants	6	827	1.340
Actifs d'impôt exigible		15.771	12.285
Clients et autres débiteurs	5.9/6	198.455	197.237
Placements de trésorerie	5.10/6	182.964	270.215
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.10/6	163.777	296.558
Autres actifs courants	5.11	33.684	22.242
Total de l'actif		**8.321.955**	**8.473.823**

Bilan consolidé			En milliers d'euros
	Notes	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
I. Capitaux propres	**5.12**	**3.642.174**	**3.622.693**
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la maison-mère		2.152.189	2.141.694
Capital social et primes d'émission		*1.785.818*	*1.785.471*
Résultats non distribués et autres réserves		*381.226*	*390.702*
Ecarts de conversion		*-14.855*	*-34.479*
Intérêts minoritaires		1.489.985	1.480.999
II. Passifs non-courants		**4.223.220**	**4.246.739**
Passifs portant intérêts	5.13/6	3.318.201	3.330.377
Provisions	5.14.2	52.774	54.892
Provisions pour avantages du personnel	5.15	71.608	68.469
Autres passifs financiers non-courants	6	6.616	5.735
Passifs d'impôt différé	5.16	774.021	787.266
III. Passifs courants		**456.561**	**604.391**
Passifs portant intérêts	5.13/6	238.738	370.643
Provisions	5.14.2	0	4.075
Provisions pour avantages du personnel	5.15	4.876	4.650
Autres passifs financiers courants	6	1.541	993
Passifs d'impôt exigible		22.927	35.621
Fournisseurs et autres créditeurs	5.17/6	158.105	172.039
Autres passifs courants		30.374	16.370
Total des capitaux propres et des passifs		**8.321.955**	**8.473.823**

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé			En milliers d'euros
	Notes	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
Produits des activités ordinaires	4.1	1.111.885	981.050
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels		99.274	117.388
Autres produits opérationnels	4.2	25.671	14.253
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	4.3.1	-7.990	-4.280
Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels		-106.466	-130.243
Biens et services divers	4.3.2	-212.147	-215.189
Frais de personnel	4.3.3	-143.499	-138.678
Autres charges opérationnelles	4.3.4	-26.221	-11.040
Dotations nettes aux amortissements	4.3.5	-401.163	-382.676
Dotations nettes aux provisions	4.3.5	7.625	7.960
Dépréciations de valeur	4.3.5	-568	-448
Résultat opérationnel des activités poursuivies		**346.401**	**238.097**
Résultat des sociétés mises en équivalence	4.6	3.767	19.868
Résultat avant résultats financiers et charges d'impôt		**350.168**	**257.965**
Variation de la juste valeur des instruments financiers	4.5.4	-5.288	-5.544
Profit net suite aux variations de périmètre	4.4.1	0	303.907
Produits financiers	4.4.2	16.031	22.835
Charges financières	4.5	-75.959	-74.729
Résultat opérationnel après résultats financiers nets des activités poursuivies		**284.952**	**504.434**
Charges d'impôt sur le résultat	4.7	-70.789	-56.245
Résultat net de la période	**4.8**	**214.163**	**448.189**
Part de Fluxys		151.962	413.039
Part des intérêts minoritaires		62.201	35.150

Etat consolidé du résultat global

Etat consolidé du résultat global			En milliers d'euros
	Notes	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
Résultat net de la période	4.8	**214.163**	**448.189**
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le compte de résultat			
Réévaluations au titre des avantages du personnel	5.14.1	-4.591	5.441
Charges d'impôt sur ces écarts		1.446	-1.285
Autres éléments du résultat global des entreprises mises en équivalence – Réévaluations au titre des avantages du personnel		0	0
Eléments qui pourront être reclassés ultérieurement dans le compte de résultat			
Investissements nets à l'étranger - Ecarts de conversion		33.010	13.104
Investissements nets à l'étranger - Instruments de couverture	6	-2.150	-5.048
Charges d'impôt sur ces instruments de couverture de devises		452	1.268
Instruments de couverture des flux de trésorerie	6	6.035	5.087
Charges d'impôt sur ces instruments de couverture des flux de trésorerie		-996	-1.229
Autres éléments du résultat global des entreprises mises en équivalence – Instruments de couverture des flux de trésorerie		-19.192	4.721
Autres éléments du résultat global		**14.014**	**22.059**
Résultat global de la période		**228.177**	**470.248**
Part de Fluxys		149.036	422.189
Part des intérêts minoritaires		79.141	48.059

Etat consolidé des variations de capitaux propres

Etat consolidé des variations de capitaux propres	Capital social	Primes d'émission	Résultats non distribués	Couverture de flux de trésorerie
I. SOLDE AU 01-01-2018 révisé	**1.701.617**	**81.164**	**27.459**	**-10.248**
1. Résultat net de la période			409.508	
2. Autres éléments du résultat global				6.161
3. Dividendes distribués			-138.839	
4. Variations de périmètre			66.775	
5. Augmentations/réductions de capital	2.402	288		
6. Autres variations				
II. SOLDE DE CLOTURE AU 31-12-2018	**1.704.019**	**81.452**	**364.903**	**-4.087**
1. Adaptations relatives à l'exercice précédent (1)			2.732	
III. SOLDE AU 01-01-2019 révisé	**1.704.019**	**81.452**	**367.635**	**-4.087**
1. Résultat net de la période			151.962	
2. Autres éléments du résultat global				-16.134
3. Dividendes distribués			-138.929	
4. Variations de périmètre				
5. Augmentations/réductions de capital	291	56		
6. Autres variations (2)			34.250	
IV. SOLDE DE CLOTURE AU 31-12-2019	**1.704.310**	**81.508**	**414.918**	**-20.221**

(1) Finalisation des exercices d'allocation de prix relatifs aux acquisitions de Dunkerque LNG et DESFA (voir note 3).

(2) Cette réserve résulte de la réforme de l'impôt des sociétés en Belgique, qui a donné lieu, en 2017, à une baisse des passifs d'impôt différé, dont une partie a directement été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (voir rapports annuels 2017 et 2018). Ce montant a été transféré vers les résultats non distribués en 2019.

						En milliers d'euros
Couverture investisse-ments nets à l'étranger	**Réserves avantages du personnel**	**Ecarts de conver-sion**	**Autres éléments du résultat global**	**Capitaux propres attribuables aux action-naires de la société mère**	**Intérêts minori-taires**	**Total des capitaux propres**
830	**-8.801**	**-19.706**	**34.250**	**1.806.565**	**526.934**	**2.333.499**
				409.508	37.709	447.217
-3.072	3.947	4.673		11.709	10.350	22.059
				-138.839	-35.999	-174.838
		-19.446		47.329	944.563	991.892
				2.690		2.690
-2.242	**-4.854**	**-34.479**	**34.250**	**2.138.962**	**1.483.557**	**3.622.519**
				2.732	-2.558	174
-2.242	**-4.854**	**-34.479**	**34.250**	**2.141.694**	**1.480.999**	**3.622.693**
				151.962	62.201	214.163
-2.158	-4.217	19.624		-2.885	16.899	14.014
				-138.929	-33.925	-172.854
				347	-36.189	-35.842
			-34.250			
-4.400	**-9.071**	**-14.855**	**0**	**2.152.189**	**1.489.985**	**3.642.174**

Tableau consolidé des flux de trésorerie (méthode indirecte)

Tableau consolidé des flux de trésorerie (méthode indirecte)		En milliers d'euros
	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
I. Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde d'ouverture	**296.558**	**265.668**
II. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles	**631.308**	**541.810**
1. Flux de trésorerie relatifs à l'exploitation	**727.120**	**606.153**
1.1. Résultat opérationnel des activités poursuivies	**346.401**	**238.097**
1.2. Ajustements pour éléments sans effet de trésorerie	**383.076**	**352.020**
1.2.1. Amortissements	401.163	382.676
1.2.2. Provisions	-7.625	-7.960
1.2.3. Dépréciations de valeur	568	448
1.2.4. Ecarts de conversion	-18.690	-16.738
1.2.5. Autres ajustements pour éléments sans effet de trésorerie	7.660	-6.406
1.3. Variation du fonds de roulement	**-2.357**	**16.036**
1.3.1. Variation de stocks	1.189	-2.278
1.3.2. Variation des actifs d'impôt exigible	-6.386	1.231
1.3.3. Variation des clients et autres débiteurs	-1.218	38.395
1.3.4. Variation des autres actifs courants	-14.114	1.466
1.3.5. Variation des passifs d'impôt exigible	6.387	-16.387
1.3.6. Variation des fournisseurs et autres créditeurs	-3.908	-1.682
1.3.7. Variation des autres passifs courants	14.004	-4.261
1.3.8. Autres variations du fonds de roulement	1.689	-448
2. Flux de trésorerie relatifs aux autres activités opérationnelles	**-95.812**	**-64.343**
2.1. Impôts exigibles versés	-108.434	-95.150
2.2. Intérêts perçus sur placements, trésorerie et équivalents de trésorerie	8.321	15.163

Tableau consolidé des flux de trésorerie (méthode indirecte)	En milliers d'euros	
	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
2.3. Entrées relatives aux sociétés mises en équivalence (dividendes reçus)	0	13.952
2.4. Autres entrées (sorties) relatives aux autres activités opérationnelles	4.301	1.692
III. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités d'investissement	**-233.592**	**248.567**
1. Acquisitions	**-350.671**	**-479.737**
1.1. Paiements effectués pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-304.392	-235.179
1.2. Paiements effectués pour l'acquisition de filiales, de partenariats ou d'entreprises associées (1)	-34.395	-104.188
1.3. Paiements effectués pour l'acquisition d'autres actifs financiers (2)	-11.884	-140.370
2. Cessions	**29.626**	**835.844**
2.1. Entrées relatives à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	368	4.477
2.2. Entrées relatives à la cession de filiales, de partenariats ou d'entreprises associées (3)	7.329	326.556
2.3. Entrées relatives à la cession d'autres actifs financiers (4)	21.929	504.811
3. Dividendes perçus classés dans les activités d'investissement	**0**	**0**
4. Subventions publiques perçues	**0**	**0**
5. Augmentation (-) / Diminution (+) des placements de trésorerie	**87.453**	**-107.540**
IV. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement	**-533.362**	**-761.377**
1. Flux de trésorerie perçus relatifs aux financements	**155.087**	**591.123**
1.1. Entrées provenant de l'émission d'instruments de capitaux propres	347	2.690
1.2. Entrées provenant de la cession d'actions	0	0
1.3. Entrées provenant des contrats de location-financement	0	0
1.4. Entrées provenant d'autres actifs non-courants	-10.217	1.684
1.5. Entrées provenant de l'émission d'instruments financiers composés	0	0
1.6. Entrées provenant de l'émission d'autres passifs financiers	164.957	586.749

Tableau consolidé des flux de trésorerie (méthode indirecte)		En milliers d'euros
	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
2. Flux de trésorerie remboursés relatifs aux financements	**-449.362**	**-1.035.028**
2.1. Rachat d'instruments de capitaux propres pour leur annulation/destruction	0	0
2.2. Remboursement de capital aux intérêts minoritaires (5)	-32.676	0
2.3. Remboursement de dettes relatives à un contrat de location (2)	-17.645	-12.012
2.4. Remboursement d'instruments financiers composés	0	0
2.5. Remboursement d'autres passifs financiers	-399.041	-1.023.016
3. Intérêts	**-66.232**	**-78.092**
3.1. Intérêts versés relatifs aux financements	-66.232	-78.092
3.2. Intérêts perçus relatifs aux financements	0	0
4. Dividendes versés	**-172.854**	**-174.838**
5. Paiements effectués pour l'augmentation du pourcentage de détention de filiales, sans changement de contrôle (6)	**0**	**-64.542**
6. Autres flux de trésorerie relatifs aux activités de financement	**0**	**0**
V. Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**-135.646**	**29.000**
Ecart de conversion sur trésorerie et équivalents de trésorerie	2.865	1.890
VI. Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde de clôture	**163.777**	**296.558**

(1) En 2019 ces paiements concernent les augmentations de capital en TAP (30,8 M€) et en Rostock LNG (3,6 M€). En 2018 elles ont trait à l'acquisition de 5,39% en Dunkerque LNG (32,2 M€ - 4,8 M€ de trésorerie de Gaz-Opale) et de 20% en Senfluga Energy Infrastructure Holdings (40,5 M€), ainsi qu'aux augmentations de capital en TAP (36,3 M€).

(2) En 2019 cet investissement de 11,9 M€ reflète l'augmentation des autres actifs financiers de Flux Re S.A. Des prêts d'actionnaires ont été versés à TAP jusqu'en 2018 alors que TAP a remboursé ces prêts au groupe en décembre 2018, une fois son financement externe finalisé.

(3) En 2019, entrées relatives à la réduction de capital de Senfluga. En 2018, entrées relatives à la vente des 50% détenus en Swedegas Holding et réductions de capital en Dunkerque LNG.

(4) En 2019, entrées provenant de TAP (9,2 M€) et du remboursement de bonds détenus par IUK (12,7 M€).

(5) Il s'agit de réductions de capital effectuées en 2019 par FluxDune et Swissgroup.

(6) Ces paiements effectués en 2018 correspondent aux 25,57% complémentaires acquis en Interconnector (UK).

Notes

Note 1a. Actionnariat et augmentations de capital

Au 31 décembre 2019, la structure actionnariale de Fluxys est la suivante :

- 77,55 % : Publigaz.
- 19,90 % : Caisse de dépôt et placement du Québec.
- 2,13 % : Société Fédérale de Participations et d'Investissement.
- 0,42 % : personnel et management.

En 2019, Fluxys a procédé à une augmentation de capital destinée au personnel et au management du groupe pour un montant total de 0,3 M€.

Note 1b. Déclaration de conformité aux IFRS

Les états financiers consolidés du groupe Fluxys sont établis conformément au référentiel de Normes Internationales d'Informations Financières tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils sont présentés en milliers d'euros.

Note 1c. Jugement et utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que des produits et charges de l'exercice.

Les estimations significatives réalisées par le groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur la juste valeur des actifs acquis et passifs repris (voir Note 3), l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles (voir Notes 5.1 et 5.2), l'évaluation des provisions et notamment les provisions et actifs/passifs éventuels (voir Notes 5.14 et 7) ainsi que les engagements de retraite et assimilés (voir Note 5.15).

Lorsque l'utilisation de certains actifs est étroitement liée à la demande de marché, le groupe retient un mode d'amortissement fondé sur l'utilisation prévue des actifs concernés. En effet, les avantages économiques futurs représentatifs de ces actifs sont principalement consommés par le groupe du fait de leur utilisation. Une modification de la demande de marché peut conduire à une révision prospective des amortissements actés sur ces actifs. Cette décision de révision sera fondée sur l'expérience passée du groupe pour des actifs similaires.

Les critères utilisés pour la classification des partenariats sont repris au niveau des méthodes comptables (voir Note 2.4) et de la Note 3.2.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le groupe révise ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Outre l'utilisation d'estimations, les dirigeants du groupe ont fait usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Ainsi, le groupe comptabilise au bilan les passifs régulatoires correspondant à l'excédent de revenus régulés perçus par rapport aux coûts réels à couvrir par les tarifs régulés admis. Cet écart est transféré du compte de résultat via les produits des activités ordinaires vers le bilan dans les passifs portant intérêts (non courants et courants - voir Notes 5.13.4 et 5.13.5).

Les actifs régulatoires sont comptabilisés (dans les autres créances non courantes ou dans les clients et autres débiteurs courants au bilan) lorsque les revenus régulés perçus sont inférieurs aux coûts réels à couvrir par les tarifs régulés admis. Ces derniers sont reconnus tant que le groupe estime leur récupération hautement probable.

Cette méthode comptable (voir Note 2.14) a été déterminée par le groupe, aucune guidance définitive sur les « rate-regulated activities » n'ayant été publiée à ce jour.

Note 1d. Date d'autorisation de publication

Le conseil d'administration de Fluxys SA a arrêté les états financiers IFRS du groupe Fluxys le 25 mars 2020.

Note 1e. Modifications ou compléments aux principes et méthodes comptables

Les normes et interprétations suivantes sont applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1er janvier 2019 :

- IFRS 16 Contrats de location
- IFRIC 23 Incertitude relative aux traitements des impôts sur le résultat
- Amendements à IAS 19 Modification, réduction ou liquidation d'un régime
- Amendements à IAS 28 Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises
- Amendements à IFRS 9 Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2015-2017

A l'exception de la norme IFRS 16, l'application des normes, amendements et interprétations listés ci-dessus n'a pas des incidences significatives sur les états financiers du groupe.

IFRS 16 – Contrats de location

IMPACT GÉNÉRAL DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 16

La norme IFRS 16 *Contrats de location* fournit un modèle complet pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers. Cette norme remplace les directives en vigueur relatives aux contrats de location, y compris celles de la norme IAS 17 *Contrats de location* et les interprétations connexes dès son entrée en vigueur, à savoir le 1er janvier 2019. La norme IFRS 16 établit les principes à respecter pour la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à communiquer concernant des contrats de location en obligeant les preneurs à constater tous les contrats de location en suivant un modèle de bilan unique, semblable à celui qui prévalait pour la comptabilisation des contrats de location-financement suivant la norme IAS 17.

Le groupe Fluxys SA a appliqué la norme IFRS 16, au 1er janvier 2019, selon la méthode rétrospective modifiée telle que proposée par les dispositions transitoires de la norme, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de cette norme comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués.

IMPACT DE LA NOUVELLE DÉFINITION DU CONTRAT DE LOCATION

La norme IFRS 16 définit un modèle unique pour la comptabilisation des contrats de location qui repose sur une nouvelle définition d'un contrat de location dont le principal changement a trait à la notion de contrôle. Pour déterminer si un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour une période déterminée, l'entité doit apprécier si, tout au long de la durée d'utilisation, le client détient les deux droits suivants :

- le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation du bien déterminé et,
- le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé.

Pour la détermination de la durée de location des contrats, les éventuelles options de renouvellement ou de résiliation ont été considérées comme requis par la norme IFRS 16 en tenant compte de la probabilité d'exercer l'option et également si l'exercice de celle-ci est sous le contrôle du preneur.

IMPACT SUR LA COMPTABILISATION PAR LES PRENEURS DES CONTRATS DE LOCATION.

ANCIENS CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

La norme IFRS 16 change la méthode selon laquelle le groupe comptabilisait les contrats de locations qui étaient auparavant classés comme des contrats de location simple selon la norme IAS 17 et qui étaient donc comptabilisés en hors bilan.

Lors de la première application de la norme IFRS 16, pour tous les contrats de location entrant dans le champ d'application de la nouvelle définition du contrat de location, exception faite des éléments ci-après, le groupe Fluxys SA :

- comptabilise les actifs au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives dans les états financiers consolidés, initialement estimés à la valeur actualisée des paiements futurs ;
- comptabilise l'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation dans le compte de résultat consolidé sur la durée estimée du contrat ;
- séparera le montant total des redevances versées en une partie principale venant réduire les obligations locatives et une partie destinée aux intérêts comptabilisée en résultat.

Pour les contrats de location dont les termes ne dépassent pas 12 mois ou les contrats relatifs à des actifs de faible valeur, le groupe Fluxys SA comptabilise une charge de location directement en compte de résultat conformément à l'exemption prévue par la norme IFRS 16.

ANCIENS CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Les actifs en location-financement étaient comptabilisés à l'actif du bilan du groupe en contrepartie d'une dette financière envers le bailleur. La norme IFRS 16 ne change pas ce traitement. Les actifs détenus en locations-financement sont transférés à la rubrique des actifs au titre du droit d'utilisation.

Impact de la norme IFRS 16 sur les états financiers du groupe Fluxys SA

Le groupe a des contrats de location couvrant des sites, des installations et certaines machines et également des véhicules.

Le groupe a évalué le passif locatif au titre des contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal. Le passif locatif s'est élevé à 100.034 k€, comme détaillé ci-dessous (situation au 1er janvier 2019). Le taux d'emprunt marginal pondéré était de 2,9%.

IMPACT AU 1ER JANVIER 2019

Les passifs ainsi concernés reprennent au 1er janvier 2019:

- les sites mis à disposition du groupe pour un montant de 84.327 K€ et qui constituent les installations de transport ou de terminal GNL (Dunkerque et Zeebrugge, ainsi que d'autres sites) construites sur des sites mis à disposition du groupe à long terme,
- les espaces de bureaux et de stockage loués à plus d'u an pour un montant de 5.317 K€,
- les installations techniques louées à plus d'un an : 5.675 K€, et
- les véhicules loués à plus d'un an : 4.715 K€.

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation pour ces contrats sont égaux aux passifs, avant la prise en considération des paiements en avance et des contrats précédemment classés en location-financement. En conséquence, il n'y a pas d'impact sur les fonds propres d'ouverture au 1er janvier 2019.

La valeur nette comptable des actifs détenus en location-financement au 1er janvier 2019 pour un montant de 46.023 K€ a été reclassée au niveau de la rubrique des actifs au titre du droit d'usage à la même date.

La réconciliation suivante de la balance d'ouverture du passif locatif au 1er janvier 2019 est basée sur les engagements de contrats de location simple au 31 décembre 2018.

		En milliers d'euros
Montant total des paiement minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables (non actualisés) au 31 décembre 2018 (note 7.5 dans le rapport annuel de 2018)	A	152.343
Effet de l'actualisation	B	(51.650)
Contrats exclus de l'IFRS 16 (courte terme et faible valeur)	C	(658)
Passifs locatifs additionnels (actualisés) au 1er janvier 2019	A+B+C=D	100.034
Passifs au titre des contrats de location-financement existantes au 31 décembre 2018– actualisées (1)	E	112.708
Passifs locatifs au 1er janvier 2019	**D+E**	212.742

(1) Le montant des passifs est supérieur aux actifs détenus en location-financement au 31 décembre 2018 tenant compte du profil de remboursement de la dette.

Le tableau suivant présente les reclassements et ajustements comptabilisés pour chaque rubrique de la balance d'ouverture :

			En milliers d'euros
	31/12/2018	Impact IFRS 16	1/01/2019
Actifs	**68.265**	**100.034**	**168.299**
Actifs au titre du droit d'utilisation	**0**	**147.758**	**147.758**
Actifs détenus en location financement	46.023	(46.023)	-
Autres actifs courants (1)	22.242	(1.701)	20.541
Passifs portant sur des intérêts	**3.701.020**	**100.034**	**3.800.651**
Passifs portant sur des intérêts non-courants	3.330.377	93.792	3.424.169
Passifs portant sur des intérêts courants	370.643	6.243	376.886
Impact sur les fonds propres		**0**	

(1) Reclassement paiements en avance sur contrats de location vers actifs au titre du droit d'utilisation.

IMPACT DE LA NORME IFRS 16 SUR LE RÉSULTAT ET LE TABLEAU DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2019

Pour la période de 12 mois clôturée au 31 décembre 2019 :

- charge d'amortissement augmentée de 7.137 k€ suite à l'amortissement des actifs additionnels ;
- coûts de location diminués de 9.509 k€ relatifs aux anciens contrats de location ;
- augmentation de la charge d'intérêt de 2.373 k€ suite à la charge d'intérêt sur les nouvelles dettes de location comptabilisées ;

Dans le tableau de trésorerie, les remboursements de dettes relatives aux contrats de locations s'élèvent à 17.645 k€ (intérêts exclus) au 31 décembre 2019.

Pour les contrats de location à court terme (durée de 12 mois ou moins) et les actifs en location de faible valeur, l'impact sur le résultat n'est pas significatif.

Note 1f. Normes, amendements et interprétations applicables à partir du 1er janvier 2020 et après

A la date d'autorisation de publication des présents états financiers, les normes et interprétations suivantes ont été émises mais ne sont pas encore d'application obligatoire :

- Amendements à IAS 1 et IAS 8 Modification de la définition du terme "significatif" (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2020)
- Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2020, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Réforme des taux d'intérêt de référence (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2020)
- Amendements des références au Cadre conceptuel de l'information financière dans les normes IFRS (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2020)
- IFRS 17 Contrats d'assurance (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2021[2], mais non encore adoptée au niveau européen).
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers : classification de passifs comme courantes ou non-courantes (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022, mais non encore adoptés au niveau européen)

Ces normes, amendements et interprétations n'ont pas été appliqués anticipativement, à l'exception de la réforme des taux d'intérêts. Le groupe a quelques prêts qui sont basés sur ces taux. L'application de ces normes, amendements et interprétations n'ont pas eu et n'auront pas des impacts significatifs sur les états financiers du groupe.

[2] L'exposé sondage 2019/4 de juin 2019 propose de reporter la date d'entrée en vigueur dans l'UE au 1er janvier 2023 (réunion IASB 17 mars 2020).

Note 2. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes comptables ont été arrêtés par le conseil d'administration de Fluxys en sa séance du 25 mars 2020.
Toute modification ou complément par rapport à l'exercice précédent est souligné.

2.1. Principes généraux

Les états financiers présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du groupe Fluxys.
Le groupe établit ses états financiers selon la méthode de la comptabilité d'engagement, sauf pour les informations relatives aux flux de trésorerie.
Les actifs et passifs ne sont pas compensés, sauf si la compensation est imposée ou autorisée par une norme comptable internationale.
Le bilan du groupe Fluxys présente les actifs et passifs courants et non courants séparément.
Les méthodes comptables sont appliquées de manière consistante.

2.2. Date de clôture

Les états financiers consolidés sont arrêtés au 31 décembre, date de clôture des comptes de la société mère.
Lorsque les états financiers d'une société-filiale, d'une activité conjointe, d'une coentreprise ou d'une entreprise associée ne sont pas arrêtés au 31 décembre, une situation intermédiaire est établie au 31 décembre pour les besoins de la consolidation.

2.3. Evénements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements postérieurs à la clôture altèrent les montants déterminés sur base de situations et circonstances qui existaient à la date de clôture.
Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des états financiers par le conseil d'administration.
Les autres événements se rapportant à des situations apparues après la date de clôture sont présentés dans les Notes annexes s'ils sont significatifs.

2.4. Critères de consolidation

Les états financiers consolidés du groupe Fluxys sont établis conformément aux IFRS et en particulier les IFRS 3 (Regroupements d'entreprises), IFRS 10 (Etats financiers consolidés), IFRS 11 (Partenariats) et IAS 28 (Participations dans des entreprises associées et des coentreprises).

Sociétés-filiales

Ils comprennent les états financiers de la société mère et les états financiers des entités qu'elle contrôle ainsi que ses filiales.
L'investisseur contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.
L'investisseur détient le pouvoir sur une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité faisant l'objet d'un investissement et ce, même s'il ne détient pas la majorité des droits de vote dans l'entité concernée.

La société mère doit consolider la filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesser de la consolider lorsqu'elle perd le contrôle de celle-ci. Ainsi, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé et dans l'état du résultat global consolidé à compter de la date où la société mère acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Activités conjointes

Une activité conjointe est un partenariat, dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise, ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.
Lorsqu'une entité du groupe entreprend ses activités dans le cadre d'une activité conjointe, le groupe doit comptabiliser, à titre de coparticipant, les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans l'activité conjointe en conformité avec les IFRS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, produits et charges.

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le groupe a une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.
Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.
Les résultats et les actifs et passifs des entreprises associées ou des coentreprises sont comptabilisés dans les présents états financiers consolidés selon la méthode

de la mise en équivalence, sauf si la participation, ou une partie de celle-ci, est classée comme détenue en vue de la vente conformément à IFRS 5.
Une participation dans une entreprise associée ou une coentreprise est initialement comptabilisée au coût. Sa valeur comptable intègre ensuite la quote-part du groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise mise en équivalence. Les dividendes distribués par cette entité viennent enfin diminuer la valeur de la participation.
Au cas où son impact sur les états financiers est peu matériel, une entreprise associée peut ne pas être mise en équivalence.

2.5. Regroupements d'entreprises

Le groupe comptabilise tout regroupement d'entreprises par l'application de la méthode de l'acquisition. Cette méthode est également retenue pour les regroupements d'entreprises sous contrôle commun au cas où cette méthode est conforme à la substance de l'opération et contribue à donner une image fidèle de la situation financière.
L'acquéreur évalue les actifs identifiables acquis et les passifs repris à leur juste valeur à la date d'acquisition.
Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés.

Le *goodwill* représente l'excédent, à la date d'acquisition, de la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise sur le solde net de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris.
Si, après réévaluation, le solde net de la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris est supérieur à la somme de la contrepartie transférée, du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat de la période.
Le *goodwill* est reconnu comme un actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, le *goodwill* est affecté aux unités génératrices de trésorerie du groupe qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. Un test de dépréciation (*impairment test*) est réalisé chaque année, même en l'absence d'indices de perte de valeur, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il pourrait s'être déprécié (IAS 36 – Dépréciation d'actifs).
Dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le groupe réévalue la participation qu'il détenait précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date de son acquisition et comptabilise l'éventuel(le) profit ou perte en résultat net.
Les modifications de participations dans des filiales du groupe qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.
Lorsque le groupe perd le contrôle d'une filiale, un profit ou une perte est comptabilisé(e) en résultat net et est calculé(e) comme l'écart entre :

- le total de la juste valeur de la contrepartie reçue et de la juste valeur de toute participation conservée et
- la valeur comptable antérieure des actifs (y compris le goodwill) et des passifs de la filiale.

Tous les montants antérieurement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global relatifs à cette filiale sont comptabilisés comme si le groupe avait directement sorti les actifs ou les passifs liés à la filiale. Ils sont donc reclassés en résultat net ou transférés vers une autre catégorie de capitaux propres, conformément aux IFRS applicables.
La juste valeur d'une participation conservée dans l'ancienne filiale, à la date de la perte du contrôle, doit être considérée comme étant la juste valeur lors de la comptabilisation initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure selon IFRS 9 ou, le cas échéant, comme le coût, lors de la comptabilisation initiale, d'un investissement dans une entreprise associée ou une coentreprise.

2.6. Conversion des états financiers des entités à l'étranger

Dans le cadre de la consolidation, les bilans des entités à l'étranger sont convertis en EUR selon la méthode du cours de clôture et les comptes de résultats sont convertis au taux moyen de l'exercice s'il n'a pas varié de façon significative.
La quote-part du groupe dans les écarts résultant de cette méthode de conversion figure sous la rubrique 'Ecarts de conversion' des capitaux propres consolidés tandis que la part des intérêts minoritaires figure sous la rubrique 'Intérêts minoritaires' des capitaux propres consolidés au passif du bilan.

2.7. Les immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût *(*modèle du coût*)*, sous déduction des amortissements et pertes de valeur éventuelles.

Les immobilisations incorporelles portées à l'actif du bilan, dont l'usage est limité dans le temps, sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les principales durées d'amortissement sont :

- 40 ans pour l'immobilisation 'gestionnaire unique de réseau de transport et d'installation de stockage de gaz naturel' en Belgique ;
- 20 à 45 ans pour les portefeuilles de clients ;
- 20 ans pour l'immobilisation 'gestionnaire unique d'installation de GNL' ;
- 5 ans pour les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles 'portefeuilles de clients' peuvent faire l'objet d'une méthode d'amortissement au profil dégressif qui reflète plus étroitement le rythme selon lequel le groupe s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à ces actifs.

Les dépenses ultérieures sont activées si elles permettent de générer des avantages économiques au-delà du niveau de performance initiale.

A chaque clôture d'un exercice, les immobilisations incorporelles sont revues afin d'identifier les indications de pertes de valeur éventuelles s'étant produites au cours de l'exercice. Lorsque de telles indications existent, il est procédé à l'estimation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles concernées. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette d'un actif et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est calculée par l'actualisation des entrées et sorties de trésoreries futures générées par l'utilisation continue de l'actif et par sa sortie finale à un taux d'actualisation approprié.

Ces immobilisations font l'objet de pertes de valeur lorsque, en raison de leur altération ou de modifications de circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur recouvrable par l'entreprise.
Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation est indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et sont dépréciées si leur valeur comptable dépasse leur valeur recouvrable.
La durée d'utilité, le mode d'amortissement ainsi que la valeur résiduelle éventuelle des immobilisations incorporelles sont réexaminés à chaque date de clôture et, le cas échéant, adaptés de façon prospective.

Droits d'émission de gaz à effet de serre

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre acquis à titre onéreux sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à leur coût d'acquisition. Les droits obtenus à titre gratuit sont repris en immobilisations incorporelles à une valeur comptable nulle.
Le rejet des gaz à effet de serre dans l'atmosphère est comptabilisé en charge opérationnelle avec, en contrepartie, l'enregistrement d'une obligation de restitution des quotas correspondants aux émissions de la période au passif du bilan (autres créditeurs).
Cette charge est évaluée au coût moyen pondéré des droits acquis ou reçus.
Lors de la restitution des droits, l'obligation enregistrée au passif du bilan (autres créditeurs) est éteinte par un prélèvement des quotas d'émission repris au niveau des immobilisations incorporelles.
En cas d'insuffisance de quotas pour couvrir les émissions de gaz à effet de serre de l'exercice, le groupe constitue une provision. Cette provision est valorisée sur base du prix de marché à la clôture des quotas restant à acquérir.
Les quotas excédentaires qui n'ont pas fait l'objet d'une cession sur le marché sont valorisés en fin d'exercice au coût moyen pondéré des droits acquis ou reçus ou au prix de marché si celui-ci est inférieur au coût moyen pondéré.

2.8. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est comptabilisée s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'entreprise et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.
Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût *(*modèle du coût*)*, sous déduction des amortissements et pertes de valeur éventuelles.
Les dépenses ultérieures sont activées si elles permettent de générer des avantages économiques au-delà du niveau de performance initiale.
A chaque clôture d'un exercice, les immobilisations corporelles sont revues afin d'identifier les indications de pertes de valeur éventuelles s'étant produites au cours de l'exercice. Lorsque de telles indications existent, il est procédé à l'estimation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles concernées.
La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette d'un actif et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée par l'actualisation des entrées et sorties de trésoreries futures générées par l'utilisation continue de l'actif et par sa sortie finale à un taux d'actualisation approprié.

Subventions et déductions pour investissements

Les subventions publiques liées aux immobilisations corporelles ainsi que les contributions de parties tierces dans le financement de telles immobilisations viennent en déduction du coût de l'immobilisation corporelle concernée.
Les déductions fiscales obtenues pour investissements sont comptabilisées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues avec, en contrepartie, la comptabilisation d'un impôt différé.

Méthodes d'amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.
Chaque élément significatif constitutif d'une immobilisation corporelle est comptabilisé séparément et est amorti sur base de sa durée d'utilité.
Le mode d'amortissement utilisé reflète le rythme selon lequel le groupe s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif, en tenant compte de la durée durant laquelle les actifs génèreront des revenus régulés éventuels.
Les investissements régulés destinés à accroître la sécurité d'approvisionnement en Europe font l'objet d'une méthode d'amortissement au profil dégressif qui

reflète plus étroitement le rythme selon lequel le groupe s'attend à consommer les avantages économiques futurs liés à ces actifs.

Les durées maximales d'amortissement sont :

- 50 à 55 ans pour les canalisations de transport, les installations de Terminalling et les réservoirs;
- 50 ans pour les bâtiments administratifs, les habitations et installations en faveur du personnel;
- 40 ans pour les installations de stockage;
- 33 ans pour les bâtiments industriels;
- 20 ans pour les investissements liés aux extensions du Terminal GNL à Zeebrugge
- 10 ans pour l'outillage et le mobilier;
- 5 ans pour les véhicules et les engins de chantier;
- 4 ans pour le matériel informatique;
- 3 ans pour les prototypes;
- 10 ans à 40 ans pour les autres installations.

La durée d'utilité, le mode d'amortissement ainsi que la valeur résiduelle éventuelle des immobilisations corporelles sont réexaminés à chaque date de clôture et, le cas échéant, adaptés de façon prospective.

2.9. Contrats de location

Définition d'un contrat de location

Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie.
Pour déterminer si un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour une période déterminée, l'entité doit apprécier si, tout au long de la durée d'utilisation, elle détient les deux droits suivants :

- le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation du bien déterminé ; et
- le droit de décider de l'utilisation du bien déterminé.

Pour la détermination de la durée des contrats de location, les éventuelles options de renouvellement ou de résiliation ont été considérées conformément à IFRS 16 en tenant compte de la probabilité d'exercer l'option et uniquement si celle-ci est sous le contrôle du preneur.

1- Le groupe en tant que preneur

A la date de début du contrat, le preneur comptabilise un actif au titre de droit d'utilisation et une obligation locative.

ACTIFS AU TITRE DU DROITS D'UTILISATION

Le groupe comptabilise des actifs au titre du droits d'utilisation à la date de début du contrat, soit la date à laquelle l'actif est disponible à l'utilisation. Ces actifs sont évalués au coût initial de l'obligation locative déduction faite des amortissements et des éventuelles réductions de valeur, ajustés pour tenir compte des réévaluations éventuelles de l'obligation locative. Le coût initial des actifs au titre du droit d'utilisation comprend la valeur actualisée de l'obligation locative, les coûts initiaux engagés par le preneur, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faites des éventuelles avantages incitatifs obtenus par le preneur. Ces actifs sont amortis sur la durée de vie estimée de l'actif sous-jacent ou sur la durée du contrat si celle-ci est plus

courte sauf si le groupe est suffisamment certain d'obtenir la propriété de l'actif en fin de contrat.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont présentés séparément des autres actifs dans une rubrique distincte sous les actifs non courants.

OBLIGATIONS LOCATIVES

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. La valeur actualisée des paiements de loyers doit être calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de déterminer ce taux. Dans le cas contraire, le preneur doit utiliser son taux d'emprunt marginal.

Le taux d'emprunt marginal est le taux d'intérêt que le preneur aurait à payer pour emprunter, pour une durée et avec une garantie similaires, les fonds nécessaires pour se procurer un bien de valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire.

Sur la durée du contrat, le preneur évalue l'obligation locative comme suit :

- en augmentant la valeur comptable pour refléter les intérêts sur l'obligation locative ;
- en réduisant la valeur comptable pour refléter les paiements de loyers effectués ;
- en réévaluant la valeur comptable pour refléter la nouvelle appréciation de l'obligation locative ou les modifications de contrat de location.

Les services inclus dans des contrats de location ne font pas partie de la dette de location.

Les obligations locatives sont présentées dans une rubrique distincte sous les passifs portant intérêts courants et non courants (voir note 5.13).

CONTRATS DE LOCATION DE COURTE DURÉE ET CONTRATS DE FAIBLE VALEUR

Pour les contrats de location à court terme (durée de 12 mois ou moins), le groupe Fluxys enregistre une charge de location.

Pour la détermination du critère de faible valeur, un seuil de matérialité a été déterminé à l'exception des voitures qui sont regroupées dans le groupe véhicules loués à plus d'un an sans application du critère de valeur.

PRÉSENTATION

Dans l'état du résultat global, la charge d'intérêt sur l'obligation locative est présentée séparément de la dotation aux amortissement applicable à l'actif au titre du droit d'utilisation.

Dans le tableau des flux de trésorerie, les flux seront présentés comme suit :

- les sorties de trésorerie se rapportant au principal de l'obligation locative et les intérêts versés dans les activités de financement ;
- les paiements de loyers au titre de contrats de location court terme, contrats de faible valeur et les paiements de loyers variables qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative, dans les activités d'exploitation.

2- Le groupe en tant que bailleur

Le groupe n'est actuellement pas actif comme bailleur.

2.10. Instruments financiers

a. Comptabilisation et décomptabilisation des actifs et de passifs financiers

COMPTABILISATION

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque le groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Le groupe doit décomptabiliser un actif financier si et seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsqu'il transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier à un tiers.

Si le groupe ne transfère pas, ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et qu'elle conserve le contrôle de l'actif transféré, le groupe continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans celui-ci et un passif associé pour le montant dû.

Si le groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, il continue à comptabiliser l'intégralité de l'actif financier et comptabilise un passif financier pour la contrepartie reçue.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre le coût amorti et la somme des contreparties reçues est comptabilisé en résultat net.

Lors de la décomptabilisation d'un investissement en instruments de capitaux propres jusqu'alors classé comme étant évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le cumul des profits et des pertes comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global n'est pas reclassé en résultat net.

DÉCOMPTABILISATION DE PASSIFS FINANCIERS

L'entité décomptabilise un passif financier uniquement lorsque ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

La différence entre la valeur comptable d'un passif financier éteint et la contrepartie payée, y compris, s'il y a lieu, les actifs (hors trésorerie) transférés et les passifs assumés, doit être comptabilisée en résultat net.

b. Instruments de capitaux propres non consolidés (tels qu'actions et parts)

Le groupe Fluxys évalue les instruments de capitaux propres non consolidés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Toutefois, eu égard à la matérialité de certains instruments et l'indisponibilité de valeurs récentes de marché, certains instruments de capitaux propres sont comptabilisés au coût initial.

Les dividendes perçus d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés en produits financiers dans la rubrique 'Dividendes de sociétés non consolidées'.

c. Placements de trésorerie, trésorerie et équivalent de trésorerie

Les placements de trésorerie sous forme d'obligations ou de papier commercial, dont l'échéance est supérieure à 3 mois, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti. Ils figurent au bilan dans la rubrique 'autres actifs financiers' non courants ainsi que dans la rubrique 'placements de trésorerie' courants.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs disponibles, les placements bancaires à court terme et les placements facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur (maximum 3 mois).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût amorti.

Le modèle économique utilisé par le groupe Fluxys pour la gestion de ces actifs financiers a pour objectif de les détenir afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. En effet, les ventes d'actifs financiers sont rares et le groupe ne s'attend pas à procéder à de telles ventes dans l'avenir, sauf dans le cas d'une augmentation du risque de crédit des actifs au-delà de la politique préconisée par le groupe. Une vente peut également être motivée par un besoin de financement non anticipé.

Lorsque les conditions requises pour être qualifiés d'actifs financiers évalués au coût amorti ne sont pas réunies, ces actifs financiers concernés sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

d. Les créances commerciales et autres éléments d'actifs

Les créances commerciales et autres éléments d'actifs sont évalués à leur valeur nominale, diminuée des montants estimés non recouvrables.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les créances commerciales et autres éléments d'actifs sont actualisés.

Les éléments visés dans ces rubriques font l'objet de dépréciations lorsque leur valeur comptable à la date de clôture de l'exercice est supérieure à leur valeur recouvrable.

e. Pertes de crédit attendues et réductions de valeur

Les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont calculées sur base d'une approche individuelle, en fonction de la qualité du crédit de la contrepartie et de l'échéance de l'actif financier.

Les pertes de crédit attendues sont calculées en utilisant une probabilité de défaut à 12 mois lorsque le risque de crédit est qualifié de faible.

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables sur les événements suivants :

- paiements en souffrance depuis plus de 90 jours,
- difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur et
- probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur.

Si les conditions économiques prévues (par exemple le produit intérieur brut) devaient se détériorer au cours de l'année prochaine, ce qui pourrait entraîner une augmentation du nombre de défaillances, les taux de défaillance historiques sont ajustés. A chaque clôture, les taux de défaillance historiques observés sont mis à jour et les changements dans les estimations prévisionnelles sont analysés.

f. Passifs portant intérêts

Les passifs portant intérêts sont comptabilisés à concurrence du montant net obtenu. Après la comptabilisation initiale, les emprunts productifs d'intérêts sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le coût amorti et la valeur de remboursement est prise en résultat en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts.

Lorsqu'un passif financier évalué au coût amorti est modifié sans que la modification entraîne une décomptabilisation, le profit ou la perte qui en découle est comptabilisé directement en résultat. Le gain ou la perte correspond à la

différence entre les flux de trésorerie contractuels d'origine et les flux de trésorerie modifiés actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

g. Les dettes commerciales

Les dettes commerciales sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les dettes commerciales sont actualisées.

h. Instruments dérivés

Le groupe Fluxys utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change ainsi qu'aux risques de taux d'intérêts.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS QUALIFIÉS D'INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Le groupe Fluxys désigne certains dérivés comme instruments de couverture au titre du risque de change et du risque de taux d'intérêt dans des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

DÉSIGNATION ET EFFICACITÉ DES COUVERTURES

Au moment de la création de la relation de couverture, le Groupe prépare une documentation décrivant la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert ainsi que ses objectifs en matière de gestion des risques et sa stratégie pour effectuer diverses transactions de couverture.

Par ailleurs, à la création de la couverture et régulièrement par la suite, le Groupe indique si l'instrument de couverture est hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert attribuable au risque couvert, c'est-à-dire lorsque la relation de couverture satisfait à toutes les contraintes d'efficacité de la couverture qui suivent :

- il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture;
- le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique;
- le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par le Groupe et la quantité de l'instrument de couverture que le Groupe utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

Si une relation de couverture cesse de satisfaire à la contrainte d'efficacité de la couverture relative au ratio de couverture, mais que l'objectif de gestion des risques visé par cette relation de couverture désignée demeure le même, le Groupe doit rajuster le ratio de couverture de la relation de couverture de telle manière que celle-ci réponde à nouveau aux critères (rééquilibrage de la couverture).

Les variations de la juste valeur des instruments financiers qualifiés de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, et qui répondent aux conditions y relatives, sont comptabilisées directement en capitaux propres pour autant qu'elles concernent la partie efficace de la couverture et que les variations de la juste valeur sont issues de variations de cours de change.

Les profits ou pertes sur les instruments de couverture qui ont été comptabilisé(e)s directement en capitaux propres doivent être comptabilisé(e)s en résultat lors de la sortie du périmètre de l'activité à l'étranger.

Les variations de la juste valeur des instruments financiers qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées directement en capitaux propres du groupe. La partie inefficace du profit ou de la perte sur l'instrument de

couverture est comptabilisée en résultat. Si la transaction prévue n'est plus probable, les profits ou pertes sur les instruments de couverture qui ont été comptabilisé(e)s directement en capitaux propres sont comptabilisé(e)s en résultat.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS D'INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Certains instruments financiers dérivés, bien qu'ils couvrent de manière économique un risque déterminé, ne respectent pas les critères pour l'application de la comptabilité de couverture suivant l'IFRS 9 (Instruments financiers).

Les variations de la juste valeur de ces actifs financiers sont comptabilisées directement en compte de résultat.

2.11. Les stocks

Evaluation

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Des dépréciations sur stocks sont actées, si nécessaire, pour tenir compte :

- soit de la valeur nette de réalisation,
- soit des pertes de valeur sur stocks suite à des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

De telles dépréciations des stocks sont comptabilisées en charge de l'exercice au cours duquel elles se produisent.

Stocks de gaz

Les mouvements de stocks de gaz sont évalués selon la méthode des prix moyens pondérés.

Stocks de matières consommables et de fournitures

Les matières consommables et les fournitures sont inventoriées par application de la méthode des prix moyens pondérés.

Commandes en cours d'exécution

Les travaux en cours pour compte de tiers sont valorisés à leur prix de revient, en ce compris les coûts indirectement imputables.
Lorsque le résultat d'une commande en cours d'exécution peut être estimé de façon fiable, les produits du contrat et les coûts du contrat sont comptabilisés respectivement en produits et en charges en fonction du degré d'avancement de la commande à la date de clôture.
Une perte attendue sur la commande en cours d'exécution est immédiatement comptabilisée en charges.

2.12. Les coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif exigeant une longue période de préparation (immobilisations, stocks, immeubles de placements, …) sont ajoutés au coût de cet actif, jusqu'à ce qu'il puisse être utilisé ou vendu.
Le montant du coût de ces emprunts incorporable au coût de l'actif correspond au coût réel encouru sur ces emprunts, coût diminué de tout produit obtenu du placement temporaire de ces fonds empruntés.

2.13. Les provisions

Les provisions comptabilisées au passif du bilan sont celles qui répondent aux critères suivants :

- le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- il est probable (i.e. plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

Le montant comptabilisé en provisions correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, autrement dit, le montant que l'entreprise estime raisonnablement devoir payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.
Cette estimation est basée, soit sur la demande introduite par un tiers, soit sur devis ou estimations détaillés. Pour l'ensemble des provisions comptabilisées, les dirigeants estiment la probabilité de sorties de ressources à plus de 50 %.
Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées. Le taux d'actualisation utilisé est un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ces passifs.
Tout risque encouru par le groupe ne répondant pas aux critères susmentionnés fait l'objet d'une description au niveau des passifs éventuels dans les Notes annexes.

Avantages du personnel

Certaines sociétés du groupe Fluxys ont mis en place des régimes de pensions complémentaires de type 'à prestations définies' ou de type 'à cotisations définies'. Les avantages de ces régimes reposent sur l'ancienneté de service et le salaire de l'employé.
Le régime de pensions de type 'à prestations définies' permet à l'employé de bénéficier d'un capital calculé selon une formule qui tient compte du salaire annuel en fin de carrière et de l'ancienneté acquise lors du départ à la retraite.
Le régime de pensions de type 'à cotisations définies' permet à l'employé de bénéficier d'un capital constitué par des primes personnelles et par des primes patronales en fonction du salaire.

En Belgique, la législation requiert que l'employeur garantisse un taux de rendement minimum pour les régimes à cotisations définies, taux qui varie en fonction des taux observés sur le marché.
La méthode comptable utilisée par le groupe pour valoriser ces 'régimes à cotisations définies, avec garantie d'un rendement minimum', est identique à la méthode utilisée pour les 'régimes à prestations définies'.
En cas de décès avant le départ en pension, ces régimes prévoient, en Belgique, des capitaux en faveur du conjoint survivant et des allocations aux orphelins.

Autres avantages du personnel

Certaines sociétés du groupe octroient à leur personnel des avantages postérieurs à l'emploi tels que le remboursement de frais médicaux et des réductions tarifaires, ainsi que d'autres avantages à long terme (primes d'ancienneté).

Evaluation

Ces engagements sont évalués annuellement par un actuaire qualifié.
Les versements réguliers relatifs à ces régimes de pensions complémentaires sont comptabilisés en charge au moment où ils sont engagés.

Le régime de pensions de type 'à prestations définies'

Les provisions pour pensions et autres engagements collectifs sont comptabilisées au bilan conformément à l'IAS 19 (Avantages du personnel) en fonction de la méthode des unités de crédit projetées (PUCM - *Projected Unit Credit Method*). La valeur actuelle des avantages postérieurs à l'emploi est déterminée à chaque date de clôture sur base d'hypothèses de salaires projetés en fin de carrière, de taux d'inflation, d'espérance de vie, de rotation du personnel et de l'âge attendu de la retraite. La valeur actuelle des obligations au titre de prestations définies est déterminée en utilisant un taux d'actualisation basé sur des obligations de haute qualité qui ont des dates d'échéance proches de la durée moyenne pondérée des plans concernés et qui sont libellées dans la devise dans laquelle les avantages seront payés.

Lorsque les actifs d'un régime de pensions complémentaires incluent des contrats d'assurance éligibles correspondant exactement, par leur montant et leur échéance, à tout ou partie des prestations payables selon le régime, il est considéré que la juste valeur de ces contrats d'assurance est la valeur actuelle des obligations correspondantes (sous réserve de toute diminution requise si les montants à recevoir en vertu des contrats d'assurance ne sont pas totalement recouvrables).

Le montant comptabilisé au titre des engagements postérieurs à l'emploi correspond à la différence entre la valeur actuelle des obligations futures et la juste valeur des actifs du régime destinés à les couvrir. Lorsque le résultat de ce calcul est un déficit, une obligation est constatée au passif du bilan. Dans le cas contraire, un actif est comptabilisé à concurrence de l'excédent du régime à prestations définies, plafonné à la valeur actuelle de tout remboursement futur du régime ou de toute diminution des cotisations futures du régime.

Les réévaluations des obligations au passif ou des excédents à l'actif du bilan se composent :

- des écarts actuariels portant sur les obligations au titre des prestations résultant des ajustements liés à l'expérience et/ou des changements d'hypothèses actuarielles (y compris l'effet de la variation du taux d'actualisation) ;
- du rendement des actifs du régime (hors montants d'intérêts nets) et des changements survenant dans le plafonnement du montant de l'actif net comptabilisé (hors montants d'intérêts nets).

Ces réévaluations sont comptabilisées directement en capitaux propres ('Other comprehensive Income') par le biais des autres éléments du résultat global.

Le régime de pensions de type 'à cotisations définies'

Les engagements du groupe relatifs aux régimes 'à cotisations définies' se limitent à la prise en résultat des primes patronales versées.

Ecarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme du personnel

Les autres avantages à long terme sont comptabilisés de la même façon que les avantages postérieurs à l'emploi, mais les réévaluations sont intégralement comptabilisées en résultat financier dans l'exercice au cours duquel elles surviennent.

2.14. La comptabilisation des produits

Le groupe comptabilise les produits des activités ordinaires à mesure qu'il remplit une obligation de prestation en fournissant au client le bien ou le service promis et que ce dernier en obtient le contrôle.

Le groupe Fluxys utilise une approche en cinq étapes pour déterminer si un contrat conclu avec un client peut être comptabilisé et la manière dont les revenus doivent être comptabilisés :

1. identification du contrat,
2. identification des obligations de prestation,
3. détermination du prix de transaction,
4. répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation et

5. comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque les obligations de prestation sont remplies ou lorsque le contrôle des biens ou services est transféré au client.

Les revenus du groupe sont issus, en majeure partie, de contrats de services de transport, de stockage et de terminalling pour lesquels tant les prestations à fournir que le prix du service sont clairement identifiés. Les revenus de ces contrats sont reconnus, en majeure partie, sur base des capacités réservées.

Fluxys et ses filiales transfèrent le contrôle de leurs services progressivement et, de ce fait, remplissent leur obligation de prestation et comptabilisent les produits des activités ordinaires progressivement. En outre, le groupe Fluxys effectue des ventes de gaz qui sont nécessaires aux opérations de balancing et à ses besoins opérationnels. Ces prestations, remplies à un moment précis, sont comptabilisées en produits des activités ordinaires dès leur réalisation.

Les revenus régulés perçus par le groupe peuvent générer un boni ou un mali par rapport à la marge équitable destinée à rémunérer les capitaux investis.

Les bonis sont reportés et comptabilisés en tant que passif régulatoire (dans les passifs portant intérêts, non courants ou courants), tandis que les revenus acquis correspondant à un mali sont repris en produits des activités ordinaires en contrepartie de la comptabilisation d'un actif régulatoire (dans les autres actifs non courants ou dans les clients et autres débiteurs courants).

Le cadre régulatoire est expliqué dans une manière plus détaillée dans le chapitre 10 du rapport annuel. La distinction entre le chiffre d'affaires facturé et comptabilisé (c.à.d. les mouvements dans les actifs et passifs régulatoires) est faite dans la note 4 – Compte de résultat sectoriel.

2.15. Les impôts

Les impôts exigibles sont établis conformément aux règles fiscales locales et reposent sur le résultat de la société mère, des sociétés-filiales et des activités conjointes.

Les actifs et passifs d'impôt différé enregistrent respectivement les différences temporelles déductibles ou imposables entre les valeurs comptables et fiscales.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt applicables pour l'exercice au cours duquel il est attendu que l'actif sera réalisé ou le passif réglé, compte tenu des nouveaux taux s'ils sont adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Toute modification ultérieure de taux nécessite une adaptation des impôts différés. Cette dernière est comptabilisée via les autres éléments du résultat global pour la partie qui concerne des opérations qui sont généralement comptabilisées dans cet état. Le solde de l'adaptation des impôts différés est comptabilisé dans le résultat net de la période.

Les impôts différés actifs ne sont enregistrés que lorsqu'il est probable de réaliser des bénéfices imposables, sur lesquels les actifs d'impôt différé seront imputés.

2.16. Les avoirs, droits, dettes et engagements en devises étrangères

Comptabilisation à la conclusion de l'opération

Les créances et dettes en monnaie étrangère sont valorisées au cours du jour de l'opération.

Evaluation en fin d'exercice

En fin d'exercice et conformément à l'IAS 21 (Effets des variations des cours des monnaies étrangères), les actifs et passifs monétaires ainsi que les droits et engagements sont valorisés au cours de clôture de l'exercice.
Cette revalorisation donne naissance à des écarts de conversion qui sont globalisés par devise et comptabilisés en résultat.

Note 3. Participations

3.1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est resté stable comparé à 2018, les seuls effets significatifs à mentionner sont ceux de la finalisation en 2019 des exercices d'allocation de prix des acquisitions DESFA et Dunkerque réalisées en 2018.

3.1.1 Finalisation des exercices d'allocation de prix relatifs aux acquisitions de DESFA et de Dunkerque LNG

Dans le courant de l'année 2019, les exercices d'allocation de prix relatifs aux acquisitions de DESFA et de Dunkerque LNG ont été finalisés. Pour rappel :

- Dunkerque LNG est le propriétaire du terminal GNL de Dunkerque et Gaz-Opale est l'opérateur du même terminal. Fluxys a pris le contrôle de ces 2 sociétés à fin octobre 2018, lors d'une transaction menée ensemble avec AXA Infrastructure Equity I et Crédit Agricole Assurances via la société FluxDune, société de droit belge. Depuis le 1er novembre 2018, Fluxys consolide globalement les 2 sociétés.
- DESFA est le gestionnaire des infrastructures de gaz naturel en Grèce et a été acquis le 20 décembre 2018 par le consortium réalisé avec Snam (60%) et Enagás Internacional S.L.U. (20%) via la société Senfluga Energy Infrastructure Holdings SA (Senfluga), établie en Grèce. Senfluga est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Les comptes de 2018 tenaient compte des allocations de prix provisoires. Dès lors que les allocations de prix ont été finalisées et sont définitives, les comptes de 2018 ont été révisés, en vertu de la norme IFRS 3.45. L'impact de la révision est présenté dans les tableaux ci-dessous.

L'impact de la finalisation des allocations de prix sur le bilan consolidé 2018 est matériel en ce qui concerne le PPA de Dunkerque, mais peu significatif pour le PPA de Senfluga. L'effet se résume comme suit :

En milliers euros	31.12.2018 révisé	31.12.2018	Ecarts
Actifs non courants	**7.633.877**	**7.752.717**	**-118.840**
Immobilisations corporelles	5.537.966	5.554.625	-16.659
Immobilisations incorporelles	1.506.714	1.737.465	-230.751
Goodwill	128.613	1.924	126.689
Participations mises en équivalence	243.648	240.456	3.192
Actifs d'impôt différé		1311	-1311
Actifs courants	**839.946**	**839.015**	**931**
Clients et autres débiteurs	197.237	196.306	931
Total de l'actif	**8.473.823**	**8.591.732**	**-117.909**

Capitaux propres	**3.622.693**	**3.622.519**	**174**
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la maison-mère	2.141.694	2.138.962	2.732
Capital social et primes d'émission	*1.785.471*	*1.785.471*	*0*
Résultats non distribués et autres réserves	*390.702*	*387.970*	*2.732*
Ecarts de conversion	*-34.479*	*-34.479*	*0*
Intérêts minoritaires	1.480.999	1.483.557	-2.558
Passifs non courants	**4.246.739**	**4.364.820**	**-118.081**
Passifs d'impôt différé	787.266	905.347	-118.081
Passifs courants	**604.391**	**604.393**	**-2**
Autres passifs courants	16.370	16.372	-2
Total des capitaux propres et des passifs	**8.473.823**	**8.591.732**	**-117.909**

L'impact de la finalisation des allocations de prix sur le compte de résultat consolidé 2018 se résume comme suit :

En milliers d'euros	31-12-2018 Révisé	31-12-2018	Ecarts	PPA Dun-kerque	PPA Sen-fluga	Autres reclassi-fications
Produits des activités ordinaires	981.050	981.050	0			
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	117.388	117.388	0			
Autres produits opérationnels	14.253	12.611	1.642		1.642	
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	-4.280	-4.280	0			
Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels	-130.243	-130.243	0			
Biens et services divers	-215.189	-223.182	7.993			7.993
Frais de personnel	-138.678	-130.685	-7.993			-7.993
Autres charges opérationnelles	-11.040	-11.040	0			
Dotations nettes aux amortissements	-382.676	-381.567	-1.109	-1.109		
Dotations nettes aux provisions	7.960	7.960	0			
Dépréciations de valeur	-448	-448	0			
Résultat opérationnel des activités poursuivies	238.097	237.564	533	-1.109	1.642	0
Résultat des sociétés mises en équivalence	19.868	16.587	3.281		3.281	
Résultat avant résultats financiers et charges d'impôt	257.965	254.151	3.814	-1.109	4.923	0
Variation de la juste valeur des instruments financiers	-5.544	-5.544	0			
Profit net suite aux variations de périmètre	303.907	303.907	0			
Produits financiers	22.835	22.835	0			
Charges financières	-74.729	-74.729	0			
Résultat opérationnel après résultats financiers nets des activités poursuivies	504.434	500.620	3.814	-1.109	4.923	0
Charges d'impôt sur le résultat	-56.245	-53.403	-2.842	-2.566	-276	0
Résultat net de la période	448.189	447.217	972	-3.675	4.647	0
Part de Fluxys	413.039	409.508	3.531	-1.116	4.647	0
Part des intérêts minoritaires	35.150	37.709	-2.559	-2.559	0	0

3.1.2 Evolution des participations

Fluxys UK

Dans le premier semestre de 2019 les participations dans Interconnector (UK) (76,32%), IZT (26%) et GMSL (100%) ont été regroupées sous Fluxys UK. Cette transaction n'a pas d'effet sur les comptes consolidés.

Rostock LNG

En octobre 2018, Fluxys Germany Holding a acquis une participation de 51% dans la société Rostock LNG. A ce stade-là, le capital injecté s'élevait à 14 k€. Au second semestre 2019, le capital de la société a été augmenté à 7,0 M€. Le projet dans le port allemand de Rostock vise la construction et l'exploitation d'un terminal qui pourra recevoir et décharger des méthaniers de taille moyenne, stocker du GNL et offrir des services pour la distribution de GNL. Novatek est le deuxième actionnaire et détient 49% des actions. Puisque le groupe contrôle Rostock LNG conjointement avec Novatek, Fluxys Europe consolide cette entité par la méthode de la mise en équivalence.

Flexfueler 002

Au premier semestre 2019, le capital de Flexfueler a été augmenté de 0,5 M€ et Titan LG est entré dans le capital. Ceci a mené à une réduction de la part du groupe dans le capital de Flexfueler à 86,73%.

Fluxys TENP

Au second semestre 2019, une réorganisation interne a été effectuée et 89% de Fluxys TENP a été transféré de Fluxys Europe vers Fluxys Germany Holding. Cette transaction n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés.

Boostheat

Au second semestre 2019, Boostheat a réalisé une augmentation de capital et une introduction en bourse. Le groupe n'y a pas participé, ce qui a mené à une dilution de la participation du groupe jusqu'à 4,22%.

3.2. Nature et étendue des intérêts détenus dans les partenariats

Transitgas et TENP KG

Transitgas est un partenariat dans lequel FluxSwiss exerce un contrôle conjoint avec les coparticipants.
Transitgas est qualifiée d'activité conjointe pour les raisons suivantes :
Les activités de Transitgas ont essentiellement pour but de mettre la capacité de ses installations à disposition des coparticipants. Ces derniers ont ainsi droit à la quasi-totalité des avantages économiques découlant des actifs de l'opération. Ils encourent par ailleurs les obligations à l'égard des passifs relatifs à l'opération. En effet, les passifs contractés par Transitgas sont acquittés grâce aux flux de trésorerie reçus de la part des coparticipants via les redevances payées pour la capacité mise à disposition.
FluxSwiss détient 90 % de la capacité des installations Transitgas. Ces dernières sont donc intégrées à concurrence de 90 % dans les états financiers consolidés du groupe. Ce pourcentage d'intégration n'est pas basé sur la participation détenue dans cette société mais est basé sur les droits liés aux actifs et les obligations encourues par le groupe au titre des passifs.
Cette méthode permet de mieux refléter les risques et avantages des coparticipants liés à la capacité réservée dans les installations.

TENP KG est un partenariat dans lequel Fluxys TENP exerce un contrôle conjoint avec les coparticipants.
L'approche retenue dans le cadre de ce partenariat est en tout point identique à celle retenue pour Transitgas, hormis le fait que cette activité conjointe est intégrée à concurrence de 64,25 % dans les états financiers consolidés du groupe, conformément à la capacité réservée dans les installations.

BBL Company VOF, NEL et EUGAL

Via Fluxys Deutschland GmbH, Fluxys est copropriétaire pour 16,5% des actifs et passifs d'EUGAL (canalisation de gaz reliant Lubmin dans le nordest de l'Allemagne avec Deutschneudorf à la frontière avec la République Tchèque) et pour 23,87% des actifs et passifs de NEL (canalisation de gaz reliant Lubmin avec Rehden dans le sud-ouest de l'Allemagne).

Via Fluxys BBL BV, Fluxys est copropriétaire pour 20% des actifs et passifs de BBL Company, qui opère une canalisation de gaz entre Balgzand aux Pays-Bas et Bacton en Angleterre.

3.3. Nature et étendue des restrictions liées aux actifs et passifs du groupe

Des droits particuliers sont attribués à la part spécifique de l'Etat belge dans la société Fluxys Belgium, outre les droits communs attachés à toutes les autres actions. Ces droits particuliers sont exercés par le ministre fédéral en charge de l'Energie et peuvent être résumés comme suit :

- Le droit de s'opposer à toute cession, toute affectation à titre de sûreté ou tout changement de la destination des actifs stratégiques de Fluxys Belgium dont la liste est reprise en annexe à l'arrêté royal du 16 juin 1994, si le ministre fédéral en charge de l'Energie considère que cette opération porte atteinte aux intérêts nationaux dans le domaine de l'énergie.
- Le droit de nommer deux représentants du gouvernement fédéral ayant voix consultative au Conseil d'administration et au Comité stratégique de Fluxys Belgium.
- Le droit des représentants du gouvernement fédéral, dans un délai de quatre jours ouvrables, de prendre recours auprès du ministre fédéral en charge de l'Energie sur la base de critères objectifs, non discriminatoires et transparents, tels que définis dans l'arrêté royal du 5 décembre 2000, contre toute décision du Conseil d'administration ou avis du Comité stratégique de Fluxys Belgium (en ce compris le plan d'investissement et d'activités ainsi que le budget y afférent) qu'ils estiment contraire aux

lignes directrices de la politique énergétique du pays, en ce compris les objectifs du gouvernement relatifs à l'approvisionnement énergétique du pays. Le recours est suspensif. Si le ministre fédéral en charge de l'Energie n'a pas annulé la décision concernée dans un délai de huit jours ouvrables après ce recours, celle-ci devient définitive.

- Un droit de vote spécial en cas de blocage au sein de l'Assemblée générale concernant une question touchant aux objectifs de la politique énergétique fédérale.

D'autres conventions d'actionnaires ont été conclues au sein de filiales du groupe Fluxys. Ces dernières prévoient des droits de préemption lors de la cession de titres par un actionnaire, ainsi que certaines majorités spéciales nécessaires à la décision en matières spécifiques. Ces dernières n'entament pas le contrôle exercé par le groupe sur ses filiales ou le contrôle conjoint sur les activités conjointes.

Il n'y a pas d'autres restrictions importantes qui pourraient limiter la faculté du groupe d'accéder ses actifs ou de les utiliser et de régler ses passifs. Notons toutefois que les actifs de Flux Re sont destinés à couvrir le risque encouru par la société dans le cadre de ses activités de réassurance. Le montant total de l'actif du bilan de Flux Re s'élève à 169,9 M€ au 31-12-2019 contre 168,7 M€ au 31-12-2018.

3.4. Informations relatives aux participations

Entreprises consolidées par la méthode de l'intégration globale						
Nom de la filiale	**Siège**	**N° d'entreprise**	**% d'intérêt dans le capital**	**Activité principale**	**Devise**	**Date de clôture**
FLUXYS BELGIUM SA	Avenue des Arts 31 B - 1040 Bruxelles	0402 954 628	90,00%	Transport de gaz	EUR	31 décembre
FLUXYS LNG SA	Rue Guimard 4 B - 1040 Bruxelles	0426 047 853	90,00%	Terminalling GNL	EUR	31 décembre
FLUX RE SA	Rue de Merl 74 L - 2146 Luxembourg	-	90,00%	Société de réassurance	EUR	31 décembre
FLUXYS EUROPE SPRL	Rue Guimard 4 B - 1040 Bruxelles	0712 615 547	100,00%	Activités internationales	EUR	31 décembre
FLUXYS BBL BV	Lage Ham 45 NL – 5102 AA Dongen	-	100,00%	Transport de Gaz	EUR	31 décembre
FLUXYS Germany Holding GmbH	Elisabethstr. 11 D - 40217 Düsseldorf	-	100,00%	Holding	EUR	31 décembre
FLUXYS DEUTSCHLAND GmbH	Elisabethstr. 11 D - 40217 Düsseldorf	-	100,00%	Transport de Gaz	EUR	31 décembre
FLUXYS TENP GmbH	Elisabethstr. 11 D - 40217 Düsseldorf	-	100,00%	Transport de Gaz	EUR	31 décembre
FLUXSWISS SAGL	Via della Scuole 8 CH - 6900 Paradiso	-	50,65%	Transport de Gaz	CHF	31 décembre

FLUXYS UK Ltd (*)	Clarendon Road GB - Cambridge CB2 8FH	-	100,00%	Activités internationales	GBP	31 décembre
GMSL Ltd	Clarendon Road GB - Cambridge CB2 8FH	-	100,00%	Services	GBP	31 décembre
FLUXYS INTERCONNECTOR Ltd (*)	Clarendon Road GB - Cambridge CB2 8FH	-	100,00%	Activités internationales	GBP	31 décembre
INTERCONNECTOR (UK) Ltd	Furnival Street 10 UK - London EC4A 1AB	-	76,32%	Transport de Gaz	GBP	31 décembre
INTERCONNECTOR ZEEBRUGGE TERMINAL SCRL	Rue Guimard 4 B - 1040 Bruxelles	0454 318 009	63,40%	Terminal GNL	EUR	31 décembre
FLUXYS BUNKERING SPRL	Rue Guimard 4 B - 1040 Bruxelles	0645 978 824	100,00%	Services GNL	EUR	31 décembre
FLEXFUELER 002 SPRL	Rue Guimard 4 B - 1040 Bruxelles	0716.865.434	86,73%	Services de soutage GNL	EUR	31 décembre
DUNKERQUE LNG SAS	Rue l'Hermitte 30 Immeuble des 3 Ponts F - 59140 Dunkerque	-	30,39%	Terminalling GNL	EUR	31 décembre
DUNKERQUE LNG HOLDING SAS	Bld de Sébastopol F - 75001 Paris	-	30,39%	Holding	EUR	31 décembre
FLUXDUNE SA	Rue Guimard 4 B - 1040 Bruxelles	0697 786 623	50,01%	Holding	EUR	31 décembre
GAZ-OPALE SAS	Rue l'Hermitte 30 Immeuble Les 3 Ponts F - 59140 Dunkerque	-	64,50%	Services	EUR	31 écembre

(*) Fluxys UK Ltd (numéro d'entreprise 09829068) et Fluxys Interconnector Ltd (numéro d'entreprise 09829086) sont dispensées de l'obligation d'audit externe suite aux demandes d'exemption conformément à la section 479a du 'Companies Act 2016' et pour lesquelles Fluxys Europe est garante des dettes ouvertes à la date de la clôture. Les dettes financières ouvertes au 31 décembre 2019 correspondent exclusivement à des dettes intragroupes.

Activités conjointes intégrées sur base des droits liés aux actifs et des obligations encourues au titre des passifs						
Nom de l'entreprise	**Siège**	**N° d'entre prise**	**% d'intérêt dans le capital**	**Activité principale**	**Devise**	**Date de clôture**
TENP KG	Gladbecker Strasse 425 D - 45329 Essen	-	49,00%	Location d'installations et services	EUR	31 décembre
Transitgas AG	Franklinstrasse 27 CH - 8050 Zurich	-	46,00%	Location d'installations et services	CHF	31 décembre
BBL Company VOF	Concourslaan 17 NL - 9727 KC Groningen	-	20,00%	Transport de Gaz	EUR	31 décembre
NEL (Nordeuropäische Erdgasleitung)	Kölnische Strasse 108-112 D - 34119 Kassel	-	23,87%	Transport de Gaz	EUR	31 décembre
EUGAL (European Gas Pipeline Link)	Kölnische Strasse 108-112 D - 34119 Kassel	-	16,50%	Transport de Gaz	EUR	31 décembre

Filiales avec intérêts minoritaires significatifs						En milliers d'euros
	31-12-2019*	31-12-2019*	31-12-2019*	31-12-2019*	31-12-2019*	31-12-2019*
100 %	Fluxys Belgium Group	Swiss Group**	Intercon-nector (UK)	Dunkerque LNG Holding	Autres filiales	TOTAL
Actifs non courants	2.469.302	982.207	493.779	2.548.687	0	
Actifs courants	562.056	65.576	44.163	230.146	0	
Capitaux propres	785.516	547.566	361.080	1.559.202	0	
Passifs non courants	1.998.428	413.945	148.054	1.173.580	0	
Passifs courants	247.414	86.272	28.808	46.051	0	
Produits opérationnels	627.215	196.064	87.338	202.330	0	
Charges opérationnelles	-501.139	-86.980	-60.417	-162.877	0	
Résultat financier net	-36.685	-17.015	-228	-11.451	0	
Charges d'impôt sur le résultat	-26.065	-17.895	-3.937	-6.449	0	
Résultat net de la période	63.326	74.174	22.756	21.553	0	
Bilan - Intérêts minoritaires	78.550	270.224	85.795	1.085.278	-29.862	**1.489.985**
Résultat – Intérêts minoritaires	6.333	36.605	5.379	13.927	-43	**62.201**

* Chiffres sur base annuelle à 100 %, sous réserve de l'approbation des organes de gestion et assemblée générale des sociétés.

** Swiss Group correspond à la consolidation de FluxSwiss intégrant 90 % de Transitgas.

Filiales avec intérêts minoritaires significatifs						En milliers d'euros
	31-12-2018* révisé	31-12-2018* révisé	31-12-2018* révisé	31-12-2018* révisé	31-12-2018* révisé	31-12-2018* révisé
100 %	Fluxys Belgium Group	Swiss Group**	Inter-connector (UK)	Dunkerque LNG Holding	Autres filiales	TOTAL
Actifs non courants	2.494.243	992.417	508.926	2.601.550	0	
Actifs courants	593.210	55.799	47.327	110.012	0	
Capitaux propres	816.168	497.941	355.035	1.536.852	0	
Passifs non courants	2.020.645	474.345	159.655	1.121.928	0	
Passifs courants	250.640	75.930	41.563	52.782	0	
Produits opérationnels	623.547	176.967	168.904	31.807	0	
Charges opérationnelles	-511.711	-84.326	-157.561	-24.470	0	
Résultat financier net	-40.868	-20.235	-120	-1.539	0	
Charges d'impôt sur le résultat	-22.672	-14.374	-3.451	-5.904	0	
Résultat net de la période	48.296	58.032	7.772	-106	0	
Bilan - Intérêts minoritaires	81.615	245.734	84.332	1.069.834	-516	**1.480.999**
Résultat – Intérêts minoritaires	4.830	28.639	1.824	-74	-69	**35.150**

* Chiffres sur base annuelle à 100 %, sous réserve de l'approbation des organes de gestion et assemblée générale des sociétés. Les chiffres 2018 ont été revues suite à la finalisation de l'allocation du prix d'achat (Purchase Price Allocation) de Dunkerque LNG.

** Swiss Group correspond à la consolidation de FluxSwiss intégrant 90 % de Transitgas.

Entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence - Coentreprises						
Nom de l'entreprise	**Siège**	**N° d'entreprise**	**% d'intérêt dans le capital**	**Activité principale**	**Devise**	**Date de clôture**
TENP GmbH	Gladbecker Strasse 425 D - 45329 Essen	-	50,00%	Services	EUR	31 décembre
BALANSYS SA	rue de Bouillon 59-61 L-1248 Luxembourg	-	50,00%	Société d'équilibrage	EUR	31 décembre
E-LOOPS GmbH	Karolingerstrasse 96 D - 45141Essen	-	51,00%	Services	EUR	31 décembre
ROSTOCK LNG GmbH	Elisabethstr. 11 D - 40217 Düsseldorf	-	51,00%	Terminalling GNL	EUR	31 décembre

Entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence – Entreprises associées						
Nom de l'entreprise	**Siège**	**N° d'entreprise**	**% d'intérêt dans le capital**	**Activité principale**	**Devise**	**Date de clôture**
LNG LINK INVESTMENT AS	Luramyrveien 40 NO - 4391 Sandnes	-	25,00%	Shipping	NOK	31 décembre
MAHON SHIPPING SA	Kiwiweg 80 B - 8380 Zeebrugge	0633.885.793	25,00%	Shipping	EUR	31 décembre
TRANS ADRIATIC PIPELINE AG	Lindenstrasse 2 CH - 6340 Baar	-	19,00%	Transport de Gaz	EUR	31 décembre
SENFLUGA ENERGY INFRA-STRUCTURE HOLDING SA	D. Soutsou street 28 GR - 11521 Athènes	-	20,00%	Holding	EUR	31 décembre
DESFA	Mesogion Av. 357-359 GR - 15231 Chalandri, Athènes	-	13,20%	Transport de Gaz	EUR	31 décembre

Données des principales entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence				En milliers d'euros
	31-12-2019*	31-12-2019*	31-12-2019*	31-12-2019*
100 %	Senfluga Energy Infrastructure Holdings**	Trans Adriatic Pipeline AG	Autres entreprises	TOTAL
Actifs non courants	838.493	4.229.413		
Actifs courants	220.254	155.159		
Capitaux propres	487.702	1.063.176		
Passifs non courants	466.407	3.110.168		
Passifs courants	104.638	211.228		
Produits opérationnels	257.124	2.892		
Charges opérationnelles	-116.764	-42.537		
Résultat financier net	-19.583	1.712		
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0		
Charges d'impôt sur le résultat	-33.640	-45		
Résultat net de la période	87.137	-37.978		
Participations mises en équivalence	46.253	202.003	7.101	**255.357**
Résultat des sociétés mises en équivalence	10.921	-7.216	62	**3.767**

* Chiffres avant éliminations des opérations intragroupes, sur base annuelle à 100 %, et sous réserve de l'approbation des organes de gestion et assemblée générale des sociétés.

** Les chiffres concernent le groupe Senfluga, qui contrôle la société DESFA avec une participation de 66%.

Données des principales entreprises consolidées par la méthode de mise en équivalence							En milliers d'euros
	31-12-2018* révisé	31-12-2018* révisé	31-12-2018* révisé	31-12-2018* révisé	31-12-2018* révisé	31-12-2018* révisé	31-12-2018* révisé
100 %	Dunkerque LNG Holding	Senfluga Energy Infrastruc-ture Holdings**	Trans Adriatic Pipeline AG	Swedegas Holding	Gaz-Opale	Autres entreprises	TOTAL
Actifs non courants	0	851.382	3.697.436	0	0		
Actifs courants	0	327.128	205.344	0	0		
Capitaux propres	0	505.811	1.032.502	0	0		
Passifs non courants	0	496.716	2.612.932	0	0		
Passifs courants	0	175.983	257.346	0	0		
Produits opérationnels	174.999	0	0	32.650	14.263		
Charges opérationnelles	-106.042	-458	-28.566	-21.062	-10.819		
Résultat financier net	-2.625	16.863	9.751	-8.288	-68		
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0		
Charges d'impôt sur le résultat	-13.085	0	890	5.527	-987		
Résultat net de la période	53.247	16.405	-17.925	8.827	2.389		
Participations mises en équivalence	0	43.677	196.175	0	0	3.796	**243.648**
Résultat des sociétés mises en équivalence	13.312	3.281	-3.406	4.414	1.475	792	**19.868**

* Chiffres avant éliminations des opérations intragroupes, sur base annuelle à 100 %, et sous réserve de l'approbation des organes de gestion et assemblée générale des sociétés.

** Les chiffres concernent le groupe Senfluga, qui contrôle la société DESFA avec une participation de 66%. Les chiffres 2018 ont été revues suite à la finalisation de l'allocation du prix d'achat (Purchase Price Allocation) de DESFA.

Principales entreprises non consolidées			
Nom de l'entreprise	**Siège**	**% d'intérêt dans le capital**	**Activité principale**
BOOSTHEAT SA	Bld Marcel Sembat 41-47 F - 69200 Venissieux	4,22%	Innovation en matière d'utilisation du gaz naturel
NETCONNECT GERMANY GmbH & Co KG	Kaiserswerther Strasse 115 D - 40880 Ratingen	10,00%	Développement d'une coopération dans la zone de marché
NETCONNECT GERMANY MANAGEMENT GmbH	Kaiserswerther Strasse 115 D - 40880 Ratingen	10,00%	Développement d'une coopération dans la zone de marché
PRISMA EUROPEAN CAPACITY PLATFORM GmbH	Reichsstrasse 1-9 D - 04109 Leipzig	10,95%	Plateforme de réservation de capacités de transport
F.L. ZEEBRUGGE SA	Chaussée de Gand 1440 B - 1082 Bruxelles	19,08%	Société de location-financement
C4GAS SAS	Rue de la Pépinière 24 F - 75008 Paris	9,70%	Portail d'achats

Le groupe Fluxys détient, via le groupe Interconnector (UK), 19,08 % de la société F.L. Zeebrugge NV, une société qui donne des actifs corporels en location-financement à la société Interconnector Zeebrugge Terminal SCRL. Le groupe Interconnector (UK) a souscrit des obligations émises par F.L. Zeebrugge NV en vue de financer partiellement les actifs donnés en location-financement. Le groupe Interconnector (UK) détient une option d'achat sur ces actifs donnés en location-financement, option exerçable en 2025. Bien que cette entité n'est pas consolidée, les actifs détenus en location-financement sont reconnus au bilan du groupe comme actifs au titre du droit d'utilisation, avec en contrepartie une dette de location.

Note 4. Compte de résultat et secteurs opérationnels

Secteurs opérationnels

Le groupe Fluxys suit ses activités selon les secteurs opérationnels suivants :

- Le segment 'Belgium' comprend l'ensemble des services soumis à la Loi Gaz en Belgique, à savoir le transport, le stockage à Loenhout ainsi que les activités de terminalling de GNL à Zeebrugge. D'autres activités ayant un lien avec ces services sont incluses dans ce segment, bien que non soumises à la Loi Gaz. Elles concernent principalement la participation dans les terminaux IZT et ZPT[3], la mise à disposition d'installations ou de personnes ainsi que des travaux pour tiers.
- Le segment 'Europe' comprend les revenus générés par les installations de transport en Allemagne, en Suisse, entre Zeebrugge en Belgique et Bacton au Royaume-Uni (IUK), entre Balgzand aux Pays-Bas et Bacton au Royaume-Uni (BBL). Il inclut les activités de terminalling de GNL à Dunkerque, intégrées globalement depuis le 1er novembre 2018, ainsi que le résultat des participations TAP et Desfa.
- La colonne 'Non alloué' comprend les activités de gouvernance et de gestion financière du groupe Fluxys.

Ces segments sont la base pour l'établissement de l'information sectorielle.

Convention comptable relative aux transactions entre secteurs opérationnels

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont valorisées, soit au tarif régulé en vigueur, soit sur base du prix contractuel conforme aux conditions de marché.

Informations relatives aux principaux clients

Les principaux clients du groupe sont les utilisateurs des services de transport et de stockage de gaz naturel et des services de terminalling GNL.

[3] Interconnector Zeebrugge Terminal (IZT) et Zeepipe Terminal (ZPT)

Compte de résultat sectoriel au 31-12-2019					En milliers d'euros
	Fluxys Belgium	Fluxys Europe	Non alloué	Eliminations entre secteurs	Total
Produits des activités ordinaires	**530.995**	**589.595**	**7.403**	**-16.108**	**1.111.885**
Ventes et prestations aux clients externes	*489.041*	*602.418*	*-47*	*0*	*1.091.412*
Transactions avec d'autres secteurs	*8.658*	*0*	*7.450*	*-16.108*	*0*
Mouvement des actifs et passifs régulatoires	*33.296*	*-12.823*	*0*	*0*	*20.473*
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	**80.182**	**19.092**	**0**	**0**	**99.274**
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	*96.154*	*19.092*	*0*	*0*	*115.246*
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels – mouvements régulatoires	*-15.972*	*0*	*0*	*0*	*-15.972*
Autres produits opérationnels	16.038	16.105	2.027	-8.499	25.671
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	-7.898	-92	0	0	-7.990
Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels	-80.188	-26.278	0	0	-106.466
Biens et services divers	-129.584	-97.076	-10.094	24.607	-212.147
Frais de personnel	-107.508	-26.021	-9.970	0	-143.499
Autres charges opérationnelles	-4.700	-21.509	-12	0	-26.221
Dotations nettes aux amortissements	-166.721	-234.205	-237	0	-401.163
Provisions pour risques et charges	-3.995	11.643	-23	0	7.625
Dépréciations de valeurs	-546	-22	0	0	-568
Résultat opérationnel des activités poursuivies	**126.075**	**231.232**	**-10.906**	**0**	**346.401**
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	3.767	0	0	3.767
Résultat avant résultats financiers et charges d'impôt	**126.075**	**234.999**	**-10.906**	**0**	**350.168**
Variation de la juste valeur des instruments financiers					-5.288
Profit net suite aux variations de périmètre					0
Produits financiers					16.031
Charges financières					-75.959
Résultat opérationnel après résultats financiers nets des activités poursuivies					**284.952**
Charges d'impôt sur le résultat					-70.789
Résultat net de la période					**214.163**

Compte de résultat sectoriel au 31-12-2018 Révisé					En milliers d'euros
	Fluxys Belgium	Fluxys Europe	Non alloué	Eliminations entre secteurs	Total
Produits des activités ordinaires	**503.246**	**478.930**	**17.594**	**-18.720**	**981.050**
Ventes et prestations aux clients externes	*522.256*	*476.101*	*2.940*	*0*	*1.001.297*
Transactions avec d'autres secteurs	*3.560*	*506*	*14.654*	*-18.720*	*0*
Mouvement des actifs et passifs régulatoires	*-22.570*	*2.323*	*0*	*0*	*-20.247*
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	**106.233**	**11.155**	**0**	**0**	**117.388**
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	*135.914*	*11.155*	*0*	*0*	*147.069*
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels – mouvements régulatoires	*-29.681*	*0*	*0*	*0*	*-29.681*
Autres produits opérationnels	14.068	4.707	664	-5.186	14.253
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	-4.144	-138	-272	274	-4.280
Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels	-106.240	-24.003	0	0	-130.243
Biens et services divers	-120.729	-95.428	-22.664	23.632	-215.189
Frais de personnel	-107.852	-22.912	-7.914	0	-138.678
Autres charges opérationnelles	-6.202	-4.837	-1	0	-11.040
Dotations nettes aux amortissements	-164.331	-218.273	-72	0	-382.676
Provisions pour risques et charges	-1.816	9.799	-23	0	7.960
Dépréciations de valeurs	-400	-48	0	0	-448
Résultat opérationnel des activités poursuivies	**111.833**	**138.952**	**-12.688**	**0**	**238.097**
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	19.868	0	0	19.868
Résultat avant résultats financiers et charges d'impôt	**111.833**	**158.820**	**-12.688**	**0**	**257.965**
Variation de la juste valeur des instruments financiers					-5.544
Profit net suite aux variations de périmètre					303.907
Produits financiers					22.835
Charges financières					-74.729
Résultat opérationnel après résultats financiers nets des activités poursuivies					**504.434**
Charges d'impôt sur le résultat					-56.245
Résultat net de la période					**448.189**

Note 4.1. Produits des activités ordinaires

Ventilation des produits des activités ordinaires en fonction de leur nature :

Produits des activités ordinaires				En milliers d'euros
	Notes	31-12-2019	31-12-2018 Révisé	Ecarts
Fluxys Belgium	4.1.1	522.337	499.686	22.651
Fluxys Europe et corporate	4.1.2	589.548	481.364	108.184
Total		**1.111.885**	**981.050**	**130.835**

Les produits des activités ordinaires s'élèvent en 2019 à 1.111.885 k€ contre 981.050 k€ en 2018. Leur répartition par pays se présente comme suit :

Produits des activités ordinaires par pays en normes IFRS au 31-12-2019						En milliers d'euros	
	Belgique	Allemagne	Angleterre	Pays-Bas	Suisse	France	TOTAL
Régulé	522.337	105.189					**627.526**
Non-régulé	0	0	13.716		181.747		**195.463**
Exempté & interconnexions	0	0	83.329	15.909	0	189.356	**288.594**
Autres	-47	0	0	349	0		**302**
Total	**522.290**	**105.189**	**97.045**	**16.258**	**181.747**	**189.356**	**1.111.885**

Produits des activités ordinaires par pays en normes IFRS au 31-12-2018 Révisé						En milliers d'euros	
	Belgique	Allemagne	Angleterre	Pays-Bas	Suisse	France	TOTAL
Régulé	499.686	86.097	0	0	0	0	**585.783**
Non-régulé	0	0	13.195	0	165.818	0	**179.013**
Exempté & interconnexions	0	0	168.345	14.773	0	30.112	**213.230**
Autres	2.940	0	0	84	0	0	**3.024**
Total	**502.626**	**86.097**	**181.540**	**14.857**	**165.818**	**30.112**	**981.050**

4.1.1. Le segment 'Fluxys Belgium' comprend les services de transport, de stockage et de terminalling en Belgique soumis à la Loi Gaz.

Les produits de ces services doivent assurer un rendement autorisé sur les capitaux investis, couvrir les charges opérationnelles y relatives, tout en intégrant des efforts de productivité à accomplir par le gestionnaire de réseau, ainsi que les amortissements admis.

Les produits de ce segment comprennent en outre des travaux et services prestés pour tiers ainsi que la mise à disposition d'installations.

Conformément au cadre régulatoire, l'augmentation du chiffre d'affaires régulé s'explique principalement par la hausse du rendement autorisé par la régulation pour l'activité de terminalling, conforme à la proposition tarifaire de juin 2019. Cette augmentation est partiellement compensée par une baisse des charges opérationnelles et intérêts à couvrir par les tarifs des 2 autres activités régulés.

4.1.2. Le segment 'Fluxys Europe' comprend principalement les revenus générés par les installations de transport en Suisse, en Allemagne, entre Bacton au Royaume-Uni et Zeebrugge en Belgique (Interconnector (UK)) et entre Balgzand aux Pays-Bas et Bacton au Royaume-Uni (BBL), par les installations de terminalling à Dunkerque en France, depuis novembre 2018, et par les services de suivi de flux gaziers pour compte de tiers.

L'augmentation du chiffre d'affaires s'explique principalement par la consolidation par intégration globale de Dunkerque LNG, qui a contribué pendant une année entière en 2019 contre seulement deux mois en 2018. Cet effet a été partiellement compensé par la fin attendue des principaux contrats à long terme d'Interconnector (UK) en septembre 2018. L'augmentation en Allemagne reflète l'évolution des coûts couverts par le tarif et essentiellement liés aux investissements d'expansion. En Suisse le chiffre d'affaires a augmenté suite aux ventes accrues de capacités interruptibles et de capacités de flux inversés.

Note 4.2. Autres produits opérationnels

Autres produits opérationnels			En milliers d'euros
	31-12-2019	31-12-2018 Révisé	Ecarts
Autres produits opérationnels	25.671	14.253	11.418

Les autres produits opérationnels sont principalement composés de récupérations diverses auprès des compagnies d'assurances et auprès d'autres débiteurs ainsi que des revenus de certificats d'énergie et de mises à disposition de biens et de personnes.

L'augmentation s'explique par la contribution d'une année complète de Dunkerque LNG.

Note 4.3. Charges opérationnelles

Charges opérationnelles hors dotations nettes aux amortissements, dépréciations de valeur et provisions			En milliers d'euros
	Notes	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	4.3.1	-7.990	-4.280
Biens et services divers	4.3.2	-212.147	-215.189
Frais de personnel	4.3.3	-143.499	-138.678
Autres charges opérationnelles	4.3.4	-26.221	-11.040
Total des charges opérationnelles		**-389.857**	**-369.187**

4.3.1. Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées

Cette rubrique enregistre principalement le coût du matériel de transport sorti de stock pour les projets d'entretien et de réparation et le coût des travaux pour tiers.

4.3.2. Biens et services divers

Les biens et services divers sont composés de :

En milliers d'euros	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
Achats de matériel d'exploitation	-26.589	-5.332
Loyers et charges locatives (1)	-15.623	-11.401
Charges d'entretien et de réparation	-42.909	-40.445
Fournitures faites au groupe	-9.510	-5.161
Rétributions de tiers	-49.382	-96.760
Redevances et contributions	-43.704	-35.864
Assurances non relatives au personnel	-12.065	-10.569
Autres services et biens divers	-12.365	-9.657
Total	**-212.147**	**-215.189**

(1) Montant restant après reclassification à conséquence de la 1er adoption de la norme IFRS 16 dans amortissements et intérêts. Le montant restant concerne principalement les services et contrats hors la définition d'un contrat de location.

Les biens et services ont diminué en 2019. Cette baisse provient principalement des frais inférieurs en Interconnector (UK) suite au programme de réduction de coûts qui a suivi la fin des contrats de vente à long terme, des plus faibles frais de projets d'acquisitions, des efforts d'efficience réalisés par le groupe et de la diminution des coûts d'inspections d'installations. Ces effets ont été en grand partie compensés par la consolidation globale de Dunkerque LNG pendant une année entière en 2019 contre 2 mois en 2018, par l'augmentation des charges d'électricité dans le terminal LNG suite au taux d'utilisation supérieur, l'augmentation de la capacité transfrontière et par l'inflation.

4.3.3. Frais de personnel

Les frais de personnel sont en augmentation de 4.821 k€. Cette évolution s'explique par l'intégration de Dunkerque LNG depuis novembre 2018 ainsi que par l'inflation et l'augmentation du nombre d'effectifs chez Fluxys.

L'effectif moyen du groupe s'élève à 1.245 personnes en 2019 contre 1.252 en 2018. Exprimés en moyenne ETP (équivalents temps plein), ces chiffres deviennent respectivement 1.207,6 en 2019 contre 1.210,7 en 2018.

Emploi				
	Exercice		Exercice précédent	
	Total en unités	Total en ETP	Total en unités	Total en ETP
Nombre moyen de travailleurs	**1.245**	**1.207,6**	**1.252**	**1.210,7**
Fluxys	**54**	**55,3**	**54**	**47,4**
Cadres	43	45,1	42	36,6
Statutaires	11	10,2	12	10,8
Fluxys Belgium	**855**	**824,2**	**861**	**831,2**
Cadres	268	261,3	267	260,5
Statutaires	587	562,9	594	570,7
Fluxys LNG	**41**	**40,3**	**38**	**37,1**
Cadres	4	4,0	4	3,9
Statutaires	37	36,3	34	33,1
Flux Re	**1**	**0,5**	**1**	**0,5**
Fluxys Europe	**0**	**0,0**	**1**	**0,1**
FluxSwiss	**7**	**7,3**	**6**	**6,0**
Fluxys TENP	**12**	**11,6**	**12**	**11,5**
Fluxys Deutschland	**5**	**4,2**	**5**	**4,6**
GMSL	**97**	**96,1**	**96**	**95,1**
Fluxys BBL	**1**	**0,1**	**0**	**0,0**
Transitgas	**53**	**49,7**	**51**	**49,1**
Tenp KG	**2**	**1,6**	**2**	**1,6**
Interconnector (UK)	**45**	**44,9**	**55**	**54,5**
Gaz-Opale	**56**	**56,3**	**55**	**55,0**
Dunkerque LNG	**16**	**15,5**	**17**	**17,0**

Emploi				
	Exercice		Exercice précédent	
	Total en unités	Total en ETP	Total en unités	Total en ETP
Nombre de travailleurs à la fin de l'exercice	**1.249**	**1.213,5**	**1.237**	**1.197,0**
Fluxys	**57**	**57,2**	**58**	**51,1**
Cadres	45	46,1	48	41,8
Statutaires	12	11,1	10	9,3
Fluxys Belgium	**852**	**822,3**	**854**	**826,1**
Cadres	269	262,6	265	259,2
Statutaires	583	559,7	589	566,9
Fluxys LNG	**45**	**44,2**	**39**	**37,8**
Cadres	4	3,8	4	3,8
Statutaires	41	40,4	35	34,0
Flux Re	**1**	**0,5**	**1**	**0,5**
Fluxys Europe	**0**	**0,0**	**0**	**0,0**
FluxSwiss	**7**	**7,0**	**6**	**6,0**
Fluxys TENP	**13**	**13,0**	**12**	**12,0**
Fluxys Deutschland	**5**	**4,8**	**4**	**4,0**
GMSL	**96**	**95,5**	**94**	**93,6**
Fluxys BBL	**1**	**0,1**	**1**	**0,1**
Transitgas	**52**	**49,4**	**51**	**49,3**
Tenp KG	**2**	**1,6**	**2**	**1,6**
Interconnector (UK)	**48**	**47,9**	**43**	**42,9**
Gaz-Opale	**58**	**58,0**	**55**	**55**
Dunkerque LNG	**12**	**12,0**	**17**	**17**

4.3.4. Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles comprennent les précomptes immobiliers, les taxes locales ainsi que les moins-values sur cessions ou désaffectations d'immobilisations corporelles. Les autres charges opérationnelles ont augmenté de 15.181 k€ par rapport à 2018, principalement en raison de la consolidation par intégration globale de Dunkerque LNG.

4.3.5. Dotations nettes aux amortissements, dépréciations de valeur et provisions

Dotations nettes aux amortissements, dépréciations de valeur et provisions			En milliers d'euros
	Notes	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
Amortissements	**4.3.5.1**	**-401.163**	**-382.676**
Immobilisations incorporelles		-101.810	-101.065
Immobilisations corporelles		-285.557	-281.611
Actifs au titre du droit d'utilisation		-13.796	
Dépréciations de valeur		**-568**	**-448**
Sur stocks		-548	-400
Sur créances commerciales		-20	-48
Provisions pour risques et charges		**7.625**	**7.960**
Total des dotations nettes aux amortissements, aux dépréciations de valeur et aux provisions		**-394.106**	**-375.164**

4.3.5.1. Amortissements

Les immobilisations incorporelles issues des regroupements d'entreprises ont fait l'objet d'un amortissement conformément aux méthodes comptables, à savoir principalement sur 40 ans pour l'immobilisation 'gestionnaire unique de réseau de transport et d'installation de stockage de gaz naturel en Belgique', sur 20 ans pour l'immobilisation 'gestionnaire unique d'installation de GNL' et entre 20 et 45 ans pour les portefeuilles de clients acquis.

L'augmentation des amortissements est liée à Dunkerque LNG et le fait que celle-ci est consolidée par intégration globale depuis novembre 2018.

Les amortissements sur immobilisations corporelles du terminal GNL de Dunkerque sont étalés sur une période d'un peu plus de 40 ans et sont pris en compte dans le résultat consolidé du groupe depuis la date de prise de contrôle, c'est-à-dire depuis début novembre 2018.

Les immobilisations incorporelles qui découlent de regroupement d'entreprise s'élèvent à 1.229,4 M€ pour Dunkerque.

Cette augmentation est partiellement compensée par une diminution des amortissements en 'Interconnector (UK)', qui s'explique par le fait que les immobilisations incorporelles 'Interconnector (UK)' sont complètement amorties depuis septembre 2018, date de la fin des principaux contrats à long terme.

Le plan d'amortissements des installations 'Interconnector (UK)' avait été revu en 2016 de façon prospective, suite au fait que les contrats de souscription de capacité à long terme venaient à échéance en septembre 2018. Par conséquent, les amortissements sont en baisse depuis septembre 2018.

L'actualisation des dividendes futurs estimés, basée sur le 'Dividend Discount Model', supporte la valeur comptable des immobilisations corporelles qui s'élève à fin 2019 à 359,6 M€ pour 'Interconnector (UK)' et à 1.492,8 M€ pour Dunkerque.

La valeur d'utilité de ces installations est très sensible aux hypothèses retenues, la majeure partie des ventes de capacités se réalisant sur base de contrats à court terme. Les hypothèses ont été fixées par le groupe sur base de sa meilleure estimation de la demande future de marché, des investissements de maintien nécessaires ainsi que de l'évolution estimée des charges opérationnelles. Le groupe revoit ces hypothèses chaque année.

Note 4.4.1. Profit net suite aux variations de périmètre

En 2018, cette rubrique enregistrait les effets favorables de la comptabilisation à la juste valeur de la participation de 25% initialement détenue en Dunkerque LNG (280,1 M€) liée à l'opération de regroupement d'entreprises, ainsi que la plus-value réalisée en consolidation sur la vente de Swedegas Holding (23,8 M€) en novembre 2018.

Il n'y a pas eu de gains ou pertes sur variations de périmètre en 2019.

Note 4.4.2. Produits financiers

Produits financiers			En milliers d'euros
	Notes	**31-12-2019**	**31-12-2018 Révisé**
Dividendes de sociétés non consolidées		0	0
Intérêts sur placements et équivalents de trésorerie	4.4.2.1	7.206	6.973
Autres intérêts	4.4.2.2	1.115	8.190
Désactualisation des provisions		0	0
Autres produits financiers	4.4.2.3	7.710	7.672
Total		**16.031**	**22.835**

4.4.2.1. Les intérêts sur placements et équivalents de trésorerie sont principalement issus de placements comptabilisés au coût amorti conformément à IFRS 9.

4.4.2.2. Les autres intérêts reçus sont en diminution suite au fait que les prêts octroyés à TAP ont été remboursés en décembre 2018, date à laquelle TAP a finalisé son financement externe.

4.4.2.3. Les autres produits financiers enregistrent principalement les différences de change réalisées dans le cadre de nos opérations en GBP et CHF, montant compensé en partie par la variation de valeur des instruments financiers (voir Note 4.5.4).

Note 4.5. Charges financières et variation de la juste valeur des instruments financiers

Charges financières			En milliers d'euros
	Notes	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
Charges d'intérêts sur dettes	4.5.1	-59.906	-61.247
Désactualisation des provisions	4.5.2	-2.510	-1.503
Charges d'intérêt sur dettes de leasing	4.5.3	-8.372	-5.999
Autres charges financières		-5.171	-5.980
Total		**-75.959**	**-74.729**

4.5.1 Les charges des dettes comprennent essentiellement les intérêts sur les emprunts conclus auprès de la BEI (Banque Européenne d'Investissement), sur les emprunts obligataires, sur les emprunts bancaires, sur les emprunts en devises des filiales, sur les passifs régulatoires ainsi que sur les financements à court et moyen terme mis en place pour couvrir les besoins financiers du groupe.

Les charges d'intérêts sur dettes ont diminué en 2019, essentiellement grâce aux conditions favorables des nouveaux emprunts et à l'encours de dette plus faible. La diminution a néanmoins été atténuée par la consolidation par intégration globale de Dunkerque LNG, dont les charges d'intérêts sont maintenant pris en compte pour une année entière.

4.5.2 En 2019 comme en 2018, les effets d'actualisation des provisions résultent dans la comptabilisation d'une charge financière. L'évolution s'explique notamment par les taux utilisés pour l'actualisation de ces engagements (voir Note 5.15).

4.5.3 Suite à l'application d'IFRS 16, les charges d'intérêt sur dettes de leasing sont dorénavant renseignées séparément. Le montant pour 2018 représente les charges d'intérêts sur le leasing financier d'Interconnector (UK).

4.5.4. Variation de la juste valeur des instruments financiers

Variation de la juste valeur des instruments financiers			En milliers d'euros
	Note	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
Utilisation et variation de la juste valeur des instruments financiers		-5.288	-5.544
Total		**-5.288**	**-5.544**

Cette rubrique enregistre le résultat lié à l'utilisation des instruments financiers. L'évolution des instruments financiers est détaillée en Note 6.

Note 4.6. Résultat des sociétés mises en équivalence

Le résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 3.767 k€ en 2019 contre 19.868 k€ en 2018.

En 2018, Dunkerque LNG contribuait positivement au résultat des sociétés mises en équivalence à concurrence de 13.312 k€ pour 10 mois, la société étant consolidée globalement depuis novembre 2018, tandis que Swedegas Holding contribuait pour un montant de 4.414 k€, alors que cette société a été vendue en novembre 2018.

Une partie des coûts liés au projet TAP en cours de construction ne peut être activée, ce qui pèse sur le résultat en 2019 tout comme en 2018.

Le groupe a observé en 2019 une première contribution au résultat de 10,9 M€ de Desfa en Grèce, alors qu'en 2018 révisé, la prise en résultat du badwill sur Desfa a contribué pour 3,3 M€ à cette rubrique.

Note 4.7. Charges d'impôt sur le résultat

La ventilation des charges d'impôt s'établit comme suit :

Charges d'impôt sur le résultat				En milliers d'euros
	Note	31-12-2019	31-12-2018 Révisé	Ecarts
Impôts exigibles	4.7.1	-92.253	-94.388	2.135
Impôts différés	4.7.2	21.464	38.143	-16.679
Total	**4.7.3**	**-70.789**	**-56.245**	**-14.544**

La charge d'impôt sur le résultat s'élève à 70.789 k€ en 2019 contre 56.245 k€ en 2018. Cette charge se décompose comme suit :

4.7.1. Impôts exigibles			En milliers d'euros
	31-12-2019	31-12-2018 Révisé	Ecarts
Impôts sur le résultat de l'exercice	**-92.093**	**-95.471**	**3.378**
Impôts et précomptes dus ou versés	-103.376	-100.400	-2.976
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	5.614	5.614	0
Suppléments d'impôts estimés portés au passif	5.669	-685	6.354
Ajustements aux impôts exigibles d'exercices antérieurs	-160	1.083	-1.243
Total	**-92.253**	**-94.388**	**2.135**

4.7.2. Impôts différés			En milliers d'euros
	31-12-2019	31-12-2018 Révisé	Ecarts
Afférents à la naissance ou au renversement des différences temporelles	**21.464**	**38.143**	**-16.679**
Ecarts issus de l'évaluation des immobilisations	29.068	50.162	-21.094
Ecarts issus des provisions	3.014	-2.984	5.998
Autres écarts	-10.618	-9.035	-1.583
Afférents aux variations des taux d'impôt ou à l'assujettissement à des impôts nouveaux	**0**	**0**	**0**
Afférents aux changements de méthodes comptables et aux erreurs fondamentales	**0**	**0**	**0**
Afférents aux changements de statut fiscal d'une entreprise ou de ses actionnaires	**0**	**0**	**0**
Total	**21.464**	**38.143**	**-16.679**

Les impôts différés sont principalement influencés par l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des immobilisations incorporelles et corporelles. La diminution s'explique notamment par le fait que les immobilisations incorporelles en 'Interconnector (UK)' sont complètement amorties depuis septembre 2018, date de la fin des principaux contrats à terme (voir Note 4.3.5.1).

4.7.3. Rapprochement entre le taux d'impôt applicable et le taux d'impôt effectif moyen			En milliers d'euros
	31-12-2019	31-12-2018 Révisé	Ecarts
Charges d'impôt sur base du taux d'impôt applicable – Exercice	**-83.175**	**-143.335**	**60.160**
Résultat opérationnel après résultats financiers nets des activités poursuivies	284.953	504.434	-219.481
Résultat des sociétés mises en équivalence (-)	-3.767	-19.868	16.101
Résultat avant impôts	**281.186**	**484.566**	**-203.380**
Taux d'impôt applicable	29,58%	29,58%	
Impacts justifiant le passage vers le taux d'impôt effectif moyen	**12.477**	**86.007**	**-73.530**
Taux différents d'autres juridictions	7.743	8.998	-1.255
Impact des changements de taux	1.595	0	1.595
Revenus non taxables	19.142	90.201	-71.059
Frais non déductibles	-16.003	-13.193	2.810
Autres	0	0	0
Charges d'impôt sur base du taux d'impôt effectif moyen – Exercice	**-70.698**	**-57.328**	**-13.370**
Résultat avant impôts	281.186	484.566	-203.380
Taux d'impôt effectif moyen	25,14%	11,83%	13,31%
Ajustements aux impôts exigibles d'exercices antérieurs	**-91**	**1.083**	**-1.174**
Total des impôts	**-70.789**	**-56.245**	**-14.544**

L'impact des changements de taux de 1,6 M€ est lié à une révision du taux d'impôt au Luxembourg, intervenue en 2019.

L'impact lié aux revenus non taxables était très significatif en 2018, ce qui s'explique notamment par les gains suite aux variations de périmètre qui s'élevaient à 303,9 M€ en 2018 (voir aussi Note 4.6).

Note 4.8. Résultat net de la période

Résultat net de la période			En milliers d'euros
	31-12-2019	31-12-2018 Révisé	Ecarts
Part des intérêts minoritaires	62.201	35.150	27.051
Part du groupe	151.962	413.039	-261.077
Total du résultat net de la période	**214.163**	**448.189**	**-234.026**

Le résultat net du groupe Fluxys s'élève à 214.163 k€ en 2019 contre 448.189 k€ en 2018, soit une diminution de 234.026 k€.

En 2018, le résultat enregistrait les effets favorables de la comptabilisation à la juste valeur de la participation de 25% initialement détenue en Dunkerque LNG (280,1 M€) liée à l'opération de regroupement d'entreprises, ainsi que la plus-value réalisée en consolidation sur la vente de Swedegas Holding (23,8 M€) en novembre 2018. Il n'y a pas eu de tels gains suite aux variations de périmètre en 2019.

En dehors des éléments non récurrents susmentionnés, le résultat net progresse de 69,9 M€. Cette augmentation reflète essentiellement l'évolution du résultat opérationnel.

Note 5. Bilan sectoriel

Bilan sectoriel au 31-12-2019				En milliers d'euros
	Fluxys Belgium	Fluxys Europe	Non alloués	Total
Immobilisations corporelles	2.129.400	3.404.937	0	5.534.337
Immobilisations incorporelles	197.210	1.225.020	0	1.422.230
Goodwill	1.924	126.689	0	128.613
Actifs au titre du droit d'utilisation	39.970	102.641	0	142.611
Participations mises en équivalence	14	255.343	0	255.357
Autres actifs financiers	90.200	8.935	0	99.135
Stocks	26.488	11.824	0	38.312
Créances commerciales nettes	85.613	78.911	0	164.524
Autres actifs			536.836	536.836
				8.321.955
Passifs portants intérêts	1.599.265	1.957.674		3.556.939
Autres passifs financiers	2.669	5.488		8.157
Autres passifs			1.114.685	1.114.685
				4.679.781
Capitaux propres			3.642.174	3.642.174
				8.321.955

Bilan sectoriel au 31-12-2018 Révisé				En milliers d'euros
	Fluxys Belgium	Fluxys Europe	Non alloués	Total
Immobilisations corporelles	2.181.771	3.356.195	0	5.537.966
Immobilisations incorporelles	212.413	1.294.301	0	1.506.714
Goodwill	1.924	126.689	0	128.613
Participations mises en équivalence	16	243.632	0	243.648
Autres actifs financiers	77.525	12.810	0	90.335
Stocks	29.103	10.966	0	40.069
Créances commerciales nettes	94.051	58.364	0	152.415
Autres actifs			774.063	774.063
				8.473.823
Passifs portants intérêts	1.618.506	2.082.514	0	3.701.020
Autres passifs financiers	1.794	4.934	0	6.728
Autres passifs			1.143.382	1.143.382
				4.851.130
Capitaux propres			3.622.693	3.622.693
				8.473.823

Note 5.1. Immobilisations corporelles

Mouvements des immobilisations corporelles				
	Terrains	**Constructions**	**Réseaux de transport de gaz**	**Stockage de gaz**
Valeurs comptables brutes				
Au 31-12-2017	**53.151**	**177.505**	**6.145.752**	**381.061**
Investissements	1.299	360	23.617	604
Cessions et désaffectations	-73	0	-3.428	0
Transferts internes	0	77	3.489	0
Variations de périmètre et actifs détenus en vue de la vente	0	216.365	0	0
Ecarts de conversion	0	0	40.600	0
Au 31-12-2018 Révisé	**54.377**	**394.307**	**6.210.030**	**381.665**
Investissements	1.060	11.467	161.739	4.350
Cessions et désaffectations	-319	-211	-1.741	0
Transferts internes	0	77	81.809	156
Variations de périmètre et actifs détenus en vue de la vente	447	0	0	0
Ecarts de conversion	0	0	103.288	0
Transfert de rubrique	0	0	-156.493	0
Au 31-12-2019	**55.565**	**405.640**	**6.398.632**	**386.171**

				En milliers d'euros
Terminaux GNL	Autres installations et machines	Mobilier, outillage et matériel roulant	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
1.144.680	**45.977**	**65.465**	**224.555**	**8.238.146**
4.686	33	5.795	202.037	238.431
-24	0	-8.569	0	-12.094
2.850	0	0	-6.416	0
1.129.732	0	106.396	37.653	1.490.146
0	0	-10	0	40.590
2.281.924	**46.010**	**169.077**	**457.829**	**9.995.219**
65.777	3	7.027	29.579	281.002
0	-31	-5.465	0	-7.767
369.379	0	-104.943	-346.478	0
0	0	0	0	447
0	230	220	290	104.028
0	0	0	0	-156.493
2.717.080	**46.212**	**65.916**	**141.220**	**10.216.436**

En décembre 2019, le cinquième réservoir au terminal GNL de Zeebrugge a été mis en service ; ceci explique le transfert significatif des 'immobilisations en cours et acomptes versés' vers 'Terminaux GNL'.

Mouvements des immobilisations corporelles				
	Terrains	**Constructions**	**Réseaux de transport de gaz**	**Stockage de gaz**
Amortissements et pertes de valeur				
Au 31-12-2017	**0**	**-96.444**	**-2.971.423**	**-219.958**
Amortissements actés	0	-4.693	-211.826	-10.578
Cessions et désaffectations	0	0	68	0
Transferts internes	0	0	0	0
Variations de périmètre et actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0
Ecarts de conversion	0	0	-16.475	0
Au 31-12-2018 Révisé	**0**	**-101.137**	**-3.199.656**	**-230.536**
Amortissements actés	0	-4.362	-188.230	-10.396
Cessions et désaffectations	0	16	3.680	0
Transferts internes	0	-101.352	0	0
Variations de périmètre et actifs détenus en vue de la vente	0	0	0	0
Ecarts de conversion	0	0	-56.428	0
Transfert de rubrique	0	0	109.512	0
Au 31-12-2019	**0**	**-206.835**	**-3.331.122**	**-240.932**
Valeurs comptables nettes au 31-12-2019	**55.565**	**198.805**	**3.067.510**	**145.239**
Valeurs comptables nettes au 31-12-2018 Révisé	**54.377**	**293.170**	**3.010.374**	**151.129**

				En milliers d'euros
Terminaux GNL	Autres installations et machines	Mobilier, outillage et matériel roulant	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
-786.732	**-43.646**	**-48.803**	**0**	**-4.167.006**
-48.402	-66	-6.046	0	-281.611
20	0	7.744	0	7.832
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	7	0	-16.468
-835.114	**-43.712**	**-47.098**	**0**	**-4.457.253**
-78.591	-54	-3.924	0	-285.557
0	0	4.045	0	7.741
101.352	0	0	0	0
0	0	0	0	0
0	0	-114	0	-56.542
0	0	0	0	109.512
-812.353	**-43.766**	**-47.091**	**0**	**-4.682.099**
1.904.727	**2.446**	**18.825**	**141.220**	**5.534.337**
1.446.810	**2.298**	**121.979**	**457.829**	**5.537.966**

Mouvements des immobilisations corporelles				
	Terrains	**Constructions**	**Réseaux de transport de gaz**	**Stockage de gaz**
Valeurs comptables nettes au 31-12-2019 dont :	**55.565**	**198.805**	**3.067.510**	**145.239**
Immobilisations corporelles suivant modèle du coût	55.565	198.805	3.067.510	145.239
Immobilisations corporelles suivant modèle de réévaluation	0	0	0	0
Informations complémentaires				
Valeurs comptables nettes des immobilisations temporairement inutilisées	110	0	0	0

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées des installations de transport, de stockage à Loenhout et des terminaux GNL de Zeebrugge et Dunkerque.

En 2019, le groupe Fluxys a procédé à des investissements à concurrence de 281,0 M€. Les principaux investissements réalisés concernent:

- les installations de transport (161,7 M€; principalement dans le cadre des installations 'EUGAL' en Allemagne) et
- les installations des Terminaux GNL (65,8 M€; principalement dans le cadre de la construction du cinquième réservoir au Terminal GNL de Zeebrugge).

				En milliers d'euros
Terminaux GNL	Autres installations et machines	Mobilier, outillage et matériel roulant	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
1.904.727	**2.446**	**18.825**	**141.220**	**5.534.337**
1.904.727	2.446	18.825	141.220	5.534.337
0	0	0	0	0
0	0	0	0	110

Les coûts d'emprunts activés sur les investissements en cours de construction s'élèvent à 5,1 M€ en 2019 contre 4,1 M€ en 2018. Le taux d'intérêts utilisé est basé sur le coût des emprunts concernés.

Les amortissements actés durant la période s'élèvent à 285,6 M€ et reflètent le rythme selon lequel le groupe s'attend à consommer les avantages économiques liés à ces immobilisations corporelles.

Les immobilisations utilisées dans le cadre du marché régulé sont amorties sur les durées d'utilité reprises au point 8 des méthodes comptables (Note 2), sans tenir compte d'une valeur résiduelle, eu égard à la spécificité du secteur d'activité.

Les autres immobilisations sont amorties sur leurs durées prévues d'utilisation par le groupe, en fonction des contrats conclus ou potentiels et d'hypothèses raisonnables de marché et ce, sur base du principe de rattachement des produits et des charges.

Aucune valeur résiduelle n'est retenue pour ces installations, eu égard à la spécificité du secteur d'activité.

A la date de clôture, le groupe n'a identifié aucun indice ou événement pouvant conduire à considérer qu'un immobilisé corporel pourrait avoir subi une perte de valeur (voir Note 4.3.5).

Note 5.2. Immobilisations incorporelles

Evolution de la valeur comptable des immobilisations incorporelles				En milliers d'euros
	Logiciels d'application	Immobilisations 'gestionnaire unique de réseau'	Immobilisations 'portefeuille de clients'	Total
Valeurs comptables brutes				
Au 31-12-2017	**31.105**	**244.600**	**736.629**	**1.012.334**
Investissements	4.128	0	0	4.128
Cessions et désaffectations	-10.662	0	0	-10.662
Ecarts de conversion	0	0	14.149	14.149
Variations de périmètre	6.185	0	993.270	999.455
Autres	0	0	0	0
Au 31-12-2018 Révisé	**30.756**	**244.600**	**1.744.048**	**2.019.404**
Investissements	3.763	0	4.397	8.160
Cessions et désaffectations	-8.088	0	-354	-8.442
Ecarts de conversion	0	0	18.324	18.324
Variations de périmètre	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Au 31-12-2019	**26.431**	**244.600**	**1.766.415**	**2.037.446**

Evolution de la valeur comptable des immobilisations incorporelles				En milliers d'euros
	Logiciels d'application	**Immobilisations 'gestionnaire unique de réseau'**	**Immobilisations 'portefeuille de clients'**	**Total**
Amortissements et pertes de valeur				
Au 31-12-2017	**-24.499**	**-63.279**	**-330.680**	**-418.458**
Dotations aux amortissements et dépréciations de valeur	-3.051	-8.766	-89.248	-101.065
Cessions et désaffectations	10.593	0	0	10.593
Ecarts de conversion	0	0	-3.760	-3.760
Variations de périmètre	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Au 31-12-2018 Révisé	**-16.957**	**-72.045**	**-423.688**	**-512.690**
Dotations aux amortissements et dépréciations de valeur	-4.681	-8.766	-88.363	-101.810
Cessions et désaffectations	8.075	0	0	8.075
Ecarts de conversion	0	0	-8.791	-8.791
Variations de périmètre	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Au 31-12-2019	**-13.563**	**-80.811**	**-520.842**	**-615.216**

Evolution de la valeur comptable des immobilisations incorporelles				En milliers d'euros
	Logiciels d'application	Immobilisations 'gestionnaire unique de réseau'	Immobilisations 'portefeuille de clients'	Total
Valeurs comptables nettes au 31-12-2019	12.868	163.789	1.245.573	1.422.230
Valeurs comptables nettes au 31-12-2018 Révisé	13.799	172.555	1.320.360	1.506.714

Les immobilisations incorporelles comprennent la valeur nette comptable des logiciels d'application et des droits d'émission, la valeur pour le groupe Fluxys de la nomination de Fluxys Belgium et de Fluxys LNG en tant que gestionnaires uniques de réseau ainsi que la valeur de portefeuilles de clients acquis.

Les logiciels d'application repris en immobilisations incorporelles sont ceux qui sont développés ou acquis par le groupe et qui présentent un caractère d'investissement. Ces logiciels sont amortis linéairement. Les principaux investissements réalisés durant l'exercice correspondent aux développements de logiciels dans le cadre de la gestion des flux gaziers, des actifs et des outils administratifs y relatifs.

Les regroupements d'entreprises en Fluxys ont été réalisés par l'application de la méthode de l'acquisition. Dans le cadre de la mise à la juste valeur des actifs acquis et passifs repris, le groupe a comptabilisé des actifs incorporels correspondant à la valeur, pour le groupe, de la nomination de Fluxys Belgium en tant que gestionnaire unique du réseau de transport de gaz naturel et d'installation de stockage et de celle de Fluxys LNG en tant que gestionnaire unique d'installation de GNL. Fluxys a par ailleurs comptabilisé la valeur des portefeuilles de clients relatifs aux sociétés FluxSwiss, Fluxys TENP, Interconnector (UK), GMSL, Dunkerque LNG et aux activités de Hub. Les principales durées d'amortissement retenues pour ces immobilisations sont décrites dans les méthodes comptables (voir Note 2.7). A noter que l'immobilisation incorporelle 'HUB en Belgique' sera complètement amortie en 2023, l'immobilisation FluxSwiss en 2034 et l'immobilisation Dunkerque en majeure partie en 2037 et en 2061 pour le solde.

Les variations de périmètre enregistrent, en 2018, l'entrée des immobilisations incorporelles de Dunkerque LNG suite à la première consolidation globale de la société depuis sa prise de contrôle par le groupe en date du 31 octobre 2018. En 2019 il n'y a pas eu de nouvelles variations de périmètre ayant un impact sur les immobilisations incorporelles.

A la date de clôture, le groupe n'a identifié aucun indice ou événement pouvant conduire à considérer qu'un immobilisé incorporel pourrait avoir subi une perte de valeur.

Note 5.3. Goodwill

Goodwill		En milliers d'euros
	31-12-2019	**31-12-2018 Révisé**
Fluxys Belgium SA	1.924	1.924
Dunkerque	126.689	126.689
Total	**128.613**	**128.613**

Un *goodwill* de 1.924 k€ relatif à Fluxys Belgium SA est issu de l'opération de regroupement d'entreprises réalisée en septembre 2010, date à laquelle Publigaz a apporté sa participation en Fluxys Belgium SA à Fluxys. Le montant correspond à l'excédent du coût du regroupement d'entreprises par rapport à la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables en date du 10 septembre 2010. Il est affecté à l'unité génératrice de trésorerie 'activités régulées en Belgique' pour le test de dépréciation de valeur.

L'exercice définitif d'allocation de prix réalisé suite à la prise de contrôle de Dunkerque LNG par Fluxys en 2018 résulte en un goodwill de 126.689 k€. Ce goodwill est l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de Dunkerque LNG en date du 31 octobre 2018, établie en vertu des normes IFRS.

Cet excédent correspond d'une part, à la valeur de prise de contrôle de Dunkerque LNG, et d'autre part, à la valeur des synergies futures grâce à l'expertise du groupe en services de terminalling. Par ailleurs, la prise de contrôle

de Dunkerque LNG vient renforcer le développement des activités GNL que Fluxys poursuit et contribue à l'importance de Fluxys sur le marché GNL du nord-ouest de l'Europe. Le goodwill n'est pas déductible fiscalement.

Ce goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie de Dunkerque LNG (segment Fluxys Europe) pour le test de dépréciation de valeur.

Le groupe a effectué un test de dépréciation de valeur sur la base de la valeur d'utilité ('value in use') de l'unité génératrice de trésorerie et sur la base d'hypothèses et des données financières correspondant au plan pluriannuel approuvé par la direction.

Étant donné la prise de contrôle récente (2018) et vu la nature du secteur et de l'activité, les hypothèses relatives aux flux de trésorerie restent similaires :

- les contrats long-terme en place pour la plus grande partie de la capacité du terminal méthanier, et
- des ventes supplémentaires de capacités disponibles sur base des prévisions du marché et des tarifs conformes aux conventions en place.

L'intégralité du chiffre d'affaires et des charges considérés sont générés en euro.

Étant donné que les flux de trésorerie, incorporés dans le calcul de la valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie, sont après imposition, un taux d'actualisation après imposition est employé afin d'assurer la cohérence. Ce taux d'actualisation tablent sur les taux du marché.

Par ailleurs, à la date de clôture, le groupe n'a identifié aucun indice ou événement pouvant conduire à considérer que le goodwill pourrait avoir subi une perte de valeur.

Note 5.4. Actifs au titre du droit d'utilisation

Evolution de la valeur comptable des actifs au titre du droit d'utilisation				En milliers d'euros
	Terrains et constructions	Installations techniques	Véhicules	Total
au 01-01-2019	**91.345**	**51.698**	**4.715**	**147.758**
Droits additionnels	4.242	369	2.282	6.893
Amortissements et pertes de valeur	-4.741	-7.145	-1.910	-13.796
cessions	0	0	-100	-100
Autres variations	176	1.678	2	1.856
au 31-12-2019	**91.022**	**46.600**	**4.989**	**142.611**

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont principalement liés aux droits de concessions pour les terrains dans le port de Zeebrugge et Dunkerque (Terminaux GNL), ainsi que les installations d'Interconnector dans le port de Zeebrugge, qui étaient en leasing financier en 2018.

Il n'y a pas d'options d'extension significatives dans les contrats de location du groupe.

Voir aussi Note 1.e pour plus de détails sur l'impact de la norme IFRS 16 – Contrats de location, qui est appliquée depuis le 01-01-2019.

Note 5.5. Participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence

Au 31 décembre 2019, le groupe Fluxys dispose des participations suivantes qui sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence :

- TENP GMBH (50 %),
- TAP (19 %),
- Balansys (50 %),
- LNG Link Investment (25 %),
- Mahon Shipping (25 %),
- E-Loops (51%),
- Rostock LNG (51%),
- Senfluga Energy Infrastructure Holdings (20%), et sa participation de 66% en Desfa

Mouvements des participations mises en équivalence		En milliers d'euros
	31-12-2019	**31-12-2018 Révisé**
Participations mises en équivalence à l'ouverture	**243.648**	**551.351**
Investissements	0	40.500
Quote-part dans le résultat net global	-15.425	24.588
Résultat des sociétés mises en équivalence	*3.767*	*19.868*
Autres éléments du résultat global qui pourront être reclassés ultérieurement dans le compte de résultat	*-19.192*	*4.721*
Dividendes versés	0	-13.952
Variations de périmètre	0	-184.064
Ecarts de conversion	68	189
Augmentations de capital	34.395	36.283
Réductions de capital	-7.329	-211.247
Participations mises en équivalence à la clôture	**255.357**	**243.648**

Notons que les chiffres 2018 comprenaient encore la contribution de Dunkerque LNG jusqu'à la prise de contrôle de la société en novembre 2018 et de Swedegas Holding jusqu'à la vente de cette participation, également en novembre 2018.

Le résultat des participations mises en équivalence, qui s'élève à 3,8 M€, est commenté dans la note 4.6.

Les autres éléments du résultat global qui pourront être reclassés ultérieurement dans le compte de résultat s'élèvent à -19,2 M€ et sont principalement liés à la valorisation des instruments de couverture de TAP (-17,5 M€).

Les augmentations de capital, qui s'élèvent à 34,4 M€ correspondent aux apports de capital en TAP (30,8 M€) et Rostock (3,6 M€). Les réductions de capital de 7,3 M€ proviennent de Senfluga.

Note 5.6. Autres actifs financiers

Autres actifs financiers			En milliers d'euros
	Notes	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
Actions évaluées au coût	5.6.1	2.720	2.744
Titres de placement au coût amorti	5.6.2/6	23.444	9.656
Autres placements financiers au coût amorti	5.6.2/6	63.990	65.990
Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat	5.6.3/6	4.827	4.625
Instruments financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	5.6.4/6	2.960	5.708
Autres actifs financiers au coût		367	272
Total		**98.308**	**88.995**

5.6.1. Les actions de ces sociétés, qui exercent des activités qui intéressent le groupe Fluxys, sont détenues dans l'intention de les maintenir à long terme sans toutefois pouvoir y exercer un contrôle ou une influence notable. Ces actions n'étant pas cotées sur un marché actif, elles sont valorisées au coût d'acquisition (voir note 2.10.b).

5.6.2. Ces rubriques enregistrent les placements de trésorerie ayant une échéance supérieure à un an. Ils sont principalement issus de Flux Re dont la trésorerie est destinée à couvrir le risque encouru par la société dans le cadre de ses activités de réassurance. L'échéance de ces placements se situe entre 2021 et 2030.

5.6.3. Au 31-12-2019, les instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat concernent principalement les instruments dérivés liés à la devise SEK. Swedegas Holding ayant été vendue, le groupe a dénoué la couverture du risque sur la devise SEK sur des échéances futures pour neutraliser ces instruments. Toutefois, un montant doit encore être perçu en cash par le groupe dans les années à venir (voir Note 6).

5.6.4. Au 31-12-2019, les instruments financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global concernent principalement les instruments dérivés conclus en vue de couvrir le risque encouru par le groupe au niveau de la devise CHF et au niveau des taux d'intérêts (voir Note 6).

Note 5.7. Autres créances et autres actifs non courants

Autres créances et autres actifs non courants			En milliers d'euros
	Notes	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
Actifs régulatoires	5.7.1	10.217	
Prêts non courants	5.7.2	87.379	99.957
Appels de fonds et autres		0	9.319
Total		**97.596**	**109.276**

5.7.1. L'actif régulatoire concerne EUGAL en Allemagne, et sera récupéré dans les tarifs futurs dès que la canalisation sera mise en service.

5.7.2 Interconnector (UK) a souscrit des obligations de F.L. Zeebrugge, dont l'échéance ultime se situe en novembre 2025. Ces obligations en euros portent intérêts à taux fixe.

Echéancier des prêts et autres créances non courants au 31-12-2019			En milliers d'euros
	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs régulatoires	10.217	0	10.217
Prêts non courants	71.233	16.002	87.235
Appels de fonds et autres	144	0	144
Total	**81.594**	**16.002**	**97.596**

Echéancier des prêts et autres créances non courants au 31-12-2018 Révisé			En milliers d'euros
	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs régulatoires	0	0	0
Prêts non courants	60.402	39.555	99.957
Appels de fonds et autres	9.319	0	9.319
Total	**69.721**	**39.555**	**109.276**

Autres actifs non courants			En milliers d'euros
	Notes	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
Excédents d'actifs de couverture 'IAS 19 avantages du personnel'	5.15	8.264	16.127
Charges d'assurance à reporter	5.7.2	849	2.538
Total		**9.113**	**18.665**

5.7.2. Fluxys LNG s'est assurée contre certains risques encourus dans le cadre du projet transshipment auprès de Credendo. Cette assurance s'étend jusqu'en 2021. La partie non échue de cette prime payée est reprise sous cette rubrique pour la partie échéant dans plus d'un an tandis que la partie échéant dans l'année est reprise dans la rubrique 'Autres actifs courants' (voir Note 5.11).

Note 5.8. Stocks

Valeur comptable des stocks		En milliers d'euros
	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
Stocks de fournitures	**26.777**	**24.942**
Valeur comptable brute	33.546	31.708
Dépréciations de valeur	-6.769	-6.766
Stocks de marchandises	**9.928**	**14.897**
Valeur comptable brute	10.476	14.897
Dépréciations de valeur	-548	0
Commandes en cours d'exécution	**1.607**	**230**
Valeur comptable brute	1.607	230
Dépréciations de valeur	0	0
Total	**38.312**	**40.069**

Impact des mouvements de stocks sur le résultat		En milliers d'euros
	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
Constitutions ou utilisations de stocks	-1.209	2.678
Dépréciations de valeur	-548	-400
Total	**-1.757**	**2.278**

Note 5.9. Clients et autres débiteurs

Clients et autres débiteurs			En milliers d'euros
	Notes	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
Créances commerciales brutes		166.096	153.982
Dépréciations de valeur		-1.572	-1.567
Créances commerciales nettes	**5.9.1**	**164.524**	**152.415**
Autres débiteurs		33.931	44.822
Total		**198.455**	**197.237**

5.9.1. Compte tenu des délais de paiement accordés aux clients, d'une politique de suivi rigoureux de ses créances commerciales et d'une évaluation systématique de la capacité financière de ses contreparties, le groupe Fluxys limite son exposition aux risques de crédit tant au niveau de la défaillance que de la concentration (voir Note 6).

Les pertes de crédit attendues et comptabilisées sur les clients et autres débiteurs sont très peu matérielles pour le groupe Fluxys.

Les créances commerciales se décomposent comme suit par ancienneté de solde :

Créances commerciales nettes par ancienneté de solde		En milliers d'euros
	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
Créances non échues	163.401	148.820
Créances échues < 3 mois	655	3.399
Créances échues 3 - 6 mois	8	96
Créances échues > 6 mois	0	0
Créances litigieuses ou douteuses	460	100
Total	**164.524**	**152.415**

Les créances litigieuses ou douteuses concernent essentiellement les créances ouvertes sur des utilisateurs du réseau. Celles estimées irrécouvrables ont fait l'objet de dépréciations de valeur à concurrence de 100 %.

Note 5.10. Placements, trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements correspondent aux placements sous forme d'obligations, de papier commercial et de dépôts bancaires à plus de trois mois et maximum un an.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie correspondent principalement aux placements sous forme de papier commercial dont l'échéance au moment de l'acquisition est de 3 mois maximum, aux dépôts à terme auprès d'établissements de crédit, aux comptes courants bancaires et aux avoirs en caisse.

Placements, trésorerie et équivalents de trésorerie		En milliers d'euros
	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
Placements à court terme	**182.964**	**270.215**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**163.777**	**296.558**
Equivalents de trésorerie	0	0
Comptes à court terme	21.032	22.707
Soldes bancaires	142.714	273.823
Argent en caisse	31	28
Total	**346.741**	**566.773**

Les pertes de crédit attendues et comptabilisées sur les placements, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont très peu matérielles pour le groupe Fluxys.

Note 5.11. Autres actifs courants

Autres actifs courants			En milliers d'euros
	Notes	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
Produits acquis		2.754	2.528
Charges à reporter		30.012	17.922
Autres actifs courants	5.11.1	918	1.792
Total		**33.684**	**22.242**

Les autres actifs courants sont principalement constitués par des charges payées d'avance pour 30.012 k€ (assurances, loyers, …) et par divers produits acquis à encaisser.

5.11.1. Les autres actifs courants comprennent par ailleurs la quote-part à court terme des excédents d'actifs de couverture par rapport à la dette actuarielle relative aux engagements du groupe en matière de retraites (voir Notes 5.7 et 5.15).

Note 5.12. Capitaux propres

Publigaz a constitué la société anonyme Fluxys le 12 juillet 2010 dans laquelle elle a apporté sa participation (89,97 %) dans Fluxys Belgium SA le 10 septembre 2010.

Le 30 mars 2011, la Caisse de dépôt et placement du Québec a pris une participation dans le capital de Fluxys SA, à concurrence de 10 %, par le biais d'une augmentation de capital de 150,0 M€.

Le 28 novembre 2011, Fluxys a procédé à une seconde augmentation de capital de 300,0 M€.

Fluxys a procédé à d'autres augmentations de capital pour un montant total de 151,8 M€, dont 34,7 M€ non appelés. Ces dernières ont permis à la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) d'entrer dans le capital de Fluxys tout comme le personnel et le management du groupe.

Ces augmentations de capital cadrent dans l'objectif fixé par le groupe de maintenir un ratio de solvabilité d'au moins un tiers de capitaux propres.

Au 31 décembre 2019, la structure actionnariale de Fluxys est la suivante :

- 77,55 % : Publigaz
- 19,90 % : Caisse de dépôt et placement du Québec
- 2,13 % : SFPI
- 0,42 % : Personnel et management

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 1.489.985 k€, représentant principalement les 10,00 % que les minoritaires détiennent dans Fluxys Belgium SA et ses filiales (78,6 M€) ; les 49,35 % dans FluxSwiss (270,2 M€) ; les 23,68 % dans Interconnector (UK) (85,8 M€) ainsi que les 69,61% dans Dunkerque LNG (1.055,1 M€).

Annexe relative aux actions de la société mère			
	Actions ordinaires	**Actions préférentielles**	**Total**
I. Mouvements du nombre d'actions			
1. Nombre d'actions, solde d'ouverture	86.937.066	0	**86.937.066**
2. Nombre d'actions émises	14.547	0	**14.547**
3. Nombre d'actions ordinaires annulées ou réduites (-)	0	0	**0**
4. Nombre d'actions préférentielles remboursées, converties ou réduites (-)	0	0	**0**
5. Autre augmentation (diminution)	0	0	**0**
6. Nombre d'actions, solde de clôture	86.951.613	0	**86.951.613**
II. Autres informations			
1. Valeur nominale des actions	Sans mention de valeur nominale		
2. Nombre d'actions en possession de l'entreprise elle-même	0	0	**0**
3. Acomptes sur dividendes payés pendant l'exercice	0	0	**0**

Note 5.13. Passifs portant intérêts

Passifs portant intérêts non courants			En milliers d'euros
	Notes	31-12-2019	31-12-2018 révisé
Contrats de location	5.13.1	182.784	101.655
Emprunts obligataires	5.13.2	943.709	943.168
Autres emprunts	5.13.3	1.638.087	1.737.103
Autres financements	5.13.4	82.789	95.343
Autres dettes	5.13.5	410.249	407.319
Partenariats	5.13.6	60.583	45.789
Total		**3.318.201**	**3.330.377**
Dont dettes garanties par les pouvoirs publics ou des sûretés réelles		0	0

Passifs portant intérêts courants			En milliers d'euros
	Notes	31-12-2019	31-12-2018 révisé
Contrats de location	5.13.1	17.804	11.053
Emprunts obligataires	5.13.2	3.448	3.456
Autres emprunts	5.13.3	104.231	230.670
Autres financements	5.13.4	12.554	30.097
Autres dettes	5.13.5	100.701	95.367
Total		**238.738**	**370.643**
Dont dettes garanties par les pouvoirs publics ou des sûretés réelles		0	0

5.13.1. La société Interconnector (UK) a conclu un contrat de leasing financier en euros à taux fixe qui vient à échéance en 2026. Ce contrat concerne des installations de compression à Zeebrugge. La première application d'IFRS 16 (voir note 1.e) a mené à reconnaître également une dette pour des contrats de location simple, il s'agit principalement d'installations de transport ou de terminal GNL à Dunkerque et Zeebrugge.

5.13.2. Fluxys Belgium a émis en novembre 2014 et en octobre 2017 des emprunts obligataires pour un montant total de 700.000 k€. Ces obligations offrent des coupons annuels bruts entre 1,75 % et 3,25 %. Elles viendront à échéance entre 2027 et 2034.

Fluxys a conclu des émissions obligataires de type placement privé européen au cours des mois de décembre 2015 et de janvier 2016, pour un montant total de 250 M€. Un montant de 150 M€ a été émis sur une durée de 30 ans et le solde a été émis sur une durée de 20 ans. Ces obligations offrent des coupons annuels bruts entre 2,75 % et 3,08 %.

Ces transactions ont permis à Fluxys de diversifier les durées de ses financements à des conditions avantageuses.

5.13.3. Les autres emprunts enregistrent, au 31-12-2019 :

- Un emprunt sur 25 ans de 286,0 M€ à taux fixe contracté en décembre 2008 auprès de la Banque Européenne d'Investissement pour le financement des investissements de développement du réseau de transport de gaz.
- Des emprunts levés par FluxSwiss et Transitgas dont le solde s'élève à 252,1 M€ au 31-12-2019. Des instruments *CAP* ont été acquis par le groupe pour limiter le risque encouru sur les taux d'intérêt variables de ces emprunts.
- Des emprunts levés par TENP KG dont le solde s'élève à 131,8 M€ au 31-12-2019.
- Des emprunts à taux fixe levés par Fluxys pour un montant de 329,8 M€ dont les échéances se situent entre 2021 et 2028.
- Des emprunts à taux fixe octroyés par les actionnaires Publigaz et SFPI pour un montant de 45,0 M€ dont l'échéance se situe entre 2020 et 2032.
- Un emprunt levé par Dunkerque LNG pour un montant de 795,7 M€ remboursable en date du 31-12-2022. L'emprunt initialement à taux variable a été couvert au moyen d'un swap payeur de taux fixe pour la totalité du montant et de la période.
- Des emprunts à moyen et court terme et des proratas d'intérêts pour le solde.

5.13.4. Les autres financements correspondent aux montants à disposition du groupe pour financer des investissements, notamment dans la seconde jetée à Zeebrugge, d'une part, et le coût lié à la conversion d'une partie du réseau de transport de gaz, d'autre part. Ces montants portent intérêts à un taux à 10 ans pour une partie et à un taux moyen Euribor 1 an pour le solde.

5.13.5. Les passifs régulatoires repris en 'Autres dettes' enregistrent les écarts positifs entre les tarifs régulés facturés et les tarifs régulés acquis. La quote-part reprise en passifs non courants correspond aux passifs régulatoires à utiliser dans plus d'un an tandis que le passif courant reprend la quote-part à utiliser dans l'année. Ces montants portent intérêt.

5.13.6. Ces montants correspondent aux capitaux apportés dans les activités conjointes Transitgas et TENP KG par les coparticipants. Ils sont issus du fait que les pourcentages d'intégration de ces activités conjointes ne sont pas basés sur les participations détenues dans ces sociétés mais sont basés sur les droits liés aux actifs et les obligations au titre des passifs encourues par le groupe, conformément aux capacités réservées dans les installations.

	Solde au 31.12.2018 Révisé	Impact 1° application IFRS 16 1/1/2019	Flux de trésorerie	Autres variations	
				Nouveaux contrats de location	Reclasse-ment non-courant/ courant
Passif non-courants portant intérêts	**3.330.377**	**93.792**	**-22.279**	**5.289**	**-92.988**
Contrats de location	101.655	93.792	0	5.289	-17.804
Emprunts obligataires	943.168		0		0
Autres emprunts	1.737.103		-27.449		-75.184
Autres financements	95.343		-12.554		
Autres dettes	407.319		2.930		
Partenariats	45.789		14.794		
Passifs courants portant intérêts	**370.643**	**6.243**	**-237.822**		**92.988**
Contrats de location	11.053	6.243	-26.094		17.804
Emprunts obligataires	3.456		0		
Autres emprunts	230.670		-199.519		75.184
Autres financements	30.097		-17.543		0
Autres dettes	95.367		5.334		0
Total	**3.701.020**	**100.034**	**-260.101**	**5.289**	**0**

Autres variations (suite)			Solde au 31.12.2019
Variation des intérêts à payer	Amortis-sements de frais d'émission	Ecarts de conversion	
0	**4.158**	**-148**	**3.318.201**
	0	-148	182.784
	541		943.709
	3.617		1.638.087
			82.789
			410.249
			60.583
6.260	**0**	**427**	**238.738**
8.372		427	17.804
-8			3.448
-2.104			104.231
			12.554
0			100.701
6.260	**4.158**	**279**	**3.556.939**

Les flux de trésorerie des passifs portant intérêts sont repris aux points IV.1.6, 2.3 et 2.5 du tableau consolidé des flux de trésorerie.

Le montant de 8.372 k€ est lié aux intérêts payés sur les contrats de location repris au point IV 3.1 du tableau consolidé des flux de trésorerie. La variation des intérêts à payer et les amortissements des frais d'émission (hors contrats de location parce que les intérêts sont déjà payés dans la période même) correspond à l'écart entre les intérêts payés (voir point IV 3.1 du tableau consolidé des flux de trésorerie) et des charges d'intérêts sur dettes y inclus contrats de location (voir Note 4.5).

Echéancier des passifs portant intérêts au 31-12-2019, non-actualisés				En milliers d'euros
	A un an maximum	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de location	25.149	115.248	129.514	269.911
Emprunts obligataires	27.898	97.598	1.164.808	1.290.304
Autres emprunts	134.895	1.459.041	309.949	1.903.885
Autres financements	13.135	47.701	40.375	101.211
Autres dettes	100.701	410.249	0	510.950
Partenariats	0	60.583	0	60.583
Total	**301.778**	**2.190.420**	**1.644.646**	**4.136.844**

Echéancier des passifs portant intérêts au 31-12-2018 Révisé, non actualisés				En milliers d'euros
	A un an maximum	Plus 1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de location	17.738	59.350	62.823	139.911
Emprunts obligataires	27.839	97.598	1.188.717	1.314.154
Autres emprunts	271.199	1.522.012	427.958	2.221.169
Autres financements	30.706	36.308	64.902	131.916
Autres dettes	95.367	292.064	115.255	502.686
Partenariats	0	45.789	0	45.789
Total	**442.849**	**2.053.121**	**1.859.655**	**4.355.625**

Note 5.14. Provisions

5.14.1. Provisions pour avantages du personnel

Provisions pour avantages du personnel	En milliers d'euros
Provisions au 31-12-2018 Révisé	**73.119**
Dotations	9.457
Utilisations	-5.390
Excédents	0
Charges liées à l'actualisation	3.608
Ecarts actuariels comptabilisés en résultat (primes d'ancienneté)	856
Rendement attendu	-2.624
Ecarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres	6.113
Reclassement à l'actif	-8.737
Effet de change	82
Provisions au 31-12-2019, dont :	**76.484**
Provisions non courantes	71.608
Provisions courantes	4.876

Les provisions liées aux avantages du personnel (voir Note 5.15) sont en légère hausse. Celle-ci s'explique principalement par une baisse des taux

d'actualisation, qui n'a été que partiellement compensée par le rendement sur les actifs de couverture.

Les régimes de retraite à prestations définies en Belgique présentent des excédents d'actifs de couverture par rapport à la dette actuarielle relative aux engagements estimés du groupe au 31-12-2019. Leur montant a dès lors été transféré à l'actif du bilan au niveau des rubriques 'Autres actifs non courants' (voir Note 5.7) et 'Autres actifs courants' (voir Note 5.11.1). La politique de financement a été amendée en 2018 afin de veiller à ce que les excédents soient récupérés sur la durée des plans de pension.

5.14.2. Autres provisions

Provisions pour :			En milliers d'euros
	Contentieux et sinistres	Environnement et reconstitution de sites	Total des autres provisions
Provisions au 31-12-2018 Révisé	**6.369**	**52.598**	**58.967**
Dotations	29	0	29
Utilisations	-3.866	-3.760	-7.626
Excédents	-12	0	-12
Charges liées à l'actualisation	0	800	800
Effet de change	0	616	616
Autres variations	0	0	0
Provisions au 31-12-2019, dont :	**2.520**	**50.254**	**52.774**
Provisions non courantes	2.520	50.254	52.774
Provisions courantes	0	0	0

Les provisions relatives aux contentieux et sinistres ont diminué en 2019, notamment suite à l'utilisation par Dunkerque LNG d'une provision qui avait été créée pour surcoûts estimés dans le cadre de l'arrêt du terminal de Dunkerque LNG, les causes techniques desdits surcoûts ayant été réglées.

Les provisions relatives à la reconstitution de sites ont diminué en 2019, notamment suite à la révision de taux d'inflation pour la provision pour démantèlement liée aux installations du terminal méthanier de Dunkerque LNG.

5.14.3. Mouvements dans le compte de résultat et échéanciers des provisions

Les mouvements des provisions dans le compte de résultat se ventilent comme suit :

Impact			En milliers d'euros
	Dotations	Utilisations et reprises	Total
Résultat opérationnel	9.486	-13.028	-3.542
Résultat financier	4.408	-1.768	2.640
Total	**13.894**	**-14.796**	**-902**

Echéancier des provisions au 31-12-2019				En milliers d'euros
	A un an au maximum	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contentieux et sinistres	0	5	2.515	2.520
Environnement et reconstitution de sites	0	18.534	31.720	50.254
Sous-total	**0**	**18.539**	**34.235**	**52.774**
Avantages du personnel	4.876	19.504	52.104	76.484
Total	**4.876**	**38.043**	**86.339**	**129.258**

Echéancier des provisions au 31-12-2018 Révisé				En milliers d'euros
	A un an au maximum	Plus d'1 an à maximum 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contentieux et sinistres	3.866	0	2.503	6.369
Environnement et reconstitution de sites	209	2.830	49.559	52.598
Sous-total	**4.075**	**2.830**	**52.062**	**58.967**
Avantages du personnel	4.650	18.600	49.869	73.119
Total	**8.725**	**21.430**	**101.931**	**132.086**

Taux d'actualisation

Il est à noter que les provisions à long terme font l'objet d'une actualisation systématique sur base de taux qui ont évolué comme suit en fonction de l'horizon :

Taux d'actualisation		
	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
De 1 à 5 ans	-0,05%	0,31 %
De 6 à 9 ans	0,28%	1,10 %
De 10 à 12 ans	0,41%	1,27 %
De 13 à 19 ans	0,93%	1,70 %
Au-delà de 19 ans	0,98%	1,72 %

Provisions pour contentieux et sinistres

Ces provisions couvrent notamment des décaissements probables dans le cadre de litiges qui concernent notamment la construction du Terminal GNL à Zeebrugge (1983).

L'estimation des provisions est basée, soit sur le montant des réclamations introduites, soit sur base du montant estimé du risque encouru.

Provisions pour environnement et reconstitution de sites

Ces provisions couvrent essentiellement des dépenses de démantèlement, de protection, d'assainissement et de remise en état de sites en cours de fermeture.

En Belgique, ces provisions s'inscrivent dans le cadre législatif environnemental régional et dans le cadre de la Loi Gaz. La mise en œuvre de ces travaux nécessite des plans d'action et de multiples études en collaboration avec les différents niveaux de pouvoirs et les institutions créées à cet effet.

Note 5.15. Provisions pour avantages du personnel

Description des principaux régimes de retraite et des autres avantages

En Belgique, des conventions collectives régissent les droits du personnel des sociétés du secteur de l'Electricité et du Gaz.

Régimes de retraite à prestations définies

Ces conventions, applicables en Belgique au personnel 'barémisé' engagé avant le 1er juin 2002 et au personnel 'cadres' engagé avant le 1er mai 1999, permettent aux affiliés de bénéficier d'un capital calculé selon une formule qui tient compte du salaire annuel en fin de carrière et de l'ancienneté acquise lors du départ à la retraite. Il s'agit de régimes à prestations définies.

Les obligations résultant de ces plans de pension sont financées auprès de plusieurs fonds de pension établis pour le secteur de l'Electricité et du Gaz et auprès de compagnies d'assurances.

Les plans de pensions sont alimentés par des cotisations des salariés et des employeurs. Les cotisations des employeurs sont déterminées annuellement sur la base d'une expertise actuarielle. Elle a pour but de vérifier que les obligations légales en matière de financement minimum soient remplies et que le financement à long terme des prestations soit assuré.

Description des principaux risques actuariels

Le groupe est exposé, dans le cadre de ses plans de pension à prestations définies, aux risques liés aux hypothèses actuarielles prises en matière d'investissements, de taux d'intérêts, d'espérance de vie et d'évolution salariale.

La valeur actuelle des obligations au titre de prestations définies est déterminée en utilisant un taux d'actualisation basé sur des obligations de haute qualité.

Chaque année, le taux d'actualisation utilisé pour calculer les obligations en matière de financement des engagements de retraite et les exigences de financement minimal est comparé au rendement attendu des actifs de couverture. Ce dernier est obtenu à partir du taux sans risque observé sur les marchés financiers à la date de clôture, des primes de risque pour chaque catégorie d'actifs dans le portefeuille et de leur volatilité correspondante. Si le rendement attendu est inférieur au taux d'actualisation, ce dernier est réduit.

Les hypothèses relatives aux augmentations salariales, à l'inflation, aux mouvements du personnel et à l'âge moyen attendu de la retraite sont définies sur base de statistiques historiques de la société. Les tables de mortalité utilisées sont celles publiées par l'IABE (Institut des Actuaires en Belgique).

Les régimes de retraite à prestations définies en Belgique présentent des excédents d'actifs de couverture d'un montant de 9.182 k€ par rapport à la dette actuarielle relative aux engagements estimés du groupe au 31-12-2019. Leur montant a dès lors été transféré à l'actif du bilan au niveau des rubriques 'Autres actifs non courants' et 'Autres actifs courants'. La politique de financement a été amendée en 2018 afin de veiller à ce que les excédents soient récupérés sur la durée des plans de pension.

Régimes de retraite à cotisations définies avec garantie d'un rendement minimum

En Belgique, le personnel 'barémisé' engagé à partir du 1er juin 2002, le personnel 'cadres' engagé à partir du 1er mai 1999 ainsi que les membres de la direction bénéficient de régimes à cotisations définies. D'autres sociétés du groupe octroient également ce type d'avantages à certaines catégories de leur personnel.

Les plans de pension sont alimentés par des cotisations des salariés et des employeurs, ces dernières correspondant à un multiple des cotisations des salariés.

En Belgique, les obligations résultant de ces plans de pension sont financées auprès de plusieurs fonds de pension établis pour le secteur de l'Electricité et du Gaz et auprès de compagnies d'assurances.

Les actifs des fonds de pension sont alloués entre les différentes catégories de risques suivantes :

- Low risk : obligations de la zone euro et/ou obligations de haute qualité.
- Medium risk : diversification des risques entre obligations, obligations convertibles, immobilier et instruments de fonds propres.
- High risk : instruments de fonds propres, immobilier, …
- Dynamic Asset Allocation : adaptation rapide de la structure du portefeuille lors d'événements spécifiques afin de limiter les pertes dans les périodes de stress.

La législation belge requiert que l'employeur garantisse un taux de rendement minimum pour les régimes à cotisations définies, taux qui varie en fonction des taux observés sur le marché.

Les rendements minimums garantis par l'employeur sont les suivants:

- Pour les contributions payées depuis le 01-01-2016, le rendement minimum est variable en fonction des taux des OLO, avec un minimum de 1,75 % et un maximum de 3,75 %. Compte tenu des taux actuels, ce rendement minimum garanti a été fixé à 1,75 %.
- Pour les contributions payées jusqu'au 31-12-2015, le rendement minimum de 3,25 % pour les cotisations des employeurs et de 3,75 % pour les cotisations des employés est applicable jusqu'à cette date. Depuis le 01-01-2016, le rendement minimum est calculé tel que mentionné dans le paragraphe précédent.

La méthode comptable utilisée par le groupe pour valoriser ces 'régimes à cotisations définies, avec garantie d'un rendement minimum', est identique à la méthode utilisée pour les 'régimes à prestations définies' (voir Note 2.13).

Description des principaux risques

Les régimes de retraite à cotisations définies exposent l'employeur au risque de rendement minimum des actifs de fonds de pension qui n'offrent pas un rendement garanti suffisant.

Autres avantages du personnel à long terme

Le groupe Fluxys accorde également d'autres avantages de retraites, des régimes de prépension, d'autres avantages postérieurs à l'emploi tels que le remboursement de frais médicaux et des réductions tarifaires, ainsi que d'autres avantages à long terme (primes d'ancienneté). Ces avantages ne font pas tous l'objet de préfinancements.

Situation de financement des avantages du personnel

En milliers d'euros	Pensions *		Autres **	
	2019	2018 Révisé	2019	2018 Révisé
Valeur actuelle des obligations	-245.305	-217.988	-47.335	-43.605
Juste valeur des actifs des plans	225.338	206.393	0	0
Situation de financement des plans	**-19.967**	**-11.595**	**-47.335**	**-43.605**
Effet du plafonnement des actifs	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Situation nette	**-19.967**	**-11.595**	**-47.335**	**-43.605**
Dont actifs	9.182	17.919	0	0
Dont passifs	-29.149	-29.514	-47.335	-43.605

* Les pensions englobent également les obligations de préretraite et départ anticipé non préfinancées. Elles comprennent également, depuis 2018, les primes versées en couverture de régimes de retraite dont le profil tient compte de l'ancienneté.

** La rubrique 'Autres' comprend les primes d'ancienneté versées en cours de carrière ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi (remboursements de frais médicaux et réductions tarifaires).

Mouvements de la valeur actuelle des obligations

En milliers d'euros	Pensions *		Autres **	
	2019	2018 Révisé	2019	2018 Révisé
Au début de la période	**-217.988**	**-200.724**	**-43.605**	**-52.183**
Coût des services rendus	-9.080	-7.837	-1.097	-1.161
Coût de préretraite	-889	274	0	0
Charge (-) / produit (+) financier	-2.939	-3.391	-669	-660
Cotisations des participants	-1.520	-767	0	0
Changement dans les hypothèses démographiques	2.302	-1.800	478	-75
Changement dans les hypothèses financières	-17.689	7.064	-5.372	256
Changements liés à l'expérience	-4.151	-4.116	1.225	297
Coût des services passés	0	0	0	0
Prestations payées	7.257	7.663	1.705	1.801
Variation périmètre	0	-6.200	0	0
Reclassements	0	-8.154	0	8.154
Autres	-608	0	0	-34
A la fin de la période	**-245.305**	**-217.988**	**-47.335**	**-43.605**

Les reclassements comptabilisés en 2018 correspondent aux engagements liés aux régimes de retraite dont le profil de versements de primes tient compte de l'ancienneté.

Mouvements de la juste valeur des actifs des plans

En milliers d'euros	Pensions *		Autres **	
	2019	2018 Révisé	2019	2018 Révisé
Au début de la période	**206.393**	**215.969**	**0**	**0**
Revenus d'intérêts	2.738	2.180	0	0
Rendement des actifs des plans (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	19.578	-11.096	0	0
Cotisations versées par l'employeur	3.936	5.461	1.705	1.801
Cotisations versées par les participants	1.520	767	0	0
Prestations servies	-7.257	-7.663	-1.705	-1.801
Changement dans les hypothèses financières	-2.067	338	0	0
Autres	497	437		
A la fin de la période	**225.338**	**206.393**	**0**	**0**
Rendement réel des actifs des plans	**22.316**	**-8.916**	**0**	**0**

Le rendement réel des actifs des plans est fonction de l'évolution des marchés financiers, ce qui a mené à un rendement positif en 2019 contre un rendement négatif en 2018.

Coûts comptabilisés en résultat

En milliers d'euros	Pensions *		Autres **	
	2019	2018 Révisé	2019	2018 Révisé
Coûts				
Coût des services rendus	-9.080	-7.837	-1.097	-1.161
Coût de retraite anticipée	-889	274	0	0
Coût des services passés	0	0	0	0
Gains/(pertes) sur les autres avantages à long terme	-889	271	33	156
Intérêt net sur le passif / (actif) net				
Frais d'intérêts sur les obligations	-2.939	-3.391	-669	-660
Revenu d'intérêts sur les actifs des plans	2.738	2.180	0	0
Coûts comptabilisés en résultat	**-11.059**	**-8.503**	**-1.733**	**-1.665**

Pertes (gains) actuariels reconnus dans les autres éléments du résultat global

En milliers d'euros	Pensions *		Autres **	
	2019	2018 Révisé	2019	2018 Révisé
Changement dans les hypothèses démographiques	2.302	-889	478	-75
Changement dans les hypothèses financières	-18.618	6.220	-5.405	100
Changements liés à l'expérience	-4.151	-4.116	1.225	297
Impact sur le financement minimum exigé/effet du plafonnement des actifs		15.000	0	0
Rendement des actifs des plans (à l'exclusion des revenus d'intérêts nets)	19.578	-11.096	0	0
Pertes (gains) actuariels reconnus dans les autres éléments du résultat global	**-889**	**5.119**	**-3.702**	**322**

Répartition de l'obligation selon le type de participants aux plans

En milliers d'euros	2019	2018 Révisé
Participants actifs	-242.530	-223.262
Participants non-actifs avec avantages différés	-17.854	-9.452
Retraités et bénéficiaires	-32.256	-28.879
Total	**-292.640**	**-261.593**

Répartition de l'obligation selon le type de prestations

En milliers d'euros	2019	2018 Révisé
Prestations de retraite et de décès	-245.305	-217.988
Autres avantages postérieurs à l'emploi (frais médicaux et réductions tarifaires)	-35.739	-31.947
Primes d'ancienneté	-11.596	-11.658
Total	**-292.640**	**-261.593**

Principales hypothèses actuarielles utilisées

	2019	2018 Révisé
Taux d'actualisation entre 10 et 12 ans	0,41%	1,27%
Taux d'actualisation entre 13 et 19 ans	0,93%	1,70%
Taux d'actualisation au-delà de 19 ans	0,98%	1,72%
Augmentation attendue du salaire moyen	2,05%	2,05%
Inflation attendue	1,75%	1,75%
Augmentation attendue des dépenses de santé	2,75%	2,75%
Augmentation attendue des avantages tarifaires	1,75%	1,75%
Age moyen attendu de la retraite	63(BAR) / 65(CAD)	63(BAR) / 65(CAD)
Table de mortalité	IABE prospective	IABE prospective
Espérance de vie exprimée en années :		
Pour une personne âgée de 65 ans à la date de clôture:		
- Homme	20	20
- Femme	24	24
Pour une personne âgée de 65 ans dans 20 ans:		
- Homme	22	22
- Femme	26	26

Le taux d'actualisation utilisé dépend de la durée moyenne estimée des plans.

La juste valeur des actifs de couverture est répartie suivant les catégories principales suivantes :

	2019	2018 Révisé
Participations cotées en bourse	**79,70%**	**79,43%**
Actions - zone Euro	15,45%	15,97%
Actions - hors zone Euro	21,10%	20,61%
Obligations d'état - zone Euro	1,82%	1,78%
Autres obligations - zone Euro	27,19%	27,08%
Autres obligations - hors zone Euro	14,14%	13,99%
Participations non-cotées en bourse	**20,30%**	**20,57%**
Contrats d'assurance	0,00%	0,00%
Biens immobiliers	2,50%	2,75%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3,79%	3,36%
Autres	14,01%	14,46%
Total (en %)	**100,00%**	**100,00%**
Total (en milliers d'euros)	**225.338**	**206.393**

Analyses de sensibilité

Impact sur l'obligation	En milliers d'euros
	Augmentation (-) / Diminution (+)
Augmentation du taux d'actualisation (0,25%)	7.159
Augmentation moyenne des salaires - Hors inflation (0,1%)	-2.459
Augmentation du taux d'inflation (0,25 %)	-5.382
Augmentation des prestations de soins de santé (0,1%)	-398
Augmentation des avantages tarifaires (0,5 %)	-1.281
Augmentation de l'espérance de vie des retraités (1 an)	-1.459

Durée moyenne pondérée des obligations

	2019	2018 Révisé
Durée moyenne pondérée des obligations au titre des prestations définies	10	10
Durée moyenne pondérée des autres obligations postérieures à l'emploi	18	19

Estimation des contributions à verser pour les avantages du personnel relatifs aux pensions extralégales

	En milliers d'euros
Contribution attendue pour l'exercice suivant	3.429

Les cotisations à verser sont fonction de l'évolution de la masse salariale de la population concernée.

Note 5.16. Actifs et passifs d'impôt différé

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés par entité fiscale.

Suite à cette compensation, il n'y a pas d'actifs d'impôt différé au bilan.

Les passifs d'impôt différé peuvent être ventilés comme suit, selon leur origine :

Passifs d'impôt différé comptabilisés au bilan		En milliers d'euros
	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
Evaluation des immobilisations	686.649	716.211
Produits à recevoir	618	867
Juste valeur des instruments financiers	-706	-198
Provisions pour avantages du personnel ou non acceptées	80.022	68.606
Autres différences normatives	7.438	1.780
Total	**774.021**	**787.266**

La première source importante d'impôts différés est l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des immobilisations corporelles et incorporelles. Cet écart provient essentiellement de la comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles à leur juste valeur dans le cadre des opérations de regroupements d'entreprises (IFRS 3). Ensuite, cet écart se réduit au fur et à mesure que ces immobilisations sont amorties.

Les provisions actées conformément à l'IAS 19 (Avantages du personnel) et les provisions comptabilisées en normes locales mais non acceptées en IFRS constituent l'autre source importante d'impôts différés.

Enfin, la valorisation à la juste valeur d'instruments financiers génère également la comptabilisation d'impôts différés. Ces instruments sont composés principalement par des instruments de couverture du risque de taux d'intérêt et des opérations à terme en devises. Nous renvoyons le lecteur à la Note 6 sur les instruments financiers pour plus d'informations à ce sujet.

Mouvements de la période		En milliers d'euros
	Notes	Impôts différés
Total des impôts différés au 31-12-2018 Révisé		**787.266**
Charges d'impôt différé - Compte de résultat	4.7.2	-21.464
Charges d'impôt différé - Autres éléments du résultat global		-902
Ecarts de conversion		9.138
Autres		-17
Variations de périmètre		0
Total des impôts différés au 31-12-2019		**774.021**
Dont actifs d'impôt différé		0
Dont passifs d'impôt différé		774.021

Note 5.17. Fournisseurs et autres créditeurs courants

Fournisseurs et autres créditeurs courants		En milliers d'euros
	31-12-2019	31-12-2018 Révisé
Fournisseurs	81.007	114.999
Dettes sociales et salariales	46.184	35.876
Autres créditeurs	30.914	21.164
Total	**158.105**	**172.039**

Note 6. Instruments financiers

Principes de la gestion des risques financiers

Dans le cadre de la gestion de ses activités, le groupe Fluxys est exposé aux risques de crédit et de contrepartie, de liquidité et d'intérêt, de change et de marché affectant ses actifs et passifs.

La politique du groupe Fluxys en matière de gestion des risques financiers repose sur des principes de prudence et exclut tout recherche d'un profit spéculatif. Elle veille à couvrir au mieux les expositions du groupe aux risques financiers. Toute stratégie de couverture est mise en œuvre dans un processus concurrentiel avec un nombre adéquat de contreparties en fonction du type de transaction et du montant nominal à couvrir.

L'organisation administrative, le contrôle de gestion et les rapports financiers assurent en permanence le suivi et la gestion des risques.

Politique de gestion de trésorerie

La trésorerie du groupe Fluxys est gérée dans le cadre d'une politique générale qui a fait l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration.

L'objectif de cette politique est d'optimaliser les positions de trésorerie au sein du groupe. Ces opérations se font sur base d'une rémunération conforme aux conditions de marché.

En cas de besoin, le groupe peut emprunter à court, moyen ou long terme pour répondre à ses besoins de trésorerie.

Les excédents de trésorerie sont affectés en priorité aux besoins opérationnels et aux projets de développement des sociétés du groupe Fluxys. Les placements font l'objet d'un suivi permanent et d'une analyse de risques au cas par cas.

Le solde des excédents de trésorerie est placé, soit auprès d'institutions financières de premier plan, soit sous forme d'instruments financiers émis par des sociétés bénéficiant de notations de haut niveau, soit enfin dans des instruments financiers d'émetteurs dont l'actionnariat est majoritairement public ou qui

bénéficient de la garantie d'un Etat européen. Ces placements externes font l'objet d'une mise en concurrence tant au niveau des offres que des produits ainsi que d'une diversification suffisante afin d'éviter la concentration des risques de contrepartie.

Au 31-12-2019, les placements courants et non courants, la trésorerie et les équivalents s'élèvent à 434.175 k€ contre 642.419 k€ au 31-12-2018. Le remboursement par TAP en fin décembre 2018 des prêts d'actionnaires accordés en attente du financement externe explique le niveau temporairement élevé des placements, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31.12.2018.

Risque de crédit et de contrepartie

Le groupe évalue systématiquement la capacité financière de ses contreparties et applique une politique de suivi rigoureux de ses créances. Dans le cadre de sa politique de gestion des risques liés aux contreparties, le groupe soumet préalablement ses clients ou fournisseurs potentiels à une analyse financière détaillée (liquidité, solvabilité, rentabilité, réputation et risques). Il utilise des sources d'informations internes et externes telles que des analyses officielles par des sociétés spécialisées (Moody's, Standard & Poor's et Fitch). Ces dernières évaluent les entreprises en fonction du risque et leur accordent une notation standardisée (*rating*). Le groupe fait également appel à des bases de données contenant des informations générales, financières et de marché pour compléter son information sur le client ou le fournisseur potentiel.

En outre, le groupe peut utiliser la faculté, dont il dispose pour la plupart de ses activités, de demander à ses contreparties, sur base contractuelle, une garantie, soit sous forme bancaire, soit sous forme d'un dépôt en numéraire. Par ces moyens, le groupe limite son exposition aux risques de crédit tant au niveau de la défaillance que de la concentration.

Au niveau de la concentration, il est à noter que trois clients contribuent à concurrence de respectivement 25%, 24% et 14% aux produits des activités ordinaires. La répartition de ces derniers par activités s'élève à 330 M€ en transport, 28 M€ en stockage et 249 M€ en terminalling.

Risque de change

La devise fonctionnelle du groupe est l'euro.

En raison de ses activités internationales, le groupe Fluxys est exposé aux risques de change. Dans le cadre de notre politique, toutes les positions en devises considérées comme certaines doivent être couvertes au moyen d'un instrument approprié. Les expositions de change liées aux investissements nets à l'étranger peuvent être couvertes soit en empruntant directement en monnaie étrangère et en établissant un calendrier de remboursement fondé sur les entrées attendues en monnaie étrangère, soit en achetant le montant du prix d'acquisition en devise étrangère et en le vendant simultanément à terme dont le calendrier est basé sur les flux d'entrées estimés provenant du plan d'acquisition. En établissant sa stratégie de couverture, le groupe veille à utiliser des instruments liquides de type 'plain vanilla' auprès de contreparties solides.

Le groupe est exposé aux risques de change CHF/EUR en raison, principalement, de sa participation en FluxSwiss (capitaux investis, quote-part groupe de 279,2 M€). Cet investissement net dans une activité en Suisse a fait l'objet d'une couverture au moyen de contrats de change à terme. Ces instruments financiers sont qualifiés d'instruments de couverture. La variation de valeur de ces derniers impacte directement les capitaux propres.

Les prêts intragroupes à nos filiales en Suisse et au Royaume-Uni sont couverts, soit via des *cross currency interest rate swaps*, soit via des contrats de change à terme. Ces instruments correspondent à une couverture naturelle du risque encouru par le groupe au niveau du change CHF/EUR et GBP/EUR. La variation de valeur de ces derniers instruments est comptabilisée en résultat de la période.

Le groupe est également exposé aux risques de change USD/EUR en raison, principalement, de sa participation en LNG Link Investment AS et Mahon Shipping (capitaux investis, quote-part groupe de 3,3 M€). Cet investissement net dans une activité en USD a fait l'objet d'une couverture au moyen de contrats de change à terme. Ces instruments financiers sont qualifiés d'instruments de couverture. La variation de valeur de ces derniers impacte directement les capitaux propres.

Le groupe était exposé aux risques de change SEK/EUR en raison de sa participation en Swedegas et ce, jusqu'à la vente de la participation en novembre 2018. Les effets des contrats de change à terme ont été neutralisés par de nouveaux contrats en sens opposé clôturant ainsi définitivement l'exposition du groupe aux risques SEK/EUR. Ces contrats figurent au bilan à leur valeur de marché. Il est attendu que les variations de valeur de ces derniers se compensent.

La juste valeur de ces instruments est détaillée en Notes 6.3 et 6.4 ci-après. L'échéance de ces instruments se situe entre 2020 à 2026.

En 2019, le groupe Fluxys n'a pas constaté d'inefficacité de ses couvertures.

Analyse de sensibilité :

Hors instruments de couverture, une variation de 10 % du cours du CHF aurait un impact en 2019 de 24,4 M€ sur les capitaux propres tandis qu'une variation de 10 % du cours de la GBP aurait un impact de 31,3 M€ sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la maison-mère. Cet impact est déterminé sur base de l'actif net des sociétés concernées à la date de la clôture.

Risque de taux d'intérêt

En règle générale, étant donné que les actifs du groupe sont détenus à long terme, les emprunts sont contractés, pour autant que le marché le permette, sur une durée proche de la durée de vie économique estimée des actifs concernés.

Ces emprunts peuvent être conclus à taux fixe ou à taux variable.

Le groupe Fluxys gère son risque de taux d'intérêt en se basant sur une évaluation approfondie de ses actifs et passifs. Les dettes à taux d'intérêt variable ne sont maintenues que lorsqu'elles sont couvertes par des actifs soumis à un risque comparable.

Les autres dettes à taux variable sont couvertes au moyen d'instruments financiers appropriés qui peuvent soit convertir les taux d'intérêt variables en taux fixes, soit prévoir un plafonnement des taux d'intérêt variables. En établissant sa stratégie de couverture, le groupe veille à utiliser des instruments liquides de type 'plain vanilla' auprès de contreparties solides.

L'endettement du groupe s'élève à 3.556.939 k€ au 31-12-2019 contre 3.701.020 k€ au 31-12-2018. Il est composé principalement d'emprunts dont la maturité se situe entre 2020 et 2045 (voir Note 5.13).

Les emprunts souscrits par FluxSwiss et Transitgas (pour un montant de 185,3 M€), une partie des emprunts de TENP KG (pour un montant de 12,5 M€) et l'emprunt de 800 M€ de Dunkerque LNG sont financés à taux variables à court terme.

Afin de gérer l'exposition à ce risque, les sociétés ont mis en place pour la totalité du montant à taux variable des contrats caps et/ou swaps de taux d'intérêts destinés à échanger ce taux variable contre un taux fixe. Ces instruments financiers sont qualifiés d'instruments de couverture. La variation de valeur de ces derniers impacte directement les capitaux propres, pour autant qu'elle concerne la partie efficace de la couverture.

La juste valeur de ces instruments est détaillée en Notes 6.3 et 6.4 ci-après. L'échéance de ces instruments se situe entre 2020 à 2024.

En 2019, le groupe Fluxys n'a pas constaté d'inefficacité de ses couvertures.

En 2017, FluxSwiss et Transitgas ont procédé à une renégociation de leurs emprunts. Ces sociétés ont, par la même occasion, dénoué les instruments de couverture des cash-flows, ces « interest rate swaps » n'étant plus entièrement efficaces dans un environnement de taux d'intérêts négatifs. Le coût du dénouement des « interest rate swaps » est recyclé progressivement en résultat financier. Le solde à recycler en résultat s'élève à 4.528 k€ à fin décembre 2019.

En outre, les passifs portant intérêts comprennent des passifs à utiliser conformément au cadre régulatoire. Ces derniers portent intérêts. Le groupe n'encourt pas de risques de taux d'intérêt à ce niveau.

Analyse de sensibilité :

Hors instruments de couverture, une variation de 100 points de base des taux d'intérêts sur les financements à taux variable aurait un impact sur le résultat financier de 2020 de :

- 1,2 M€ pour FluxSwiss, contre 1,5 M€ l'année précédente,
- 0,5 M€ pour Transitgas, contre 0,8 M€ l'année précédente,
- 0,1 M€ pour TENP KG, contre 0,7 M€ l'année précédente, et
- 8,0 M€ pour Dunkerque LNG, chiffre identique à l'année précédente.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité constitue un objectif majeur au sein du groupe Fluxys. Le montant et l'horizon des placements couvrent dans la mesure du possible l'échéancier des besoins de trésorerie en tenant compte des aléas de l'exploitation.

Le groupe Fluxys a conclu des financements qui prévoient des clauses contractuelles (*financial covenants*) satisfaites par le groupe au 31-12-2019. Ces clauses contractuelles prévoient des ratios à respecter de type 'EBITDA par rapport aux charges financières nettes ', 'EBITDA par rapport à l'endettement financier net' et 'EBITDA par rapport aux emprunts obligataires et autres emprunts' (voir Note 7.7).

La maturité des passifs portant intérêts est fournie en Note 5.13.

Facilités de trésorerie

Le groupe dispose de facilités de trésorerie pour un montant de 507,5 M€ au 31-12-2019 contre 512,5 M€ au 31-12-2018.

6.1 Synthèse des instruments financiers au 31-12-2019				En milliers d'euros
	Catégories	Valeurs comptables	Justes valeurs	Niveaux
I. Actifs non courants				
Autres actifs financiers au coût amorti	A	90.521	91.184	1&2
Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B*	4.827	4.827	2
Autres actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	C*	2.960	2.960	2
Autres créances	A	97.596	109.632	2
II. Actifs courants				
Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B*	784	784	2
Autres actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	C*	43	43	2
Clients et autres débiteurs	A	198.455	198.455	2
Placements de trésorerie	A	182.964	182.964	1 & 2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A	163.777	163.777	1 & 2
Total des instruments financiers à l'actif		**741.927**	**754.626**	
I. Passifs non courants				
Passifs portant intérêts	A	3.318.201	3.387.716	2
Autres passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B*	7.227	7.227	2
Autres passifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	C*	1.516	1.516	2
II. Passifs courants				
Passifs portant intérêts	A	238.738	238.738	2
Autres passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B*	1.307	1.307	2
Autres passifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	C*	234	234	2
Fournisseurs et autres créditeurs	A	158.105	158.105	2
Total des instruments financiers au passif		**3.725.328**	**3.794.843**	

* Le détail de ces instruments financiers est fourni dans le Tableau 6.3.

Les catégories correspondent aux instruments financiers suivants:

A. Actifs financiers ou passifs financiers au coût amorti.

B. Actifs ou passifs à la juste valeur par le compte de résultat.

C. Actifs ou passifs à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

6.2 Synthèse des instruments financiers au 31-12-2018 Révisé				En milliers d'euros
	Catégories	Valeurs comptables	Justes valeurs	Niveaux
I. Actifs non courants				
Autres actifs financiers au coût amorti	A	78.662	78.856	2
Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B**	4.625	4.625	1 & 2
Autres actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	C**	5.708	5.708	2
Autres créances	A	109.276	120.723	2
II. Actifs courants				
Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B**	1.311	1.311	2
Autres actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	C**	29	29	2
Clients et autres débiteurs	A	197.237	197.237	2
Placements de trésorerie	A	270.215	270.215	1 & 2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A	296.558	296.558	1 & 2
Total des instruments financiers à l'actif		**963.621**	**975.262**	
I. Passifs non courants				
Passifs portant intérêts	A	3.330.377	3.341.209	2
Autres passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B**	4.462	4.462	2
Autres passifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	C**	1.273	1.273	2
II. Passifs courants				
Passifs portant intérêts	A	370.643	370.643	2
Autres passifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	C**	993	993	2
Fournisseurs et autres créditeurs	A	172.039	172.039	2
Total des instruments financiers au passif		**3.879.787**	**3.890.619**	

** Le détail de ces instruments financiers est fourni dans le Tableau 6.4.

6.3 Synthèse des instruments dérivés au 31-12-2019					En milliers d'euros
	Qualification	Montants notionnels couverts	Juste valeur des instruments dérivés		Notes
		(en K)	Actifs (kEUR)	Passifs (kEUR)	
I. Actifs et passifs non-courants			**9.914**	**8.743**	**5.6 & 6**
A. Net investment hedge			**2.016**	**0**	**5.6 & 6**
CHF	Instrument de couverture	CHF 89.102	2.016	0	5.6 & 6
1 à 5 ans		CHF 63.926	799	0	
Plus de 5 ans		CHF 25.176	1.217	0	
B. Cash Flow Hedge			**3.070**	**1.516**	**5.6 & 6**
IRS	Instrument de couverture	EUR 8.031	0	268	6
1 à 5 ans		EUR 0	0	0	
Plus de 5 ans		EUR 8.031	0	268	
IRS	Instrument de couverture	EUR 800.000	2.127	0	6
1 à 5 ans			0	0	
Plus de 5 ans		EUR 800.000	2.127	0	
CAP	Instrument de couverture	CHF 207.486	943	1.248	5.6 & 6
1 à 5 ans		CHF 0	0	0	
Plus de 5 ans		CHF 207.486	943	1.248	
C. Natural Hedge			**1.869**	**4.268**	**5.6 & 6**
CCIRS	Non qualifié comme instrument de couverture	CHF 46.835	0	4.268	6
1 à 5 ans		CHF 0	0	0	
Plus de 5 ans		CHF 46.835	0	4.268	
SEK	Non qualifié comme instrument de couverture	SEK 0	1.551	0	5.6 & 6
1 à 5 ans		SEK 20.279	342	0	
1 à 5 ans		-SEK 20.279	1.209	0	

SEK	Non qualifié comme instrument de couverture	SEK 0	318	0	5.6 & 6
Plus de 5 ans		-SEK 64.222	-26	0	
Plus de 5 ans		SEK 64.222	344	0	
D. Autres instruments financiers	**Non qualifié comme instrument de couverture**		**2.959**	**2.959**	**5.6 & 6**
1 à 5 ans			2.959	2.959	
Plus de 5 ans			0	0	
II. Actifs et passifs courants			**827**	**1.541**	**5.6 & 6**
A. Net Investment Hedge			**43**	**234**	**5.6 & 6**
USD	Instrument de couverture	USD 2.946	43	0	6
CHF	Instrument de couverture	CHF 13.328	0	234	5.6 & 6
B. Cash Flow Hedge			**0**	**0**	**6**
C. Natural Hedge			**784**	**1.307**	**5.6 & 6**
GBP	Non qualifié comme instrument de couverture	GBP 22.104	0	1.307	5.6 & 6
SEK	Non qualifié comme instrument de couverture	-SEK 19.532	605	0	5.6 & 6
SEK	Non qualifié comme instrument de couverture	SEK 19.532	179	0	5.6 & 6

6.4 Synthèse des instruments dérivés au 31-12-2018 Révisé					En milliers d'euros
	Qualification	Montants notionnels couverts	Juste valeur des instruments dérivés		Notes
		(en K)	Actifs (kEUR)	Passifs (kEUR)	
I. Actifs et passifs non-courants			**10.333**	**5.735**	**5.6 & 6**
A. Net investment hedge			**4.338**	**0**	**5.6 & 6**
CHF	Instrument de couverture	CHF 102.430	4.338	0	5.6 & 6
1 à 5 ans		CHF 60.078	1.735	0	
Plus de 5 ans		CHF 42.352	2.603	0	
B. Cash Flow Hedge			**1.370**	**1.273**	**5.6 & 6**
IRS	Instrument de couverture	EUR 8.031	0	106	5.6 & 6
1 à 5 ans		EUR 0	0	0	
Plus de 5 ans		EUR 8.031	0	106	
CAP	Instrument de couverture	CHF 293.700	1.370	1.167	5.6 & 6
1 à 5 ans		CHF 0	0	0	
Plus de 5 ans		CHF 293.700	1.370	1.167	
C. Natural Hedge			**2.636**	**2.473**	**6**
CCIRS	Non qualifié comme instrument de couverture	CHF 46.835	0	2.473	6
1 à 5 ans		CHF 0	0	0	
Plus de 5 ans		CHF 46.835	0	2.473	
SEK	Non qualifié comme instrument de couverture	SEK 0	2.254	0	6
1 à 5 ans		-SEK 36.561	1.818	0	
1 à 5 ans		SEK 36.561	436	0	
SEK	Non qualifié comme instrument de couverture	SEK 0	382	0	6
Plus de 5 ans		SEK 60.973	246	0	
Plus de 5 ans		-SEK 60.973	136	0	
D. Autres instruments financiers	Non qualifié comme instrument de couverture		**1.989**	**1.989**	**5.6 & 6**

1 à 5 ans			1.989	1.989	
Plus de 5 ans			0	0	
II. Actifs et passifs courants			**1.340**	**993**	**5.6 & 6**
A. Net Investment Hedge			**29**	**132**	**5.6 & 6**
USD	Instrument de couverture	USD 3.305	0	132	5.6 & 6
CHF	Instrument de couverture	CHF 10.440	29	0	5.6 & 6
B. Cash flow hedge			**0**	**861**	**5.6 & 6**
IRS	Instrument de couverture	EUR 80.313	0	861	5.6 & 6
C. Natural Hedge			**1.311**	**0**	**5.6 & 6**
GBP	Non qualifié comme instrument de couverture	GBP 45.039	373	0	5.6 & 6
SEK	Non qualifié comme instrument de couverture	SEK 69.942	586	0	5.6 & 6
SEK	Non qualifié comme instrument de couverture	-SEK 69.942	352	0	5.6 & 6

L'ensemble des instruments financiers du groupe relèvent des niveaux 1 et 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Leur évaluation à la juste valeur est établie sur une base récurrente.

Le niveau 1 dans la hiérarchie des justes valeurs comprend les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie dont la juste valeur est basée sur des prix cotés. Ils sont principalement composés d'obligations.

Le niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs comprend les autres actifs et passifs financiers dont la juste valeur est basée sur des autres données qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement.

Les techniques d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 2 sont les suivantes :

- Les rubriques 'passifs portant intérêts' incluent les emprunts obligataires à taux fixe dont la juste valeur est déterminée à l'aide de taux observables sur des marchés actifs, généralement fournis par des institutions financières.
- Les rubriques 'autres actifs financiers' et 'autres passifs financiers' incluent les instruments dérivés dont la juste valeur est déterminée à l'aide de taux observables sur des marchés actifs, généralement fournis par des institutions financières.
- La juste valeur des autres actifs et passifs financiers de niveau 2 est sensiblement la même que leur valeur comptable :
    - soit parce qu'ils ont une échéance à court terme (tels que les créances et dettes commerciales),
    - soit parce qu'ils portent intérêts au taux du marché à la date de clôture des états financiers.

Note 7. Actifs et passifs éventuels - droits et engagements du groupe

7.1. Les litiges

Litiges relatifs à l'activité 'pétrole'

En vertu d'une convention signée le 09-11-1979, l'Etat belge a chargé la SA Fluxys Belgium (anciennement Distrigaz) d'une mission de négociation d'achat de pétrole brut avec le Royaume d'Arabie Saoudite. La SA Fluxys Belgium a accepté cette mission moyennant l'octroi par l'Etat belge de sa garantie en couverture des coûts, des pertes et de tous les risques inhérents à la mission précitée.
Dans le cadre de la décision de l'arrêt de cette activité 'pétrole', des recours ont été introduits à l'encontre de l'Etat belge et de la SA Fluxys Belgium.
Le risque encouru par la SA Fluxys Belgium est couvert par la garantie de l'Etat belge (arrêté royal du 03-02-1981 - Moniteur belge du 17-02-1981) et conformément à la convention passée le 09-11-1979 entre l'Etat belge et la SA Fluxys Belgium et à la lettre du 30-12-1983 des ministres des Finances et des Affaires Economiques.

Autres litiges

- Ghislenghien : Comme annoncé dès 2011, Fluxys Belgium a entrepris, en accord avec les assureurs et les autres parties responsables, de procéder à l'indemnisation définitive des victimes privées de l'accident survenu à Ghislenghien en 2004.
  Bien que la majeure partie des victimes ont été indemnisées en 2012, certains dossiers ne sont pas encore clôturés. Fluxys Belgium procède à une évaluation de ces dossiers au fur et à mesure de leur évolution. Aucune évaluation fiable ne peut être réalisée à ce stade. Aucune provision n'a dès lors été comptabilisée au 31-12-2019.
- Claim relatif à l'investissement 'Open Rack Vaporizer' : Un claim pour compensation de travaux complémentaires a été introduit par un fournisseur dans le cadre de l'investissement 'Open Rack Vaporizer' réalisé par Fluxys LNG. Cette dernière conteste ce claim et un expert a été désigné afin d'évaluer le dossier. Aucune évaluation fiable ne peut être réalisée à ce

stade du dossier. Aucune provision n'a dès lors été comptabilisée au 31-12-2019.

- Autres recours : D'autres recours dans le cadre de l'exploitation de nos installations sont en cours mais leur impact potentiel n'est pas matériel.

7.2. Biens et valeurs détenus pour compte de tiers, en leur nom, mais aux risques et profits des entreprises comprises dans la consolidation

Dans le cadre de ses activités, le groupe détient du gaz appartenant à ses clients dans les canalisations, au niveau du site de stockage à Loenhout ainsi que dans les réservoirs des terminaux GNL à Zeebrugge et Dunkerque.

7.3. Garanties reçues

Des cautionnements bancaires en faveur du groupe comprennent, d'une part, des garanties reçues des entrepreneurs à titre de garantie de bonne fin des travaux qu'ils exécutent et, d'autre part, des garanties bancaires reçues des clients. Les pertes de crédit attendues sur les garanties reçues sont très peu matérielles pour le groupe Fluxys.

7.4. Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise

Les garanties locatives ont été constituées en faveur des propriétaires des biens loués par le groupe et s'élèvent à 13 K€ au 31-12-2019.
D'autres garanties ont été constituées en Belgique pour un montant de 187 K€ au 31-12-2019.

7.5. Engagements dans le cadre des contrats de leasing Transitgas, TENP et Interconnector (UK)

Dans le cadre des conventions de leasing Transitgas et TENP, FluxSwiss et Fluxys TENP se sont engagées à payer les redevances dues pour la mise à disposition de respectivement 90 % et 64,25 % des capacités de ces installations. L'échéance de ces conventions est 2021, avec faculté de prolongation.

Interconnector (UK) s'est engagée dans le cadre d'une convention de leasing conclue avec FL Zeebrugge à payer les redevances dues pour la mise à disposition des installations. Cette convention nécessite le maintien d'un niveau de trésorerie minimum en Interconnector (UK), clause respectée au 31-12-2019. L'échéance de cette convention se situe en 2025.

7.6. Engagements dans le cadre des contrats de services de terminalling

Les contrats de souscription de capacité conclus avec les utilisateurs du Terminal GNL à Zeebrugge (Capacity Subscription Agreements ou CSA) prévoient la mise à disposition de 829 fenêtres d'accostage (slots) de 2019 à 2027. En outre, Yamal Trade (une filiale à 100 % de Yamal LNG) et Fluxys LNG ont signé un contrat d'une durée de 20 ans pour le transbordement de maximum 8 millions de tonnes de GNL par an au port de Zeebrugge en Belgique.

En 2019, en plus des contrats susmentionnés, un nouveau contrat à long terme a été conclu avec Qatar Petroleum, filiale de Qatar Terminal Limited (QTL), pour les slots de déchargement restants jusque 2044, après l'arrivée à échéance des slots à long terme actuels en 2023.

7.7. Engagements dans le cadre de financements et engagements envers la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Le groupe Fluxys Belgium a conclu des financements auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), qui prévoient des clauses contractuelles (financial covenants) satisfaites par le groupe au 31-12-2019. Ces emprunts, tout comme les emprunts obligataires, comportent également une clause Pari Passu.

Dunkerque LNG a contracté un emprunt bancaire à taux variable de 800 M€ remboursable en 2022. Ce financement prévoit une clause contractuelle (*financial covenant*) de type 'EBITDA par rapport à l'endettement financier net', clause satisfaite par le groupe au 31-12-2019.

Un financement externe a été octroyé à TAP à partir de décembre 2018. Les actionnaires fournissent une garantie complète pendant la période de construction et une garantie limitée une fois les travaux achevés en cas de non-paiement par les shippers et en cas de force majeure. La quote-part de Fluxys dans la garantie représente 20% du montant tiré. Les pertes de crédit attendues sur les garanties données sont très peu matérielles pour le groupe Fluxys.

Enfin, certaines garanties ont été fournies dans le cadre de financements. Elles se concrétisent principalement sous forme de garanties sur les revenus générés par l'activité concernée, sur les créances commerciales et sur des actions détenues.

7.8. Engagements dans le cadre de projets en cours de construction

Le groupe Fluxys détient une participation dans la société TAP. Le groupe constitue progressivement les capitaux propres de TAP avec ses co-actionnaires. Les montants investis au 31-12-2019 s'élèvent à 244 M€.

Le groupe Fluxys finance par ailleurs les investissements prévus dans le projet EUGAL. Notre participation totale est estimée à 320,0 M€, dont presque 300M € a déjà été investie au 31-12-2019.

7.9. Autres engagements donnés et reçus

D'autres engagements ont été donnés ou reçus par le groupe Fluxys mais leur impact potentiel n'est pas matériel.

Note 8. Parties liées

Le groupe Fluxys est contrôlé par la société Publigaz.

En 2019, le groupe Fluxys a réalisé des transactions avec les activités conjointes Tenp KG et Transitgas et avec des entreprises mises en équivalence, à savoir TAP et Balansys.

Les autres parties liées reprennent les transactions avec Publigaz (financement), SFPI (financement) et les actionnaires en FluxSwiss ainsi que les relations avec les administrateurs et les membres de la management team, cette dernière étant chargée entre autres de la gestion de l'entreprise et des décisions concernant les investissements.

Parties liées					En milliers d'euros
			31-12-2019		
	Actionnaires de la société mère	Partena-riats	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
I. Actif avec les parties liées	**55**	**0**	**420**	**0**	**475**
1. Autres actifs financiers	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
1.1 Titres, autres que des actions	0	0	0	0	0
1.2 Autres créances	0	0	0	0	0
2. Autres actifs non courants	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
2.1. Contrats de location-financement	0	0	0	0	0
2.2. Autres débiteurs non courants	0	0	0	0	0
3. Clients et autres débiteurs	**55**	**0**	**420**	**0**	**475**
3.1. Clients	0	0	420	0	420
3.2. Contrats de location-financement	0	0	0	0	0
3.3. Autres débiteurs	55	0	0		55
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
5. Autres actifs courants	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
II. Passifs avec les parties liées	**45.000**	**60.583**	**0**	**34.810**	**140.393**
1. Passifs portant intérêt (courants et non courants)	**45.000**	**60.583**	**0**	**34.810**	**140.393**
1.1. Emprunts bancaires	0	0	0	0	0
1.2. Contrats de location	0	0	0	0	0
1.3. Découverts bancaires	0	0	0	0	0
1.4. Autres emprunts	45.000	60.583	0	34.810	140.393
2. Fournisseurs et autres créditeurs	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
2.1. Fournisseurs	0	0	0	0	0
2.2. Autres créditeurs	0	0	0	0	0
3. Autres passifs courants	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Parties liées					En milliers d'euros
			31-12-2018 Révisé		
	Actionnaires de la société mère	Partena-riats	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
I. Actif avec les parties liées	**75**	**0**	**9.594**	**0**	**9.669**
1. Autres actifs financiers	**0**	**0**	**9.175**	**0**	**9.175**
1.1 Titres, autres que des actions	0	0	0	0	0
1.2 Autres créances	0	0	9.175	0	9.175
2. Autres actifs non courants	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
2.1. Contrats de location-financement	0	0	0	0	0
2.2. Autres débiteurs non courants	0	0	0	0	0
3. Clients et autres débiteurs	**75**	**0**	**419**	**0**	**494**
3.1. Clients	0	0	419	0	419
3.2. Contrats de location-financement	0	0	0	0	0
3.3. Autres débiteurs	75	0	0		75
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
5. Autres actifs courants	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
II. Passifs avec les parties liées	**45.000**	**45.789**	**272**	**33.528**	**124.589**
1. Passifs portant intérêt (courants et non courants)	**45.000**	**45.789**	**0**	**33.528**	**124.317**
1.1. Emprunts bancaires	0	0	0	0	0
1.2. Contrats de location	0	0	0	0	0
1.3. Découverts bancaires	0	0	0	0	0
1.4. Autres emprunts	45.000	45.789	0	33.528	124.317
2. Fournisseurs et autres créditeurs	**0**	**0**	**272**	**0**	**272**
2.1. Fournisseurs	0	0	272	0	272
2.2. Autres créditeurs	0	0	0	0	0
3. Autres passifs courants	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Parties liées					En milliers d'euros
			31-12-2019		
	Actionnaires de la société mère	Partenariats	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
III. Transactions entre parties liées					
1. Ventes d'immobilisations	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
2. Achats d'immobilisations (-)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
3. Prestations de services et livraisons de biens effectuées	**0**	**0**	**657**	**0**	**657**
4. Prestations de services reçues (-)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
5. Résultat financier	**-800**	**-1.408**	**0**	**-1.895**	**-4.103**
6. Rémunérations aux membres du management et aux administrateurs				**2.933**	**2.933**
dont avantages à court terme				2.474	2.474
dont avantages postérieurs à l'emploi				459	459

Parties liées					En milliers d'euros
			31-12-2018 Révisé		
	Actionnaires de la société mère	Partenariats	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
III. Transactions entre parties liées					
1. Ventes d'immobilisations	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
2. Achats d'immobilisations (-)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
3. Prestations de services et livraisons de biens effectuées	**0**	**0**	**2.641**	**0**	**2.641**
4. Prestations de services reçues (-)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
5. Résultat financier	**-800**	**-1.601**	**6.065**	**-1.826**	**1.838**
6. Rémunérations aux membres du management et aux administrateurs				**2.892**	**2.892**
dont avantages à court terme				2.492	2.492
dont avantages postérieurs à l'emploi				400	400

Note 9. Rémunération aux administrateurs et aux principaux dirigeants

Conformément à l'article 14 des statuts, le Conseil d'administration de Fluxys SA est composé de maximum 12 membres, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, nommés pour six ans au plus par l'Assemblée générale des actionnaires.

Le groupe Fluxys n'a octroyé aucun prêt aux administrateurs; les administrateurs n'ont en outre effectué aucune transaction inhabituelle avec le groupe.

Nous renvoyons le lecteur à la Note 8 pour plus d'informations à ce sujet.

Note 10. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture n'a un effet matériel sur les états financiers 2019 du groupe.

Au moment de l'adoption du rapport financier annuel 2019, il est difficile d'estimer l'impact financier de la pandémie de Covid-19 sur le groupe Fluxys en 2020 étant donné le caractère incertain et la progression rapide de cette pandémie en Belgique et dans toute l'Europe.

L'impact de la pandémie de Covid-19 dépendra de son évolution future, de sa durée, de ses répercussions sur l'économie et en particulier sur la demande en énergie, ainsi que de la mesure dans laquelle les effets négatifs de la pandémie seront compensés par les mesures gouvernementales de soutien à l'économie.

Fluxys suit la situation de près afin de pouvoir, dans la mesure du possible, atténuer les effets négatifs de la pandémie sur les activités et les résultats financiers de Fluxys.

Pour une estimation qualitative des risques associés à la pandémie de Covid-19, voir le chapitre Gestion des risques p. 93.

Comptes annuels statutaires de Fluxys SA en normes belges

Etant donné que Fluxys SA est essentiellement une entreprise holding, détenant des participations reprises à leur valeur comptable, les comptes annuels non consolidés ne donnent qu'une vue restreinte de la situation financière de la société. Par conséquent, le conseil d'administration a estimé opportun, en application de l'article 3 :17 du Code des sociétés et associations, de ne publier qu'une version abrégée des comptes annuels non consolidés au 31 décembre 2019.

Le commissaire a émis un rapport sans réserve sur les comptes annuels statutaires de Fluxys SA.

Ces documents ont été déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique.

Ils sont disponibles gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante :

Fluxys SA

Département Communication

Avenue des Arts 31, 1040 Bruxelles.

1. Bilan

Actif	En milliers d'euros	
	31-12-2019	**31-12-2018**
Frais d'établissement	**942**	**1.311**
Actifs immobilisés	**1.694.488**	**1.691.177**
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	905	368
Immobilisations financières	1.693.583	1.690.809
Actifs circulants	**1.778.296**	**1.790.909**
Créances à plus d'un an	1.513.698	1.087.819
Stocks et commandes en cours d'exécution	0	0
Créances à un an au plus	109.562	381.685
Placements de trésorerie	120.395	213.391
Valeurs disponibles	23.019	92.290
Comptes de régularisation	11.622	15.724
Total	**3.473.726**	**3.483.397**

Passif	En milliers d'euros	
	31-12-2019	**31-12-2018**
Capitaux propres	**1.872.889**	**1.875.738**
Capital	1.704.310	1.704.019
Primes d'émission	81.508	81.452
Plus-values de réévaluation	0	0
Réserves	68.214	61.420
Bénéfice reporté	18.809	28.754
Subsides en capital	48	93
Provisions et impôts différés	**25**	**88**
Provisions pour risques et charges	8	55
Impôts différés	17	33
Dettes	**1.600.812**	**1.607.571**
Dettes à plus d'un an	608.606	623.519
Dettes à un an au plus	983.802	961.489
Comptes de régularisation	8.404	22.563
Total	**3.473.726**	**3.483.397**

2. Compte de résultats

Compte de résultats	En milliers d'euros	
	31-12-2019	**31-12-2018**
Ventes et prestations	9.457	18.266
Coût des ventes et des prestations	20.254	30.852
Résultat d'exploitation	**-10.797**	**-12.586**
Produits financiers	174.738	177.216
Charges financières	25.152	17.615
Résultat financier	**149.586**	**159.601**
Bénéfice de l'exercice avant impôts	**138.789**	**147.015**
Prélèvements sur les impôts différés	**16**	**6**
Impôts sur le résultat	**2.937**	**2.203**
Bénéfice de l'exercice	**135.868**	**144.818**
Transfert aux réserves immunisées	**0**	**0**
Bénéfice de l'exercice à affecter	**135.868**	**144.818**

Le résultat net de Fluxys s'élève à 135.868 k€, contre 144.818 k€ l'année précédente. Le résultat de l'exercice est essentiellement constitué par les dividendes versés par Fluxys Belgium et Fluxys Europe.

3. Affectation et prélèvements

Affectation et prélèvements	En milliers d'euros
	31-12-2019	**31-12-2018**
Bénéfice à affecter	**164.622**	**174.924**
Bénéfice de l'exercice à affecter	135.868	144.818
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	28.754	30.106
Prélèvements sur les capitaux propres	**0**	**0**
Sur les réserves	0	0
Affectations aux capitaux propres	**6.794**	**7.241**
A la réserve légale	6.794	7.241
Aux autres réserves	0	0
Résultat à reporter	**18.809**	**28.754**
Bénéfice à reporter	18.809	28.754
Bénéfice à distribuer	**139.019**	**138.929**
Rémunération du capital	139.019	138.929

4. Etat du capital au terme de l'exercice

Etat du capital au terme de l'exercice	En milliers d'euros
	31-12-2019
Capital souscrit	
Au terme de l'exercice précédent	1.738.741
Au terme de l'exercice	1.739.032

Représentation du capital	
Actions nominatives	86.951.613
Actions dématérialisées	0
Actions au porteur	0

Structure de l'actionnariat

Actionnaires	Type	Nombre d'actions	%
Publigaz	Actions sans mention de valeur nominale	67.427.583	77,55 %
Caisse de dépôt et placement du Québec	Actions sans mention de valeur nominale	17.305.412	19,90 %
Société Fédérale de Participations et d'Investissement	Actions sans mention de valeur nominale	1.851.852	2,13 %
Membres du personnel et du management	Actions sans mention de valeur nominale	366.766	0,42 %

5. Impôts sur le résultat

Impôts sur le résultat	En milliers d'euros
	31-12-2019
Détail de la rubrique 670/3	
Impôts sur le résultat de l'exercice	**2.871**
Impôts et précomptes dus ou versés	1.803
Excédents d'impôts estimés	0
Suppléments d'impôts estimés	1.068
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	**66**
Suppléments d'impôts dus ou versés	41
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	25
Disparité entre bénéfice avant impôts et bénéfice taxable estimé	
Bénéfice avant impôts	**138.789**
Eléments fiscaux :	**-129.313**
Revenus définitivement taxés	-129.679
Dépenses non admises	350
Intérêts notionnels	0
Prélèvements sur les impôts différés	16
Total	**9.476**

6. Bilan Social

6.1. Etat des personnes occupées

A. Travailleurs inscrits au registre du personnel

1a. Au cours de l'exercice

	Total	Hommes	Femmes
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	51,2	37,3	13,9
Temps partiel	12,4	7,4	5,0
Total en équivalents temps plein (ETP)	56,6	40,1	16,5
Nombre effectif d'heures prestées			
Temps plein	80.177	58.728	21.449
Temps partiel	8.387	4.245	4.142
Total	88.564	62.973	25.591
Frais de personnel			
Temps plein	7.379.644 €	5.395.489 €	1.984.155 €
Temps partiel	2.556.108 €	2.237.156 €	318.952 €
Total	9.935.752 €	7.632.645 €	2.303.107 €
Montant des avantages accordés en sus du salaire	**45.434€**	**34.903€**	**10.531€**

1b. Au cours de l'exercice précédent

	Total	Hommes	Femmes
Nombre moyen de travailleurs en équivalents temps plein	47,4	32,4	15,0
Nombre effectif d'heures prestées	74.132	51.334	22.798
Frais de personnel	7.889.735 €	5.856.550 €	2.033.185 €
Montant des avantages accordés en sus du salaire	37.812 €	28.068 €	9.744 €

2. A la date de clôture de l'exercice

	Temps plein	Temps partiel	Total ETP *
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	54	12	59,2
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	53	12	58,2
Contrat à durée déterminée	1	0	1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
Contrat de remplacement	0	0	0,0
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes	40	7	42,6
De niveau primaire	0	0	0,0
De niveau secondaire	1	0	1,0
De niveau supérieur non universitaire	3	1	3,4
De niveau universitaire	36	6	38,2
Femmes	14	5	16,6
De niveau primaire	0	0	0,0
De niveau secondaire	0	0	0,0
De niveau supérieur non universitaire	2	4	4,3
De niveau universitaire	12	1	12,3
d. Par catégorie professionnelle			
Personnel de direction	45	9	48,1
Employés	9	3	11,1
Ouvriers	0	0	0,0
Autres	0	0	0,0

* équivalents temps plein

B. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Au cours de l'exercice	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	0,9	0,0
Nombre effectif d'heures prestées	1.703	0,0
Frais pour l'entreprise	72.524 €	0,0 €

6.2. Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	Temps plein	Temps partiel	Total ETP *
Entrées			
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	17	1	17,4
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	16	1	16,4
Contrat à durée déterminée	1	0	1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
Contrat de remplacement	0	0	0,0
Sorties			
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	9	1	9,3
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	9	1	9,3
Contrat à durée déterminée	0	0	0,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
Contrat de remplacement	0	0	0,0
c. Par motif de fin de contrat			
Pension	0	0	0,0
Prépension	0	0	0,0
Licenciement	0	0	0,0
Autre motif	9	1	9,3
Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	0	0	0,0

* équivalents temps plein

6.3. Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

	Hommes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	39	16
Nombre d'heures de formation suivies	955	583
Coût net pour l'entreprise	250.464 €	123.309 €
Dont coût brut directement lié aux formations	250.464 €	123.309 €
Dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	0 €	0 €
Dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	0 €	0 €
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	39	15
Nombre d'heures de formation suivies	1.617	425
Coût net pour l'entreprise	172.487 €	35.238 €
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur		
Nombre de travailleurs concernés	0	0
Nombre d'heures de formation suivies	0	0
Coût net pour l'entreprise	0 €	0 €

Rapport du commissaire et déclaration des personnes responsables

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Fluxys SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de la société Fluxys SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »). Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan consolidé au 31 décembre 2019, le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 14 mai 2019, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant un exercice.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Fluxys SA, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 8.321,96 millions et dont le compte de résultat consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 214,2 millions.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing – « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé dans son rapport en date du 23 avril 2019, une opinion sans réserve sur ces comptes annuels.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;

- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport gestion des Comptes Consolidés, ce rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et associations (ancien article 119 du Code des sociétés).

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés , nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- Principaux chiffres financiers (pg 40)
- Le chapitre 'Cadre légale et réglementaire' (pg 96)

comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. En outre, nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur le rapport de gestion et les autres informations reprises dans le rapport annuel.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Diegem, le 15 avril 2020

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Marnix Van Dooren *	Wim Van Gasse*
Associé	Associé

* Agissant au nom d'une SRL

Déclaration des personnes responsables

Déclaration relative à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019

Par la présente, nous attestons qu'à notre connaissance :

- les états financiers de Fluxys, établis conformément aux normes comptables en vigueur, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des sociétés comprises dans la consolidation ;
- le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bruxelles, le 25 mars 2020

Christian Leclercq
Membre du Comité de direction
et CFO

Pascal De Buck
Administrateur délégué
et CEO

Glossaire

Pertinence des ratios financiers publiés (voir ‘Situation financière : informations clés’, p. 39)

Le groupe Fluxys évalue de manière continue sa solidité financière, notamment au moyen des ratios financiers suivants :

- **Solvabilité** : Le rapport entre l’endettement financier net et la somme des capitaux propres et de l’endettement financier net permet de mettre en exergue la solidité de la structure financière du groupe Fluxys.
- **Couverture des intérêts** : Le rapport entre le FFO, avant dépenses d'intérêts, et les dépenses d'intérêts représente la capacité du groupe de couvrir ses dépenses d’intérêts grâce à ses activités opérationnelles.
- **Endettement financier net / RAB étendue** : Ce ratio exprime la quote-part de la RAB étendue financée par de l’endettement externe.
- **FFO / Endettement financier net** : Ce ratio a pour but de déterminer la capacité du groupe à s’acquitter de ses dettes sur base du cash généré par ses activités opérationnelles.
- **RCF / Endettement financier net** : Ce ratio a pour but de déterminer la capacité du groupe à s’acquitter de ses dettes sur base du cash généré par ses activités opérationnelles après paiement des dividendes.

Définition des indicateurs

Autres investissements corporels hors RAB

Investissements cumulés moyens en immobilisations corporelles liées aux extensions du terminal GNL de Zeebrugge et aux activités non soumises à régulation.

Charges financières nettes

Dépenses d'intérêts sous déduction des produits financiers sur contrats de leasing, des intérêts sur placements et équivalents de trésorerie ainsi que d'autres intérêts perçus, hors intérêts sur actifs régulatoires.

Dépenses d'intérêts

Charges d'intérêts sur dettes (y compris les charges d'intérêts sur dettes de leasing), sous déduction des intérêts sur passifs régulatoires.

EBIT

Earnings Before Interests and Taxes ou résultat opérationnel des activités poursuivies auquel sont ajoutés le résultat des sociétés mises en équivalence et les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

EBITDA

Earnings Before Interests, taxes, depreciation and amortization ou résultat opérationnel des activités poursuivies avant amortissements, dépréciations de valeur et provisions auquel sont ajoutés le résultat des sociétés mises en équivalence et les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

Endettement financier net

Passifs portant intérêts et garanties octroyées sous déduction des passifs régulatoires, des prêts non-courants liés aux dettes, de la trésorerie liée aux opérations de refinancement anticipé et de 75% du solde de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements de trésorerie à long et court termes.

FFO

Funds from Operations ou résultat opérationnel des activités poursuivies, hors mouvements des actifs et passifs régulatoires, avant amortissements, dépréciations de valeur et provisions auquel sont ajoutés les dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et des sociétés non consolidées et duquel sont déduits les charges financières nettes et les impôts exigibles.

RAB

Average Regulated Asset Base ou moyenne de l'année de la base d'actifs régulés.

RAB étendue

Total de la RAB et autres investissements corporels hors RAB.

RCF

Retained Cash-Flow ou FFO sous déduction des dividendes versés.

Compte de résultat consolidé Fluxys SA en milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018 Révisé	Notes
Résultat opérationnel des activités poursuivies	346.401	238.097	4
Dotations nettes aux amortissements	401.163	382.676	4.3.5
Dotations nettes aux provisions	-7.625	-7.960	4.3.5
Dépréciations de valeur	568	448	4.3.5
Résultat des sociétés mises en équivalence	3.767	19.868	4.6
Dividendes de sociétés non consolidées	0	0	4.4.2
EBITDA en milliers d'euros	**744.274**	**633.129**	

Compte de résultat consolidé Fluxys SA en milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018 Révisé	Notes
Résultat opérationnel des activités poursuivies	346.401	238.097	4
Résultat des sociétés mises en équivalence	3.767	19.868	4.6
Dividendes de sociétés non consolidées	0	0	4.4.2
EBIT en milliers d'euros	**350.168**	**257.965**	

Compte de résultat consolidé Fluxys SA en milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018 Révisé	Notes
Produits financiers sur contrats de leasing	0	0	
Intérêts sur placements et équivalents de trésorerie	7.206	6.973	4.4.2
Autres intérêts	1.115	8.190	4.4.2
Charges d'intérêts sur dettes	-59.906	-61.247	4.5
Charges d'intérêts sur dettes de leasing	-8.372	-5.999	4.5
Intérêts sur actifs et passifs régulatoires	529	1.433	
Charges financières nettes en milliers d'euros	**-59.428**	**-50.650**	

Compte de résultat consolidé Fluxys SA en milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018 Révisé	Notes
Charges d'intérêts sur dettes	-59.906	-61.247	4.5
Charges d'intérêts sur dettes de leasing	-8.372	-5.999	4.5
Intérêts sur actifs et passifs régulatoires	529	1.433	
Dépenses d'intérêts en milliers d'euros	**-67.132**	**-65.813**	

Compte de résultat consolidé Fluxys SA en milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018 Révisé	Notes
Résultat opérationnel des activités poursuivies	346.401	238.097	4
Produits des activités ordinaires - Mouvements des actifs et passifs régulatoires	-4.377	49.928	
Dotations nettes aux amortissements	401.163	382.676	4.3.5
Dotations nettes aux provisions	-7.625	-7.960	4.3.5
Dépréciations de valeur	568	448	4.3.5
Entrées relatives aux sociétés mises en équivalence	0	13.952	
Dividendes de sociétés non consolidées	0	0	4.4.2
Charges financières nettes	-59.428	-50.650	
Impôts exigibles	-92.253	-94.388	4.7
FFO en milliers d'euros	**584.449**	**532.103**	

Compte de résultat consolidé Fluxys SA en milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018 Révisé	Notes
FFO	584.449	532.103	
Dividendes versés	-172.854	-174.838	
RCF	**411.595**	**357.265**	

Bilan consolidé Fluxys SA en milliers d'euros	31.12.2019	31.12.2018 Révisé	Notes
Passifs portant intérêts non-courants	3.318.201	3.330.377	5.13
Passifs portant intérêts courants	238.738	370.643	5.13
Garanties octroyées	549.312	537.450	7.7
Autres financements courants	-12.554	-30.097	6
Autres financements non-courants	-82.789	-95.343	6
Autres dettes courantes	-100.701	-95.367	6
Autres dettes non-courantes	-410.249	-407.319	6
Prêts non-courants	-87.379	-99.957	5.7
Placements de trésorerie (75%)	-137.223	-202.661	5.10
Trésorerie et équivalents de trésorerie (75%)	-122.833	-222.419	5.10
Autres actifs financiers (75%)	-65.576	-56.735	6
Endettement financier net en milliers d'euros	**3.086.947**	**3.028.572**	

Bilan consolidé Fluxys SA en millions d'euros	31.12.2019	31.12.2018 Révisé	Notes
Transport	2.939,7	2.874,1	
Transport - Fluxys Belgium	*2.125,3*	*2.194,1*	
Transport - Fluxys TENP	*7,1*	*14,1*	
Transport - TENP	*260,5*	*248,1*	
Transport - Fluxys Deutschland	*546,8*	*417,8*	
Stockage	239,7	246,1	
Terminalling GNL	314,4	324,6	
RAB (en millions d'euros)	**3.493,8**	**3.444,8**	
Autres investissements corporels hors RAB	3.029,9	3.111,8	
RAB étendue (en millions d'euros)	**6.523,7**	**6.556,6**	

En Belgique, la Regulated Asset Base (RAB) est déterminée sur base de la valeur comptable moyenne des actifs immobilisés de la période, à laquelle sont ajoutés essentiellement les amortissements comptables cumulés sur les plus-values de réévaluation. Le calcul est conforme à la méthodologie tarifaire publiée par la CREG.

Questions relatives à des données financières ou comptables

Geert Hermans +32 2 282 75 66 geert.hermans@fluxys.com

Contact presse

- **Rudy Van Beurden** +32 2 282 72 30 rudy.vanbeurden@fluxys.com
- **Laurent Remy** +32 2 282 74 50 laurent.remy@fluxys.com

Photographie

David Samyn, Emmanuel Manderlier, Marco Mertens, Patrick Henderyckx, DESFA, EUGAL, Dunkerque LNG, TAP, Titan LNG

Ce rapport financier annuel est également disponible en néerlandais et en anglais. Pour en obtenir un exemplaire, contactez le département Communication • +32 2 282 77 32 • communication@fluxys.com

Fluxys SA • Avenue des Arts 31 • 1040 Bruxelles

+32 2 282 72 11 • www.fluxys.com

TVA BE 0827.783.746 • RPM Bruxelles •D/2020/12.604/2

Éditeur responsable • Rudy Van Beurden • Avenue des Arts 31 • 1040 Bruxelles

Albe De Coker
neutral print
Certificate Number 10506-2004-1002
www.climatepartner.com

FSC
www.fsc.org
MIX
Paper from responsible sources
FSC® C019084

shaping together
a bright energy
future